

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION 2021

Préavis au Conseil communal

N°08/2022

Préavis adopté par la Municipalité le 12 avril 2022



Introduction	5
Territoire, économie et relations extérieures	6
Message politique de la municipale	7
Les services et leurs missions	9
Administration générale	10
Aménagement du territoire	12
Communication	30
Coordination et transversalité	30
Promotion économique	32
Patrimoine, transitions énergétique et numérique	34
Message politique du municipal	35
Les services et leurs missions	36
Bâtiments	37
Durabilité	40
Numérique	43
Forêts	44
Education, culture et environnement	46
Message politique du municipal	47
Les services et leurs missions	48
Biodiversité, climat	49
Culture, loisirs	50
Espaces verts	56
Déchets	58
Enfance, garderies	62
Jeunesse, parascolaire	63
Relations avec l'établissement scolaire	74

Infrastructures, mobilité et sécurité	76
Message politique de la municipale	77
Les services et leurs missions	78
Travaux & infrastructures	79
Mobilité	87
Sécurité	88
Gendarmerie	96
Ressources et cohésion	98
Message politique du municipal	99
Les services et leurs missions	100
Affaires sociales	102
Cohésion & intégration	104
Finances	108
Ressources humaines	110
Conclusion	114

INTRODUCTION

Ce rapport de gestion 2021, dont les têtes de chapitre restent les dicastères, est principalement structuré en fonction des différents thèmes que la nouvelle Municipalité a mis en avant dans son organigramme et dans son programme de législation. Tout en maintenant les informations factuelles sous forme de données chiffrées, de statistiques, etc., qui se doivent de figurer dans un rapport de gestion, un effort particulier a été fait au niveau d'une analyse qualitative de l'année écoulée. Dans un but de concision, certains choix ont également été opérés par la Municipalité, consistant à mettre l'accent sur les faits marquants et à laisser de côtés ceux jugés de moindre importance.

De manière générale, nous avons également veillé à harmoniser encore davantage la structure des chapitres, que ce soit

au niveau de leur contenu, mais également de la forme, en particulier des graphiques, tableaux, etc. Nous espérons ainsi que la lecture du document en soit facilitée.

Impossible de terminer cette partie introductive sans rendre hommage à M. Philippe Vaucher, décédé subitement alors qu'il venait d'entrer à la Municipalité à la tête d'un dicastère taillé sur mesure pour lui, celui de la cohésion et de l'intégration. Avec la nouvelle Municipalité élue, M. Vaucher a participé activement aux réflexions sur la réorganisation des dicastères et la Municipalité lui doit beaucoup dans le cadre de la nouvelle dynamique voulue pour la présente législature.



La Municipalité du Mont-sur-Lausanne pour la législature 2021-2026. © Maxime Fayet

TERRITOIRE, ÉCONOMIE & RELATIONS EXTÉRIEURES

MESSAGE POLITIQUE DE LA MUNICIPALE

LAURENCE MULLER ACHTARI

DE LA VISION

Elaborer une vision de l'aménagement du territoire de la Commune du Mont-sur-Lausanne qui puisse être portée aussi bien à l'interne auprès de la population et des acteurs du développement que portée à l'extérieur de nos murs auprès des instances régionales et cantonales constitue mon enjeu politique prioritaire.

Vers un urbanisme participatif, moderne...

Une vision urbanistique qui projette le devenir d'une société se doit d'être construite de façon démocratique. Le mode participatif permet une approche de planification urbaine accompagnée par des experts mais accessible et appréhendable par tous. D'où le choix assumé de l'outil d'un schéma directeur et d'une méthodologie innovante autour d'un collègue d'experts en urbanisme, paysage, sociologie urbaine, économie, environnement et mobilité accompagné d'un schéma interactif accessible à distance par tous.

En 2021, la co-construction participative de cette vision 2040 a commencé à se faire avec la commission consultative d'urbanisme du Conseil communal, la partie ouverte à toute la population faisant suite, à l'échelle de la commune au niveau stratégique puis de manière plus fine encore dans le futur au niveau opérationnel.



... et expérimental

En développant nouvellement un volet d'urbanisme éphémère, l'urbanisme teste des lieux provisoires pour des activités temporaires, permettant à la fois de faire vivre un secteur en pleine mutation et d'en tirer des conclusions avant de les inscrire dans un plan d'aménagement figé à long terme.

En 2021, c'est essentiellement dans le périmètre du Mont-Centre que l'exercice s'est déployé avec succès, prouvant une fois de plus la nécessité de créer un vrai centre à la ville en devenir.

À LA GESTION

de plans de quartier durables

S'agissant des plans de quartier, la politique menée porte une attention renforcée sur la qualité de vie au sein des quartiers en travaillant sur l'accessibilité, l'attractivité et la convivialité au sein d'espaces publics verdoyants qui favorisent les échanges et les rencontres. Un effort particulier a été mis sur la diversification de l'offre en matière de logements au travers d'intenses négociations menées avec succès auprès de promoteurs de certains quartiers ciblés pour certains types de logement et en dépit de moyens liés à une politique foncière à venir.

En 2021, le Service de l'urbanisme a édicté des directives urbanistiques afin d'actualiser les plans de quartier du SAF datant de 20 ans du point de vue de la mobilité, de l'environnement, de l'énergie et des espaces publics. Ce travail de réglementation a surchargé les services techniques dans la phase de mise en œuvre, puisqu'il s'agissait de faire des recommandations communales de mise à jour pour chaque secteur (14) puis de les négocier avec les quartiers en cours de travaux, dont 7 ont démarré. S'agissant des quartiers déjà réalisés, les efforts redoublent pour assurer leur suivi et leur bonne gestion, l'instauration de mesures de monitoring étant un objectif en tant que tel.

passant de l'échelle du quartier à une intégration paysagère plus globale

Les qualités locales du paysage ont fait l'objet d'une véritable prise de conscience. En usant de moyens modernes disponibles aujourd'hui, la police des constructions a élargi son périmètre de réflexion à l'impact sur le paysage en général. En proie à un développement intense, toute construction participe à définir le paysage de demain, dès lors, afin de préserver et valoriser les éléments caractéristiques de la Commune comme d'améliorer la qualité future du paysage, l'urbanisme ne traite

plus d'une parcelle ou d'un quartier mais d'un périmètre bien plus large. Ce sont les constructions qui doivent s'adapter au paysage et non l'inverse.

En 2021, le Mont Centre a fait l'objet d'une numérisation 3D afin de juger de l'implantation des futurs bâtiments à côté d'un parc public urbain dans un secteur où se focalisent beaucoup d'attentes autour d'une centralité nouvelle et réussie.

UN SEUL DICASTÈRE : LES LIENS ENTRE TERRITOIRE, ÉCONOMIE ET RELATIONS EXTÉRIURES

agir et se positionner sur tous les plans pour une ville active où il fera bon vivre

Dans l'organisation des dicastères, le lien utile entre ces thèmes permet des stratégies fortes d'aménagement du territoire au

service de la vitalité économique locale. L'urbanisme va viser la recherche constante de la bonne activité au bon endroit pour des questions d'équilibre entre les types d'activités au sein de la commune, de mobilité, de mixité dans les plans d'affectation, de promotion des circuits courts et la création d'un centre vivant. Le fait de représenter la Commune à l'extérieur que ce soit dans les sphères régionales au sein du bureau de coordination de Lausanne Région actif en matière de promotion économique, du SDNL en lien avec le PALM ainsi qu'au sein du conseil d'administration des TL permet de porter la vision communale plus haut, asseoir nos besoins en raccordement de transports publics, défendre avec succès notre pôle de développement Blécherette-Rionzi dorénavant reconnu comme site cantonal stratégique d'activités.



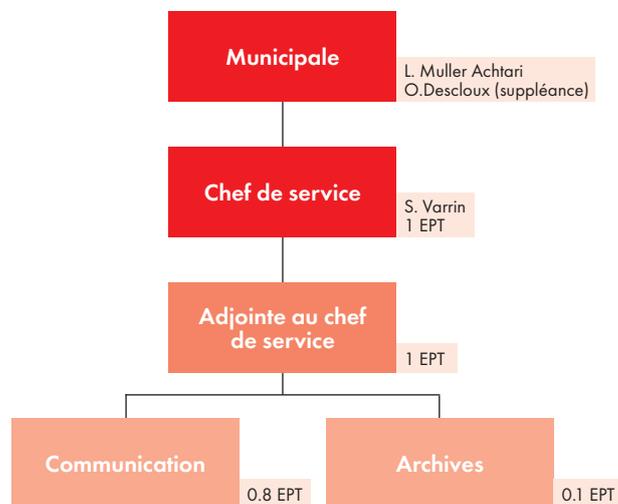
Afin d'avoir une bonne perception du territoire, notamment des développements prioritaires à venir au sein de la future centralité, une maquette 3D a été élaborée grâce à une modélisation effectuée par un drone à la fin de l'été 2021.

LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

SECRÉTARIAT MUNICIPAL (SEMU)

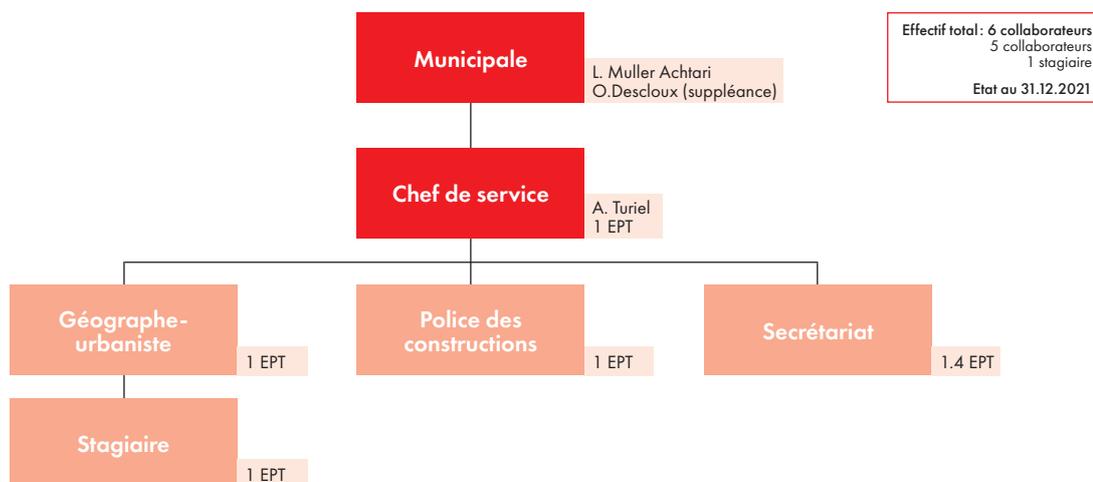
Le SEMU constitue à la fois la porte d'entrée de l'administration communale et la plaque tournante entre la Municipalité, les services de l'administration et le Conseil communal. Il exerce donc avant tout un rôle de coordination, mais gère également des projets de type transversal ainsi qu'un certain nombre de domaines qui lui sont directement rattachés, comme la communication.

Effectif total : 4 collaborateurs
Etat au 31.12.2021



SERVICE DE L'URBANISME (SURB)

Le SURB a pour missions de développer une vision prospective sur l'évolution territoriale de la commune (coordination urbanisation, mobilité, environnement), de planifier l'affectation du sol, de gérer les demandes d'autorisation de construire, de veiller à la qualité de l'environnement et de promouvoir la qualité de vie des citoyens/usagers. Il est également le garant de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, dans le respect des cadres réglementaires communaux, cantonaux et fédéraux en vigueur, en y intégrant les principes de durabilité. Il accomplit également ses missions au niveau supracommunal, de manière concertée, dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), via le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL).



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL COMMUNAL

LISTE DES PRÉAVIS 2021

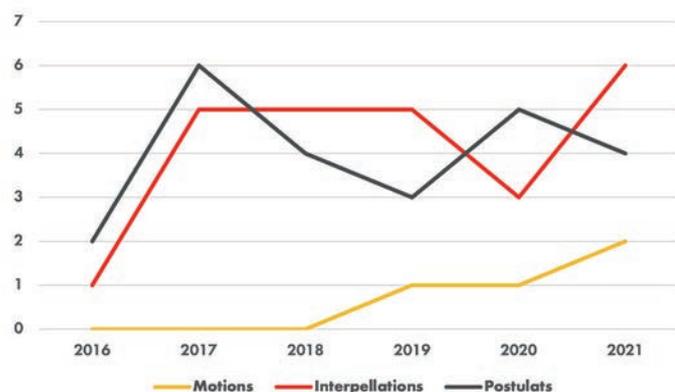
N°01	Adhésion à l'Association Jorat Parc Naturel
N°02	Construction de collecteurs EU/EC 2021 et 2022 (assainissement et routes)
N°03	Rapport de gestion 2020
N°04	Comptes 2020
N°05	Transformation, assainissement des installations existantes et surélévation du Collège du Mottier B et aménagement de 11 classes et d'une médiathèque provisoires en éléments modulaires. Demande de crédit d'ouvrage de CHF 24'145'000.- TTC (CHF 22'325'000.- + CHF 1'820'000.-) avec contrat de performance énergétique (CPE)
N°06	Autorisations de début de législature - Délégations de compétence du Conseil communal à la Municipalité
N°07	Arrêté d'imposition 2022
N°08	Révision du Règlement du Conseil communal
N°09	Budget 2022

POSTULATS – MOTIONS – INTERPELLATIONS

OBJET	AUTEUR	TITRE	DÉPÔT CC	ÉTAT
Interpellation	Catherine Roulet et Crts	Arbres contre nouvelles constructions, trouver un juste équilibre	17.05.2021	Réponse donnée au CC le 17.05.2021
Postulat	Marc Maillard PLR	Données communales et piratage informatique	17.05.2021	En cours de traitement
Interpellation	Viviane Prats	Chantier du plan d'affectation La Clochette - santé des enfants de l'UAPE et des riverains	28.06.2021	Réponse donnée au CC le 28.06.2021
Postulat	Catherine Roulet et Crts	Limitation à 30km/h : accélérons le processus pour une bonne santé des montain.e.s	04.10.2021	En cours de traitement
Interpellation	Christophe Blanc et co	Trottoir chemin du Châtaignier	08.11.2021	Réponse donnée au CC le 08.11.2021
Interpellation	Christophe Blanc et co	Chemins agricoles en lien avec le SAF et mobilité douce	08.11.2021	Réponse donnée au CC le 08.11.2021
Motion	Marc Maillard, Alliance Montaine	Modification de l'article 56 du règlement du Conseil communal - Registre des intérêts	08.11.2021	En cours de traitement
Motion	Barry Lopez et consorts	Liberté de conscience et de croyance	08.11.2021	En cours de traitement
Postulat	Véronique Blanc, Le Mont Citoyen	Un arbre, un enfant	08.11.2021	En cours de traitement
Interpellation	Véronique Blanc, Le Mont Citoyen	Au Mont on y tire, mais les pigeons ne sont pas ceux que l'on croit	08.11.2021	Réponse donnée au CC le 13.12.2021
Postulat	Antoinette Emery, Le Mont Citoyen	Pour une application communale de la «Stratégie de promotion du vélo - horizon 2035 du Canton	13.12.2021	En cours de traitement

Depuis 2016 et l'arrivée des partis politiques, avec l'élection au système proportionnel du Conseil communal, on observe une logique évolution de l'activité parlementaire, les membres du Conseil communal usant davantage de leur droit d'initiative, et ce malgré la suppression de plusieurs séances du Conseil en 2020 pour cause de pandémie.

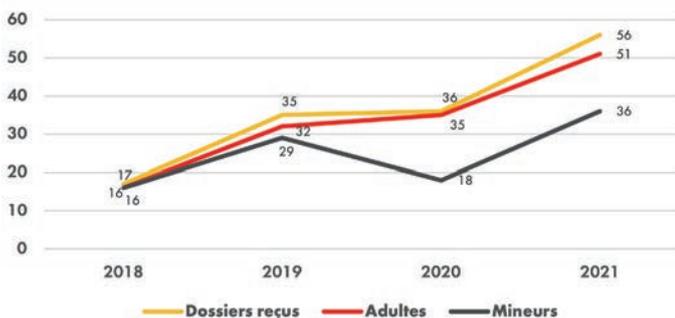
■ ■ ■ Interpellations et postulats au Conseil communal



NATURALISATIONS NOMBRE DE DOSSIERS

En 2021, le Service cantonal de la population a transmis à la Commune pour traitement 56 dossiers comprenant 51 adultes et 36 enfants. Ces chiffres sont en constante augmentation depuis 2018, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité. Il s'agit de dossiers de naturalisation ordinaire selon l'art. 9 LN qui, pour certains, sont toujours en cours de traitement. Rappelons qu'un dossier peut comprendre plusieurs personnes dans le cadre de demandes familiales.

■ ■ ■ Nombre de dossiers de naturalisation



Par ailleurs, 67 habitants de la commune ont obtenu la nationalité suisse avec la bourgeoisie du Mont-sur-Lausanne, alors que 59 autres habitants montains ont obtenu la nationalité avec l'origine d'une autre commune, ceci en raison d'un déménagement en cours de procédure, ou du fait de l'acquisition de la bourgeoisie du conjoint dans le cas de la naturalisation facilitée selon l'art. 21 LN.

L'autorité d'enquête s'est réunie à dix reprises afin d'auditionner les candidats. Dix sessions de tests écrits sous forme d'un QCM ont par ailleurs été organisées par le SEMU conformément à

l'art. 18 LDCV. Ces tests ont pour but d'évaluer les connaissances des requérants sur les particularités géographiques, historiques, politiques et sociales au niveau suisse, vaudois et local. Tous les candidats ont passé le test avec succès.

COMPOSITION DE L'AUTORITÉ D'ENQUÊTE

Jusqu'ici, l'autorité d'enquête était composée du municipal responsable du dossier et de la POLA. Afin de rationaliser notre pratique et de mieux optimiser le temps consacré à ce travail par la Municipalité et le personnel communal, la décision a été prise en novembre 2021 de modifier la composition de l'autorité d'enquête.

Ainsi, les auditions sont désormais menées par un collaborateur du SEMU et un collaborateur de la POLA. En cas de particularité sur un dossier, la POLA peut en tout temps être sollicitée pour des recherches et/ou la municipale en charge de la sécurité être informée, voire participer à l'audition. Dans tous les cas, les dossiers sont soumis à la municipale en charge de la sécurité avant la séance de Municipalité pour le préavis favorable d'octroi de bourgeoisie communale.

ARCHIVES

La gestion des archives a suivi son cours en 2021, selon la procédure mise en place depuis quelques années. En collaboration avec la Protection civile, un plan d'évacuation en cas de sinistre aurait dû être mis en place. La Protection civile ayant été fortement mobilisé par la pandémie, ce projet a dû être reporté.

Les réflexions sur l'archivage numérique ont par ailleurs été poursuivies, dans le but de concrétiser la gestion du classement numérique à l'image de la conservation physique des documents.

CARTES JOURNALIÈRES CFF

Cinq abonnements de cartes journalières sont proposés aux habitants du Mont-sur-Lausanne pour un prix de CHF 40.-. À noter que ce prix de vente ne prend pas en compte le travail de gestion et de vente des cartes à nos guichets. Il s'agit d'une prestation à notre population.

Pour l'année 2021, on compte 1'261 cartes vendues et 564 invendues, soit 69% de ventes, alors que ce taux était légèrement inférieur (60%) l'année précédente.

Pour rappel, au niveau des comptes, la prestation «Carte journalière Commune» est comptabilisée dans le groupe 182 Transports publics (compte 182.3663.00 pour l'achat des abonnements aux CFF et 182.4653.00 pour les recettes des ventes).

Planification énergétique territoriale du PALM

Fin 2021, le rapport final relatif à la planification énergétique du PALM a été transmis aux 26 communes concernées pour validation. Celle-ci a été réalisée conjointement par les communes et le canton (DGE), sur initiative de ce dernier. Après approbation formelle qui interviendra début 2022, les communes s'engageront à poursuivre les orientations définies dans ce document de planification directrice et à participer à la mise en œuvre des mesures retenues, afin de contribuer, chacune selon ses spécificités, à la transition énergétique cantonale de manière cohérente. Bien que les objectifs définis ne soient pas directement contraignants à l'échelle communale, leur atteinte dépendra des mesures mises en œuvre à plusieurs niveaux (Confédération, Canton, agglomération, communes, citoyens). Les résultats de cette planification seront intégrés dans le PALM 2025 et le Plan directeur intercommunal d'agglomération à venir, ainsi qu'à l'échelle communale et intercommunale, en fonction des thématiques.

La planification énergétique territoriale du PALM vise notamment à :

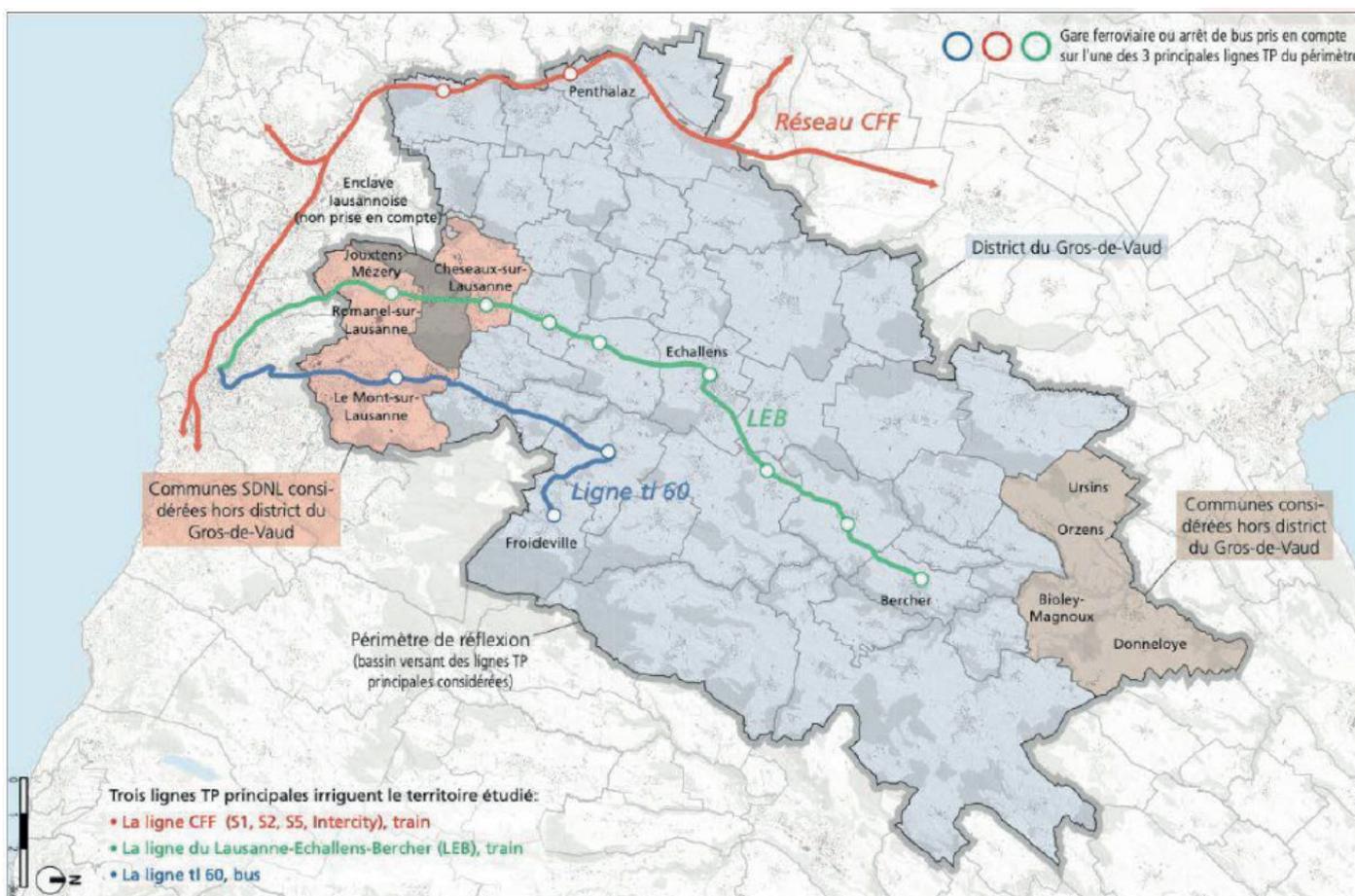
- Assurer un approvisionnement énergétique sûr et durable de l'agglomération ;
- Réduire la consommation d'énergie de l'agglomération, y compris dans le domaine de la mobilité ;
- Protéger l'environnement des conséquences de l'usage massif des énergies fossiles ;

- Diminuer la dépendance de l'agglomération aux énergies fossiles ;
- Proposer une stratégie de valorisation durable des ressources énergétiques en regard des besoins énergétiques de l'agglomération et des objectifs à long terme ;
- Définir les principes directeurs en vue de l'élaboration d'un plan directeur des énergies de réseaux.

Ainsi, le rapport comprend trois volets :

- Le diagnostic énergétique du territoire (volet 1), contient une analyse des besoins énergétiques du parc bâti et de la mobilité, ainsi que des ressources et des infrastructures énergétiques. Il se termine par un bilan énergétique et des émissions de CO2 à l'échelle de l'agglomération.
- La stratégie énergétique territoriale (volet 2), définit les objectifs d'approvisionnement en énergie à l'échelle de l'agglomération au regard des éléments identifiés dans le volet 1.
- Un plan de mesures (volet 3) présente des fiches d'action à l'échelle communale et intercommunale pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique définie dans le volet 2.

Le volet 3 se compose de douze mesures qui nécessitent pour la plupart une coordination intercommunale et conduisent à des réalisations concrètes, dans le but de contribuer à court terme aux objectifs de la stratégie. A l'échelon communal, ces mesures devront encore être complétées et affinées compte



tenu des certaines spécificités territoriales et volontés propres à chaque commune.

Un suivi de la réalisation des mesures est prévu, lors de séances annuelles réunissant le Canton (DGE) et les communes de l'agglomération. Chaque mesure est détaillée dans une fiche pratique couvrant les thèmes suivants : ressources énergétiques et réseaux d'approvisionnement en énergie, parc bâti, activités, mobilité et transversalité.

La Municipalité a validé les éléments stratégiques. Le SURB a participé activement à l'élaboration de cette étude stratégique de planification dont la mise en œuvre via les mesures identifiées dans le volet 3 sera répartie entre les services communaux compétents en fonction des besoins et/ou opportunités pour notre commune.

Pour plus d'informations:

<https://lausanne-morges.ch/environnement-et-energie/>

Parking d'échange (P+R et B+R dans le district du Gros-de-Vaud et le périmètre du Schéma directeur du Nord lausannois)

Dans l'optique de favoriser le report modal à l'échelle régionale et dans le but de tranquilliser les infrastructures routières et leurs abords, une étude ayant pour but de définir les besoins en places P+R et B+R sur les axes du LEB, de la ligne 60 et des CFF à l'horizon 2030 a démarré en octobre 2020. Les enquêtes et traitements de données ont été finalisés fin 2021.

Pour le Mont-sur-Lausanne, cette étude permet notamment de comprendre les logiques de transit traversant notre territoire étant donné qu'elle inclut le P+R du Grand-Mont et la ligne régionale TL 60 traversant notre territoire. Elle pourra nourrir les réflexions du SDDT et du plan de mobilité communal à venir.

Réserves en zone à bâtir et mixte dans le Nord lausannois

Afin de connaître les réserves en zone à bâtir mixte (habitat/activités) dans le Nord lausannois, le SDNL a initié une démarche en 2020. Dans un premier temps, la méthodologie à mettre en place à cet effet a été testée sur la commune pilote de Romanel-sur-Lausanne. Elle est dans un second temps, proposée aux autres communes du périmètre. Celle-ci se porte essentiellement sur l'état des réserves de la zone à bâtir concernant les parcelles encore libres de constructions et sur le potentiel de densification de celles déjà bâties à un horizon de quinze ans.

Globalement, les réserves représentent la différence entre les droits à bâtir octroyés par le règlement communal en matière de constructions et d'aménagement du territoire et les droits

à bâtir (SPd) effectivement utilisés par les propriétaires des bien-fonds. Ces réserves doivent être mobilisées dans un horizon de quinze ans pour, d'une part, permettre de répondre à la croissance démographique estimée et, d'autre part, être en phase avec les cadres légaux en vigueur. L'objectif est de garantir une offre de logements permettant d'accueillir l'augmentation de la population et anticiper les besoins pour les activités projetées.

Bien que ce calcul des réserves et le dimensionnement de la zone à bâtir s'effectuent au niveau intercommunal dans le périmètre compact du PALM, le rôle des communes, renforcé par la révision de la LAT de 2014, reste central dans cette opération. En effet, il revient aux communes d'assurer la tâche d'accueil des nouveaux habitants et activités via la gestion du statut du sol et l'octroi des permis de construire.

Sur le territoire de la commune de Romanel-sur-Lausanne, cette étude, terminée fin 2021, a permis d'analyser spatialement et statistiquement les réserves. Elle confirme l'importance du traitement de cette problématique en prévision de l'élaboration du PA5, qui sera associé à celle du plan directeur intercommunal.

La Municipalité du Mont-sur-Lausanne reprendra à son compte cette démarche en 2022 afin de lancer formellement la révision du plan d'affectation communal (PACom, anciennement PGA), dont l'horizon de planification est de quinze ans, à savoir 2040, qui est également celui de la stratégie de développement territorial (cf. SDDT).

Système régional de Gestion des Zones d'Activité (SrGZA)

Conformément à la législation fédérale (article 30a, al.2 OAT), le Canton doit mettre en place un système régional de gestion des zones d'activités qui permette d'assurer que les zones d'activités légalisées répondent aux besoins avérés de l'économie en garantissant une offre foncière effective et répartie judicieusement dans le canton. La mise en œuvre du système est assurée par les régions, en partenariat avec les organismes régionaux, les communes, les structures d'agglomération et le Canton, dans le but d'élaborer un plan directeur régional ou intercommunal. Issu notamment d'ateliers participatifs, chaque site se voit attribuer une destination et un niveau d'importance local, régional ou cantonal.

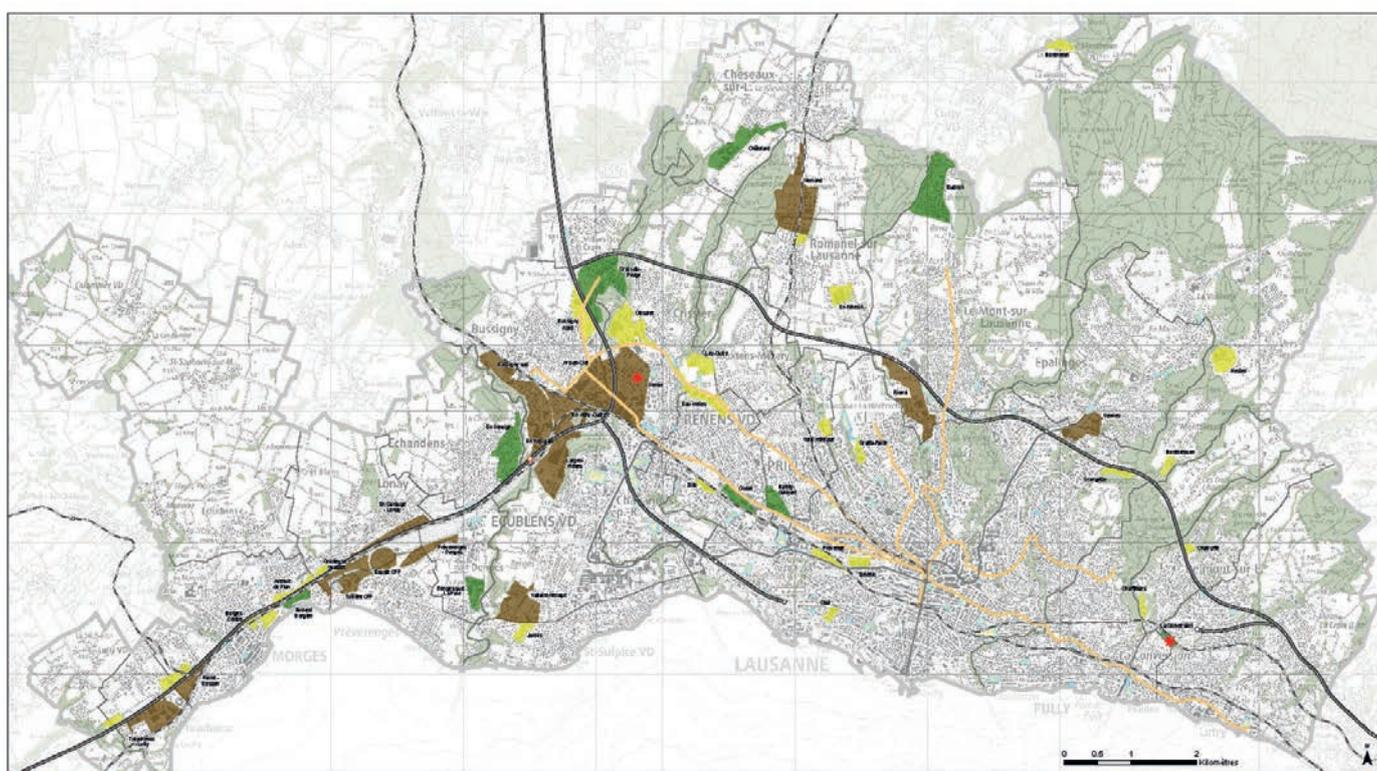
Pour le Mont-sur-Lausanne, en 2021, des pourparlers ont dû avoir lieu avec les instances supracommunales, principalement le Canton, en ce qui concerne l'ex-pôle stratégique B du PALM. Pour des raisons d'affectation, les cinq secteurs n'ont pas été pris en compte ensemble, tandis qu'ils avaient été pensés comme tel dans les années 2000. La stratégie ne pouvant pas considérer des secteurs mixtes

quand bien même le potentiel d'emplois est élevé, seuls les secteurs de La Croix, du Châtelard et de Rionzi d'En-Haut sont considérés. Etant libres de toutes constructions, en plus de leurs emplacements privilégiés au sein de l'agglomération et leur accessibilité future avec les transports publics en sus de la jonction autoroutière, les deux secteurs d'activités sud ont d'abord été jugés comme particulièrement stratégiques et d'importance cantonale, à travers des ateliers et séances de travail avec les communes du SDNL et les instances régionales. Toutefois, pour des raisons de disponibilité de terrains, les services cantonaux les avaient finalement déclassés au rang d'importance régionale durant la consultation du Plan Directeur Cantonal. La Municipalité est dès lors intervenue à plusieurs reprises auprès du Conseil d'Etat pour permettre de reclasser ces secteurs au rang d'importance cantonale. Afin de se laisser le champ

ouvert, il a été admis que ce secteur pourrait réintégrer le rang de site stratégique d'activité (SSDA), dont le rang est d'importance cantonale, tout en élargissant les études inhérentes aux autres secteurs mixtes du SAF. Les destinations des sites d'activité et de leur niveau d'importance devraient être confortés durant le premier semestre 2022 par les services cantonaux, les organismes régionaux et les communes, afin d'assurer que la bonne activité se retrouve au bon endroit (mobilité et transit, cohérence avec le territoire et projets limitrophes ou cohérence entre les différentes visions et stratégies cantonales).

Pour aller plus loin :

www.sdnl.ch · www.lausanne-morges.ch
www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/zones-dactivites/



Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du PALM (SRG ZA PALM)
Classification des zones d'activités du PALM
 Document de travail - Consultation des GT/CPT des SD - Décembre / Novembre 2021
 22.11.2021 Ansh.am@ps.ch

Classification SRGZA
 Site stratégique de développement d'activités (SSDA)
 Zone d'activités régionale (ZAR)
 Zone d'activités locale (ZAL)
 Zone d'activités locale - unité isolée
 Arbitrage en cours d'établissement

Autres informations
 Jonction routière à créer selon PALM
 Réseau TP structurant à l'horizon 2030



Planification des transports publics

Les transports publics d'agglomération ont un rôle particulièrement important à remplir pour atteindre les objectifs de report modal visés tels que définis dans la fiche A21 du Plan directeur cantonal: <https://bit.ly/389Hq5b>

Le territoire du Nord Lausannois est un secteur de développement privilégié de l'agglomération Lausanne-Morges, puisqu'environ un tiers de la croissance attendue de l'agglomération en termes d'habitants et d'emplois y sera localisé, soit environ 30'000 habitants/emplois. L'objectif est d'augmenter l'offre en transports publics pour diminuer la part des transports individuels motorisés notamment en termes de distances parcourues, en la coordonnant avec les développements de secteurs à bâtir denses.

En ce qui concerne la Commune du Mont-sur-Lausanne, le trafic de transit est un enjeu majeur. Le contexte fait que le

territoire communal est traversé par de nombreux véhicules de transit, compte tenu de la proximité de l'autoroute A9, de la ville de Lausanne et du Gros-de-Vaud, ce d'autant plus que la commune s'est historiquement développée en hameaux périphériques éloignés et peu denses, et de ce fait non connectés au réseau de transport public.

Au vu de la réfection du Grand-Pont à Lausanne, les TL ont élaboré le réseau Grand-Pont provisoire. Pour la Commune du Mont, ce réseau a comme conséquence que le terminus du TL 60 s'est déplacé à la Riponne et le tracé du TL 8 passe par Bessières au lieu de Chauderon.

Les TL ont par ailleurs également élargi leurs services et offres par la mise à jour de leur réseau nocturne en créant une ligne de bus Pyjama N1 se terminant au Grand-Mont, effective depuis fin 2021.

Lignes en service

LIGNES	SECTEUR/VOIRIE	MISE EN SERVICE
TL 8 (urbaine)	Lausanne	2009
TL 60 (régionale)	Lausanne-Cugy	2008
TL 54	Cugy	2019
N1	Lausanne	2021

Lignes planifiées

LIGNES	SECTEUR/VOIRIE	HORIZON DE RÉALISATION
TL 22 (prolongement sur Le Mont)	Clochatte	2024
TL 3	Maillefer	2024
TL 21	Blécherette	2026

En termes de bassin de vie, les secteurs de la Clochatte et de Maillefer se situent sur les communes du Mont-sur-Lausanne et de Lausanne, raison pour laquelle les deux communes élaborent conjointement les projets de requalification de routes et d'espaces publics et les procédures y relatives. Une étude de faisabilité concernant la tl 21 devant relier le futur terminus du m3 au Grand-Mont devra démarrer début 2022, égale-

ment de manière concertée. Au-delà des dessertes nord-sud, des liaisons est-ouest sont en cours de réflexion pour le plus long terme au sein de l'entreprise tl.

Les réflexions et décisions politico-stratégiques sont suivies par la municipale, qui est membre du Conseil d'administration de l'entreprise.

DÉVELOPPEMENT, PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENTS COMMUNAUX

Schéma directeur du développement territorial – SDDT

Pour rappel, le Conseil communal octroyait en 2019 un crédit d'étude de CHF 240'000.- pour la réalisation d'un schéma directeur du développement territorial (SDDT).

Le SDDT est un instrument de pilotage politico-stratégique qui a pour but de guider les actions et décisions municipales ayant un effet sur le territoire. Il fixe des objectifs, des recommandations et des mesures à entreprendre. En plus de la définition des lignes directrices du développement territorial, ce document sera également utile pour faire valoir les intérêts de la Commune dans le futur plan directeur du périmètre compact de l'agglomération. Il sera également une base précieuse pour la révision à court terme du PGA et du RCCAT.

Le SDDT se compose de trois parties : le diagnostic territorial orienté, la vision politique, et le schéma directeur, composé lui-même d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel. Un travail conséquent de regroupement de données, d'analyses sensibles et de concertation, a conduit le diagnostic à faire ressortir non seulement l'état de la situation, mais aussi l'analyse des forces et faiblesses communales et par extension les enjeux majeurs du développement territorial, à l'horizon

2040. Afin de cibler le diagnostic pour l'orienter vers une vision stratégique, un collège d'experts a été constitué. Ces experts ont permis d'orienter les enjeux, et plus particulièrement les ambitions communales. La Commission Consultative d'Urbanisme (CCU) a également été consultée à plusieurs reprises, par le biais d'une présentation, d'une part, puis lors d'un atelier participatif prospectif, d'autre part. En complément, les chefs de services aussi ont été sollicités. Le but d'introduire des usagers quotidiens dans la réflexion, permet de faire ressortir les attentes grâce à l'expérience individuelle. Ces exercices ont par ailleurs permis de dresser une vision sous forme d'axes de développement.

L'année 2021 a vu le diagnostic territorial être validé par la Municipalité et a vu s'établir la vision politico-stratégique. Ces bases ont été évaluées par un collège d'experts qui sont venus apporter leur expertise aux orientations développées par le Service et ses mandataires. L'année 2021 a également vu la démarche participative s'enclencher pour le volet stratégique du schéma directeur qui devrait aboutir durant le premier trimestre 2022 avant de conclure le schéma directeur avec un volet opérationnel pour une mise en place des processus de validation de l'entier du document pour fin 2022.



Assainissement du bruit routier

Les cantons sont chargés de l'application de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983 et de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, révisée le 1^{er} janvier 2016. Cette législation fixe notamment les niveaux sonores à respecter sur les routes cantonales et communales au droit des habitations, et, en cas de dépassement, oblige le propriétaire de la route à prendre des mesures de protection en faveur des riverains.

Dans ce cadre, le rapport final d'analyse du bruit routier sur le territoire communal, établi par un bureau spécialisé et approuvé par l'Etat en 2019, préconise trois types de mesures : la pose de revêtement phonoabsorbant (ACMR8), des aménagements destinés à modérer la vitesse et le remplacement de fenêtres sur les bâtiments dépassant les VLi. En lien avec le bâti, là où il n'est pas possible d'assainir avec le paquet de mesures préconisées, des décisions d'allègement sont pro-

noncées aux riverains concernés, libérant ainsi le propriétaire de la route de l'obligation d'assainir.

Les mesures relatives au réseau routier portant sur la pose de revêtement phonoabsorbant et de la modération de vitesse sont à la charge de la commune, via le STIN, qui peut, pour cela, bénéficier de subventions, disponibles en fonction du montant de l'enveloppe allouée à cet effet. Celles-ci sont réalisées au fur et à mesure dans le cadre de la planification y relative.

Les mesures portant sur les bâtiments sont prises en charge par le SURB. Dans ce cadre, le remplacement des fenêtres sur les bâtiments concernés a été réalisé en 2021. Il portait sur huit bâtiments représentant 55 fenêtres, dont la subvention y relative est conditionnée à la levée des oppositions concernant les décisions d'allègement qui portent sur 145 bâtiments et parcelles.

Celles-ci ont été validées par la DGE et ont été mises à l'enquête en septembre 2020. Sur ce total, sept oppositions et une observation ont été reçues dans le délai imparti. La Municipalité doit maintenant se déterminer sur ces oppositions d'ici septembre 2022, soit dans un délai de deux ans. Cependant, la levée de ces dernières est de compétence du Conseil communal. A cet effet, un préavis sera présenté début 2022. Les recours éventuels à la CDAP seront, quant à eux, de compétence cantonale.

Perspectives démographiques

Dans le cadre des réflexions du SDDT et en prévision de la révision du PACom, le SURB, en collaboration avec le SPOP, a mis à jour ses perspectives démographiques. Celles-ci permettent à la Municipalité d'anticiper et planifier de manière circonstanciée, d'une part, les besoins en logements et, d'autre part, en équipements publics, ces derniers étant prioritairement en lien avec la couverture des besoins scolaires et parascolaires.

Ainsi, à l'horizon de planification du SDDT, à savoir 2040, ces perspectives, essentiellement basées sur les projets de développement projetés et en cours prévoient plus de 15'000 habitants. Cependant, ces résultats doivent encore être précisés dans le cadre de l'étude qui sera menée sur la mobilisation des réserves en zone à bâtir et mixte.

Politique du logement

La Municipalité, notamment dans le cadre d'une interpellation du Conseil communal en 2018, a intégré la problématique du logement dans les réflexions du SDDT.

Dépourvue de véritables moyens d'actions pour maîtriser ce marché, elle a lancé en 2021 les bases d'une politique foncière, dont un des buts est d'acquérir des bien-fonds, notamment via la possibilité offerte par la LPPPL.

En 2021, faute de moyens contraignants validés par le CC, la Municipalité a agi par la voie de négociations avec certains propriétaires/promoteurs afin de favoriser la création de LUP, notamment dans certains PA du SAF identifiés par une étude logement préalable, comme étant favorables à l'émergence de LUP. Cette démarche a abouti dans le PA Croix-Nord du SAF avec la garantie de la réalisation, par voie conventionnelle, de 20% de LUP (LLA). Cette démarche est permanente avec le souci de diversifier le type de LUP. Dans les PA hors SAF, là où les dossiers sont en cours d'élaboration, la Municipalité utilise la voie réglementaire en introduisant des quotas, ce qui sera notamment le cas dans le PA Praz-Prévôt.

Fin 2021, la Municipalité a préparé un préavis relatif à la mise en place d'une politique foncière active qui sera présenté au Conseil communal début 2022 afin de lui permettre d'être un acteur actif, notamment sur le marché du logement.

Politique du stationnement communal

Au vu de l'augmentation du trafic engendrant des problèmes divers et notamment de stationnement, la Municipalité a décidé de mettre à jour sa politique de stationnement datant de 2006. Le bureau Transitec SA a été mandaté pour réviser cette politique en 2018 et la Municipalité l'a alors validée le 28 mai de cette même année. Tandis que l'évolution des modes de vie ont rapidement évolué et notamment en raison de la crise sanitaire, la Municipalité dans sa nouvelle composition a décidé de mettre en place une stratégie globale concernant les mobilités, en y intégrant les réflexions liées au stationnement. Ce thème, mis à jour, sera donc traité dans le cadre de cette stratégie dès 2022.

Urbanisme éphémère et tactique

L'urbanisme éphémère et tactique est un nouveau concept, socialement porteur, qui permet de penser les espaces publics selon des temporalités, des besoins, et des lieux différents. Il permet ainsi de s'adapter au gré des opportunités et présente l'avantage de créer des villes malléables et réversibles, le temps d'un instant (Gwiazdzinski, 2007 ; Sherrer & Vanier, 2013). Principalement, l'urbanisme éphémère permet de prendre en compte le caractère évolutif des villes, selon les besoins et attentes des usagers. Il permet de ce fait de tester des intentions, ou des usages, voire mieux : d'embrayer, par une nouvelle offre attractive, de nouvelles demandes selon les nouveaux usages, tout en y intégrant les questions de l'économie des ressources et de la durabilité.

Dès lors, le SURB a mis en place un nouveau volet - l'urbanisme éphémère -, validé par la Municipalité le 5 avril 2021. Le champ d'application prioritaire est celui de la future centralité sise dans le périmètre du PDL, en vue de tester des usages en amont des planifications de quartiers et d'investissements en termes infrastructurels et humains onéreux. En 2021, deux projets ont été menés.



La Buvette est un bar saisonnier qui a rencontré un franc succès.

La buvette Initié par le Collectif 52, La Buvette est un bar saisonnier qui a permis d'animer les jeudis de l'été sur la placette de la piscine. Mis en place sous forme de phase test, le projet

pourrait être pérennisé au vu de son succès remarquable et apprécié de toutes les générations, notamment grâce à une mutualisation réussie des locaux communaux.

Une variante hivernale a également été testée sous forme de petits événements, offrant vin chaud et karaoké convivial durant le mois de décembre.

Capital Letters Afin d'identifier symboliquement la future centralité en cours de planification, des lettres géantes aux couleurs de la Commune, conceptualisées par le Service et réalisées par les équipes de Manloud ont pris place en-dessous de l'allée de l'Eglise. Ces lettres pourront évoluer au gré des saisons et événements, notamment en vue d'inviter les habitants à se les approprier et de dynamiser le lieu.



Les lettres géantes ont été réalisées par les équipes de Manloud.

© Maxime Fayet



La Municipalité réunie derrière le « O » géant des Capitals Letters.

Modélisation 3D

Afin d'avoir une bonne perception du territoire, notamment des développements prioritaires à venir au sein de la future centralité, la question de l'intégration paysagère, du caractère, de l'accessibilité et de la requalification des espaces publics est primordiale. Dans cette optique, alors que le premier secteur est en voie de finalisation et que le second démarre tout juste ses études de planification, la vision d'ensemble inscrite dans l'image directrice doit être assurée afin de créer une centralité forte, identitaire, dynamique et cohérente.

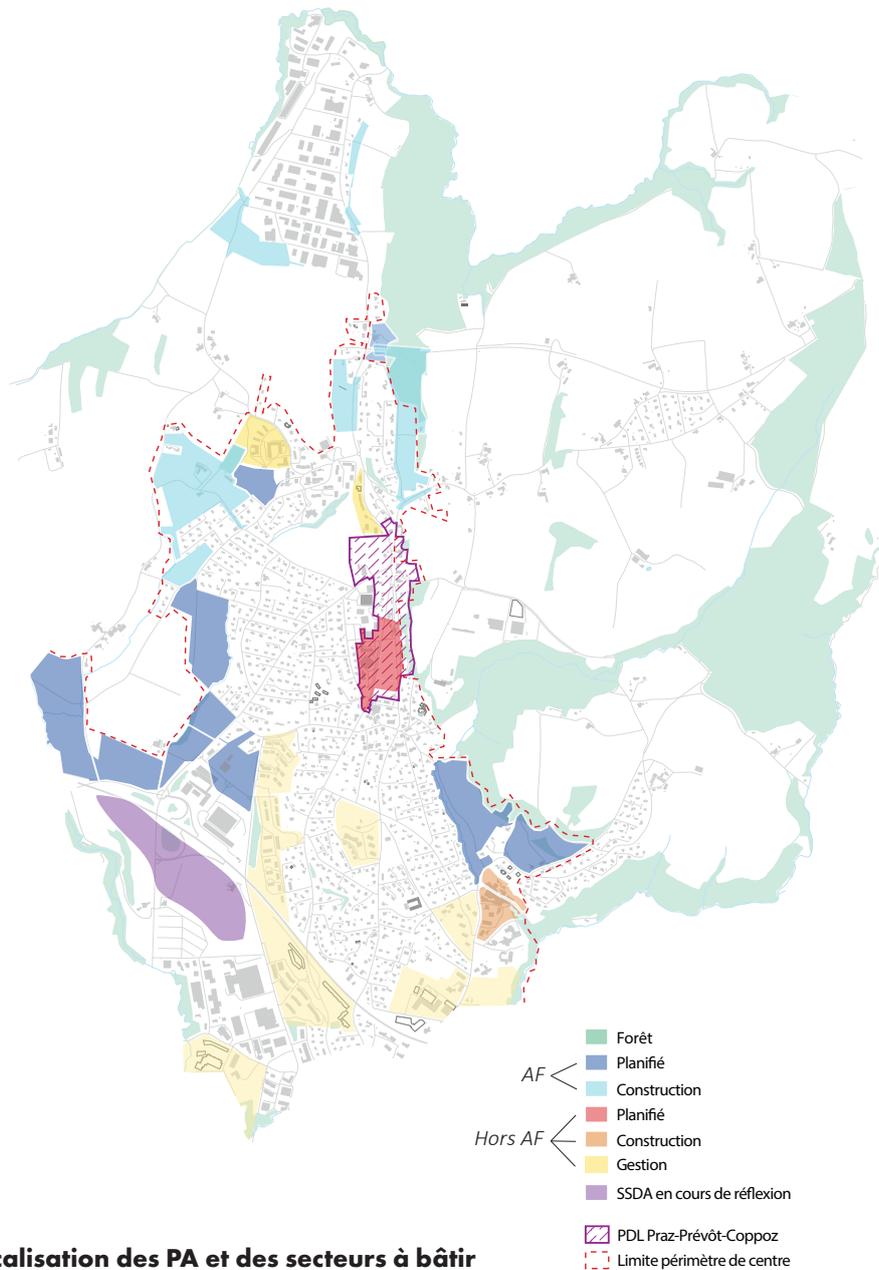
Pour se faire, une maquette 3D a été élaborée grâce à une modélisation effectuée par un drone à la fin de l'été 2021

sur le périmètre du PDL. Cet outil moderne permet notamment d'appréhender cette fraction de territoire en se projetant dans les projets en cours ou à venir. Il sert donc dans un premier temps d'aide à la décision, en intégrant les projets d'espaces publics et architecturaux au sein d'un paysage naturel et construit. Réelle projection, cet outil permet dans un second temps de se promener virtuellement dans ce périmètre et de se plonger dans les projets en évaluant leurs impacts paysagers notamment en termes de volumes et matériaux et couleurs. Il pourra également servir de support à la communication et de promotion de la centralité, afin de rendre la centralité dynamique et accueillante.

Plans d'affectation (PA) et secteurs à bâtir

Le Plan d'affectation communal (PACom, anciennement PGA) définit des secteurs à développer par PA (Plan d'affectation), couvrant une portion du territoire. Leur but est de déterminer les conditions plus ou moins détaillées d'urbanisme dans un périmètre défini : implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs, surface de planchers, style des constructions, équipements, accès, etc.

La carte ci-dessous illustre, d'une part, les secteurs de développement des différents PA/secteurs à bâtir et, d'autre part, leur degré de mise en œuvre : planification (études), réalisation (construction) et gestion (entretien, exploitation). Ils sont distingués selon deux périmètres : dans et hors périmètre AF inclus ou non dans le périmètre de centre du PALM.



Localisation des PA et des secteurs à bâtir

SURB, Février 22

PA hors périmètre AF sis dans le périmètre compact du PALM

PLANIFICATION

Praz-Prévôt



SITUATION

Situé au nord du hameau historique du Petit-Mont, au sud de l'Eglise et bordé à l'ouest par la route de Lausanne et à l'est par l'esplanade du Châtaignier, le secteur de Praz-Prévôt est l'un des rares espaces encore libres de constructions au centre de la commune. Il concrétise les principes d'aménagement définis dans le PDL Coppoz-Praz-Prévôt.

PROGRAMME

- Mixité habitat/activités au sud du périmètre (zone mixte);
- Parc urbain public au nord du périmètre (zone de verdure);
- Capacité d'accueil : 200 habitants/emplois.

CALENDRIER

- 2014 : Lancement de l'étude.
- 2017 : Examen préalable de la DGTL.
- 2021 : Conceptualisation du parc public urbain, séance avec les propriétaires, projet de remaniement parcellaire, suivi du projet de PA avec le mandataire, mise à jour des aménagements paysagers.

Le Mont-Centre



SITUATION

Limitrophe du PA Praz-Prévôt, le PA Le Mont-Centre est composé, dans son périmètre restreint de l'ensemble administratif et scolaire de Créतालaison (PA En Créतालaison), du bâtiment abritant la Poste et de l'Eglise. Il est traversé en son centre par la route de Lausanne, qui revêt un enjeu de requalification majeur. Le secteur a déjà fait l'objet d'une image directrice, issue de démarches participatives.

PROGRAMME

- Mixité habitat/activités dans le cadre de la valorisation du bâti existant et à réaliser.
- Création d'une centralité principale composée d'espaces publics multifonctionnels.
- Cohabitation des modes de déplacements et requalification des axes de circulations.

CALENDRIER

- 2019 : Image directrice (<https://www.lemontsurlausanne.ch/le-mont-officiel/services-communaux/urbanisme/urbanisme/requalification-du-centre-communal>)
- 2021 : Examen préliminaire de la DGTL.
- 2021 : Appel d'offres à des bureaux d'urbanisme.

La Paix du Soir



SITUATION

Le secteur de la Paix du Soir est situé au nord-ouest de la commune à proximité du centre historique du Grand-Mont et non loin du terminus des lignes tl 8 et tl 54. Il accueille des constructions d'utilité publique (EMS) entourées d'une zone de verdure limitrophe à l'ouest de la zone agricole et au sud du futur PA de Côte à la Gruz.

PROGRAMME

- EMS avec espace de vie intergénérationnel
- Logements protégés
- Garderie et UAPE
- Cabinets de services

CALENDRIER

- 2020 : compléments et modifications du règlement adopté par le Conseil communal.
- 2021 : Négociation avec le propriétaire pour l'inscription de servitudes publiques en lien avec le réseau de mobilité douce communal.

CONSTRUCTION

La Clochette



SITUATION

Situé sur l'emplacement d'une ancienne scierie au sud-est de la Commune, le PA La Clochette est une reconversion de cette zone industrielle, en bordure de la frontière lausannoise à l'est et à proximité du hameau de Penau, au nord. Il se compose d'une partie nord et d'une partie sud de part et d'autre du chemin de Bois-Murat.

PROGRAMME

- Mixité habitat/activité avec LUP (LLA).
- Renaturation du ruisseau de la Valleyre en lien avec des espaces publics et de rencontres.
- Potentiel d'accueil : 600 habitants/emplois

CALENDRIER

- 2021 : mise en chantier de la partie sud et permis de construire pour deux bâtiments.

Pour plus d'informations : <https://pa-clochette.ch/>

GESTION

La gestion concerne le suivi de l'utilisation et de l'entretien et des parcelles de dépendances des quartiers réalisés. La commune intervient en tant que copropriétaire aux séances des comités et aux assemblées générales d'administration de ces parcelles. Elle est ainsi à même de suivre la vie de ces quartiers en prenant part aux décisions de gestion des équipements et installations, dont certaines sont ouvertes au public via des servitudes spécifiquement constituées à cet effet.

Les quartiers figurant, en 2021, dans ce cadre d'intervention sont les suivants : Champs-Meunier, Le Rionzi, Le Bugnon, Les Côtes de la Grangette, Les Morettes et Pré-Fleuri. Ces comités ont lieu une à deux fois par an et par quartier. Deux représentants des services techniques y participent systématiquement, même si en 2021, en raison de la pandémie, la plupart des séances ont été annulées.

En 2021, les comités de gestion ex ante ont également été constitués dans les PA du SAF avec parcelles de dépendances. Leur principale tâche est de suivre la mise en œuvre de ces quartiers par une mise à jour des TC débouchant sur des propositions communales de modifications des aménagements extérieurs. Cela a été le cas pour les PA suivants : Etavez-Devant, Pernessy, Croix-Nord, Valleyre, Montenaillies et Champs d'Aullie. La même manière de procéder sera proposée au solde des quartiers via les AG de secteurs.

En raison de la mise en œuvre du SAF impliquant un nombre croissant de parcelles de dépendances aux comités desquelles la commune devra participer, un outil de suivi a été mis en place fin 2021 afin d'en assurer un bon entretien et utilisation, dans le cadre des directives et recommandations communales en la matière.

Secteurs à bâtir sis dans le périmètre AF et directives urbanistiques

Le SAF du Mont-sur-Lausanne a été créé par arrêté du Conseil d'Etat du 19 mars 1982. Il a notamment pour but le remaniement parcellaire en corrélation avec l'adoption d'une zone agricole liée à une zone à bâtir. Il a permis de délimiter la zone à bâtir en tenant compte des buts et principes de l'aménagement du territoire. Il concerne un périmètre de 542 hectares représentant 55% du territoire communal, dont 443 ha de terrains agricoles, 46 ha de terrains à bâtir et 53 de surface forestière. Les 46 ha de zone à bâtir accueillent 13 secteurs à urbaniser, le quatorzième étant le secteur agricole. Ils représentent env. 2'500 à 3'000 habitants supplémentaires. Ils permettront d'atteindre près de 16'000 habitants à l'horizon 2035.

Sillonné par de longues procédures juridiques (36 ans), sa mise en œuvre effective est intervenue le 1^{er} novembre 2019, avec l'inscription du nouvel état de propriété au registre fon-

cier. Etant donné la procédure LAF, les permis de construire des équipements de parcelle ont été délivrés lors de la mise à l'enquête de 2013, réalisables dès leur entrée en force. Elaborés il y a près de 20 ans, la problématique est telle que les réalisations en cours sont dépassées quand bien même elles sont au bénéfice d'un permis de construire. De ce fait, le SURB a piloté des études internes au niveau des services techniques afin d'analyser plan par plan les infrastructures prévues, dans le but de proposer des modifications au Syndicat d'améliorations foncières. De longues négociations ont été opérées urgemment en vue des travaux et des assemblées de secteurs galopantes au niveau des parcelles de dépendance, notamment en raison d'éventuels surcoûts dus aux recommandations et des potentiels retards de chantier. En sus des séances de travail et de consultation avec le mandataire du SAF concernant les travaux d'équipements collectifs et les architectes/propriétaires des secteurs, la Municipale de l'ur-

banisme et le SURB ont participé à vingt-neuf séances de secteur et de comité de direction en 2021, ce qui a représenté une surcharge très importante de l'agenda. A ce propos, le renforcement en personnel du service a été très utile.

De plus, toujours dans une optique de développer une ville durable à horizon 2035 en termes de compatibilité avec les principes d'intégration urbanistique et paysagère, de mobilité durable, de la société à 2000 watts et d'environnement, des directives urbanistiques ont été élaborées et validées par la Municipalité le 26 avril 2021. Elles ont pour vocation de guider les maîtres d'ouvrage afin de répondre entre autre aux

attentes de la Municipalité, de satisfaire des conditions pour l'octroi des permis de construire, de promouvoir l'image de la commune via des quartiers exemplaires, résilients, attractifs, modernes et créateurs de lien social et enfin de promouvoir et favoriser la nature et la biodiversité en ville, déclinés à travers des objectifs.

Pour aller plus loin :

<https://www.lemontsurlausanne.ch/le-mont-officiel/services-communaux/urbanisme/urbanisme/directives-urbanistiques>

<https://www.saflemont.ch>

PLANIFICATION

Côte de la Gruz



SITUATION

Le secteur de Côte-à-la-Gruz est limitrophe, au sud, de l'EMS La Paix du Soir et, à l'est, du centre historique du Grand-Mont où se situent divers commerces et le terminus des bus tl 8 et 54.

PROGRAMME

- Habitat collectif de moyenne densité
- Potentiel de création de LUP seniors en lien avec l'EMS
- Espaces publics favorables à la biodiversité
- Réseau de mobilité active traversant
- Potentiel d'accueil : environ 175 habitants

CALENDRIER

- 2020 : AG 1 et AG 2

Croix Nord



SITUATION

Situé à l'ouest de la route de la Blécherette et au nord des secteurs projetés d'activités et mixtes et de la jonction autoroutière, le PA Croix nord se trouve également à proximité du futur Collège de Champs d'Aullie, à l'est.

PROGRAMME

- Habitat collectif de moyenne densité.
- Accord de principe avec le propriétaire pour du logement à loyer abordable (20% de LUP conventionnés).
- Aménagements adaptés à la future arrivée de la ligne tl21 en lien avec le réseau communal de mobilité douce.
- Espaces publics inclusifs avec valorisation de la biodiversité.
- Potentiel d'accueil : environ 150 habitants.

CALENDRIER

- 2020 : AG 1
- 2021 : AG 2

La Croix



SITUATION

Le secteur de la Croix, situé au nord de la jonction autoroutière, est une zone d'activité fonctionnant en complémentarité avec les secteurs mixtes de la Pliauliausaz et de la Grange de Montricher, ainsi que les secteurs situés au sud de l'autoroute considérés comme sites stratégiques d'activités (SSDA) (ex-pôle de développement stratégique B du PALM).

PROGRAMME

- Zone d'activités considérée comme une entité locale selon le SrGZA.
- Types d'activités encore à définir.
- Potentiel d'accueil : environ 200 emplois et 5 habitants.

CALENDRIER

- 2020 : AG 1

La Grange de Montricher



SITUATION

Faisant partie de l'ancien pôle de développement du site stratégique B du PALM, ce secteur se situe au nord-ouest de la jonction autoroutière de la Blécherette, entre les PA de la Pliauliausaz et de la Croix. C'est un secteur mixte qui par la nature de son affectation ne fait pas partie du SrGZA.

PROGRAMME

- Zone mixte avec répartition habitat/activités à définir en complémentarité avec les secteurs limitrophes de la Pliauliausaz, La Croix, le Châtelard et Rionzi d'En Haut.
- Potentiel d'accueil : environ 800 habitants/emplois.

CALENDRIER

- 2020 : AG 1
- 2021 : Séance de travail pour projet routier du barreau de Montricher et de l'éclatement de la jonction autoroutière.

La Pliauliausaz



SITUATION

Vaste secteur mixte entrecoupé par un cordon boisé, le secteur de la Pliauliausaz, pensé de manière commune avec les secteurs de la Grange de Montricher, la Croix, le Châtelard et Rionzi d'En-Haut, se situe à l'extrême sud-ouest de la commune, accolé au projet de l'Espace Blécherette.

PROGRAMME

- Zone mixte avec répartition habitat/activités à définir en complémentarité avec les secteurs limitrophes de la Pliauliausaz, La Croix, le Châtelard et Rionzi d'En Haut.
- Accueil, au nord, de jardins familiaux en compensation de ceux existant au Châtelard (Rionzi d'Enhaut).
- Bâtiments planifiés au sud du secteur.
- Potentiel d'accueil : environ 800 habitants/emplois.

CALENDRIER

- 2020 : AG 1
- 2021 : Séance de travail pour projet routier du barreau de Montricher et de l'éclatement de la jonction autoroutière.

Les Echelettes



SITUATION

Le secteur des Echelettes est le plus vaste du SAF en termes de surface et d'habitants, possédant 14 aires de constructions et 1 zone d'utilité publique (ZUP). Secteur charnière entre les quartiers en développement, il est accolé à la zone agricole et la zone villas. Ce secteur est clé en ce qui concerne le réseau d'espaces publics et de mobilité.

PROGRAMME

- Habitat collectif de moyenne et faible densité.
- ZUP propriété communale dont le programme reste à définir.
- Espaces publics et de rencontre de qualité intégrant des jardins familiaux.
- Potentiel de valorisation des réseaux écologiques locaux.
- Potentiel d'accueil : environ 450 habitants.

CALENDRIER

- 2020 : AG 1

Montenailles



SITUATION

Le secteur des Montenailles se situe au sud-est de la Commune, à proximité des lotissements de Penau et du hameau éponyme. A flanc de coteau avec vue exceptionnelle sur les Alpes au sud, il est bordé au nord par une aire forestière.

PROGRAMME

- Habitats collectif et familial.
- Aire de verdure à vocation écologique.
- Cohabitation entre tous les modes de déplacement, en lien avec le terminus de la ligne t122 prévu au bas de la route de Penau.
- Potentiel d'accueil : environ 330 habitants.

CALENDRIER

- 2020 : AG 1
- 2021 : AG2 et CGQ 1

Valleyre



SITUATION

Situé le long du vallon du ruisseau de la Valleyre, ce secteur est particulièrement proche de la nature environnante et de la centralité historique du Petit-Mont au nord-ouest.

PROGRAMME

- Habitats collectif et familial.
- Réseau de mobilité active et durable, notamment en prévision du déplacement du terminus du t122 au sud du secteur et avec le centre historique du Petit-Mont.
- Interface multimodale au terminus t122.
- Zones de verdure et de transition écologique entre la forêt et les habitations permettant de traiter les franges urbaines de manière spécifique.
- Potentiel d'accueil : environ 330 habitants.

CALENDRIER

- 2020 : AG 1
- 2021 : AG2 et CGQ1
- 2021 : initiative populaire pour rendre le quartier inconstructible invalidée par la Municipalité début 2022.

CONSTRUCTION

Bois de l'Hôpital



SITUATION

Situé au nord de la future centralité principale de la commune, le secteur du Bois de l'Hôpital est un prolongement de la zone villas existante à l'ouest, bordé d'une aire forestière au nord et à l'est.

PROGRAMME

- Habitat individuel (villas).
- Placettes ouvertes au public et aménagements qualitatifs.
- Potentiel d'accueil : environ 125 habitants.

CALENDRIER

- 2020 : AG 1 et 2
- 2021 : AG3 et lancement des TC

Budron sud



SITUATION

Ce secteur prolonge de la zone industrielle et d'activités tertiaires de Budron au sud. Il est bordé à l'ouest par une aire forestière sise sur le territoire de la ville de Lausanne.

PROGRAMME

- Bâtiments destinés aux activités dans un secteur considéré comme d'intérêt régional.
- Traitement circonstancié de son accessibilité.
- Potentiel d'accueil : environ 500 emplois et 10 habitants.

CALENDRIER

- 2020 : AG 1 et 2
- 2021 : AG3 et lancement des TC

Budron



SITUATION

Le secteur de Budron se situe dans le prolongement nord-sud de la zone de villas existante le long de la route de Cugy de l'autre côté de laquelle se trouve, à l'ouest, la zone industrielle et d'activités tertiaires éponyme. A l'ouest, il est en contact direct avec une zone agricole.

PROGRAMME

- Bâti destiné à l'habitat individuel.
- Aménagement d'une placette publique au sud du secteur en lien avec un arrêt TP et le réseau de mobilité douce.
- Potentiel d'accueil : environ 25 habitants.

CALENDRIER

- 2020 : AG 1 et 2
- 2021 : AG3 et lancement des TC

Champs d'Aullie



SITUATION

Réel site stratégique en milieu urbain, ce secteur se compose d'une zone d'utilité publique, propriété de la commune destinée à recevoir une école. Il est bordé à l'ouest par la route de la Blécherette, au sud par le Chemin de la Lanterne. Il est caractérisé par la présence de lignes à haute tension et un cordon boisé en son centre délimitant la ZUP d'immeubles locatifs à l'est.

PROGRAMME

- Habitat de faible et moyenne densité.
- Accessibilité et réseaux de mobilité interconnectés.
- Construction d'une école primaire sur la parcelle communale ZUP.
- Potentiel d'accueil : environ 200 habitants et 40 emplois.

CALENDRIER

- 2020 : AG 1
- 2021 : AG2 et AG3 et lancement partiel des TC sur la partie sud
- 2021 : CGQ1

Etavez-Devant



SITUATION

Complémentaire avec le centre historique du Grand-Mont, au nord-est duquel il se situe, le secteur d'Etavez-Devant est un quartier mixte, à proximité immédiate du terminus des tl et du skate-park. Il est bordé à l'est par la route de Cugy et, à l'ouest, par la zone agricole. Stratégiquement positionné sur le territoire communal, ce secteur possède toute une aire vouée à des activités et des services et d'autres uniquement au logement.

PROGRAMME

- Mixité habitat/emplois.
- Espaces publics et aménagements de parcours de mobilités douces complétant le réseau communal.
- Espaces de verdure de qualité pouvant accueillir diverses activités comme par exemple des potagers urbains, liant et fédérateur social considérable.
- Aire de transition écologique en lien avec la zone agricole.
- Potentiel d'accueil : environ 80 habitants et 50 emplois.

CALENDRIER

- 2020 : AG 1
- 2021 : AG2 et AG3 et lancement des TC avec modifications

Ferrajoz-Millière



SITUATION

Dans le prolongement de la zone villas existante à l'est, le secteur de Ferrajoz-Millière est situé à l'extrême ouest de la Commune et à proximité de l'EMS la Paix du Soir. Eloigné du réseau de transport public, ce secteur se compose uniquement de maisons individuelles, touchant à la fois aux secteurs d'habitat collectif de Pernessy et de Côte-à-la-Gruz. En son centre se situe une institution d'intérêt public.

PROGRAMME

- Habitat individuel.
- Projet d'extension et amélioration de l'institution d'intérêt public.
- Potentiel d'accueil : environ 180 habitants et 30 emplois

CALENDRIER

- 2020 : AG 1 et AG 2
- 2021 : AG3 et lancement des TC avec modifications

Pernessy



SITUATION

Situé à l'ouest de la commune et à quelques centaines de mètres du terminus TP du Grand-Mont au nord-est, ce secteur est entouré par des zones de villas et limitrophe des secteurs à bâtir de Ferrajoz-Millièrre au nord et des Echelettes au sud.

PROGRAMME

- Habitats collectif et individuel.
- Espaces publics de qualité et réseaux de déplacements en lien avec le tissu bâti environnant.
- Potentiel d'accueil : environ 80 habitants.

CALENDRIER

- 2020 : AG 1 et AG 2
- 2021 : AG3 et lancement des TC avec modifications

Application de la taxe sur les équipements communautaires (TEC) dans les secteurs à bâtir du SAF

L'équipement communautaire ou socio-culturel comprend les installations dont les collectivités publiques doivent pouvoir disposer pour l'exercice de leurs tâches générales. Pour l'essentiel, il s'agit des écoles, garderies, lieux d'accueil pour l'enfance, transports, etc. Le règlement, adopté par le Conseil communal le 28 avril 2014 et approuvé par la cheffe du Département en date du 3 juin 2014, prévoit de faire contribuer les propriétaires aux dites charges lors de l'entrée en force de mesures d'aménagement du territoire qui augmentent sensiblement la valeur de leur(s) bien-fonds.

Fin 2020, en application de ce règlement, la Municipalité a procédé à la taxation des propriétaires des secteurs à bâtir du SAF progressivement selon l'ordre des AG de secteurs organisées par son comité directeur. C'est ainsi que, dans un premier temps, la Municipalité a adressé une décision de taxation les 12 et 19 novembre 2020 aux propriétaires du

secteur Budron et du PA Etavez-Devant. Quatre oppositions ont été enregistrées pour le premier, et trois pour le second, adressées, en première instance à la CCRI dans le délai imparti. Celle-ci a procédé à des audiences en juin 2021, auxquelles le SURB et la Municipale ont été convoqués.

Au vu de la situation et parallèlement, un courrier a été adressé à tous les propriétaires des secteurs à bâtir du SAF leur indiquant que la procédure est suspendue le temps que la décision de principe sur le prélèvement ou pas de la taxe soit prise.

La CCRI a rejeté les recours des propriétaires le 5 juillet 2021. Cette décision a fait, à son tour, l'objet d'un recours en deuxième instance auprès de la CDAP, qui à fin 2021, suite à quelques échanges d'écritures, n'a toujours pas émis son arrêt.

POLICE DES CONSTRUCTIONS (PoICo)

Le volet police des constructions du SURB est chargé de vérifier la conformité aux réglementations communales, cantonales et/ou fédérales des demandes et projets faisant l'objet d'une procédure d'une autorisation de construire.

Ainsi, chaque dossier et/ou demande fait l'objet d'une analyse et d'une détermination, qui, sur préavis du GPAT, est transmise à la Municipalité pour décision.

La statistique ci-dessous reflète l'activité administrative en 2021 et non l'état des constructions. En effet, certains décalages importants peuvent intervenir entre l'octroi du permis de construire et la réalisation de l'objet de la demande.

	Demandes de permis de construire en 2021	Permis de construire octroyés en 2021	Nombre de logements
Bâtiments locatifs	4	1	54
Villas à 1 logement	3	1	1
Villas à 2 logements	4	3	6
Bâtiments industriels	9	0	0
Transformations	12	7	5
Annexes et divers	96	74	0
Travaux publics	2	2	0
Démolitions	8	3	0
TOTAL	138	91	66

Demande de permis de construire et permis de construire octroyés en 2021

	Permis de construire octroyés	Nombre de logements
2016	84	141
2017	64	5
2018	107	28
2019	74	12
2020	87	12
2021	91	66

Permis de construire octroyés de 2016 à 2021

	Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en 2021	Nombre de logements
Bâtiments locatifs	0	0
Villas à 1 logement	2	2
Villas à 2 logements	8	16
Bâtiments industriels	2	0
Transformations	14	12
Annexes et divers	20	0
Travaux publics	0	0
Démolitions	1	0
TOTAL	47	30

Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en 2021

	Permis de construire octroyés	Nombre de logements
2016	43	167
2017	41	178
2018	61	173
2019	55	273
2020	29	64
2021	47	30

Permis d'habiter/d'utiliser octroyés de 2016 à 2021

Les 138 demandes d'autorisation de construire en 2021 ont essentiellement porté sur des objets/projets complémentaires aux bâtiments existants, notamment en zone de villas, à savoir : assainissements énergétiques (isolation, installations de PAC air-eau, sondages géothermiques), couverts, vérandas, piscines, spa, palissades, places de parc, fenêtres rampantes, aménagements divers, rénovations de façades, murs de soutènements, etc.). Dans la même zone, on constate également la tendance à l'extension et la surélévation de villas datant des années 60-70 n'ayant pas utilisé la totalité de leurs droits à bâtir. Cependant, le nombre constant à la hausse de demandes est dû à l'entrée en vigueur du SAF dont les projets de construction, villas notamment, ont fait l'objet de nombreuses analyses préalables.

En 2021, 47 permis d'habiter/utiliser ont été délivrés, ce qui correspond à la création de 30 logements permettant l'accueil d'environ 100 habitants. Depuis 2016, l'augmentation du nombre de logements a été importante. Mais, dès 2020, une forte baisse est constatée. Elle est due à l'achèvement des PA hors SAF, avec la mise à disposition des derniers immeubles du PA Les Morettes en 2019. N'ayant de PA en fin de construction, la création de logements se situe en zone de villas avec l'utilisation des droits à bâtir restant, la transformation de fermes et les réhabilitations dans le secteur historique du Petit-Mont, notamment. Cependant, cette tendance risque fort de s'inverser ces prochaines années au vu des disponibilités prévues de logements via le PA La Clochette et les secteurs à bâtir et PA du SAF.

Il est important de préciser que le nombre d'autorisations de construire sollicitées est très variable et dépend exclusivement d'initiatives privées, qu'il n'est pas possible de prévoir. Nonobstant, sur les six dernières années, une moyenne de 80 permis de construire ont été octroyés par année. Cependant, on constate une hausse ces deux dernières années qui va se poursuivre suite à la légalisation des secteurs à bâtir du SAF et une tendance à la densification douce via l'utilisation du solde des droits à bâtir en zone de villas et la création de logements dans les volumes disponibles des fermes sises en zone de villas et/ou hameaux.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ÉMOLUMENTS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

Fin 2021, les réflexions destinées à réviser le règlement en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions ont été initiées. Un préavis sera présenté au Conseil communal début 2022.

PROCÉDURES CONTENTIEUSES

L'accompagnement des dossiers, l'assistance aux maîtres d'ouvrages et architectes ainsi que la négociation et les tentatives de résolution des problèmes à l'amiable ne parviennent pas toujours à éviter certains blocages. Dans le cas d'oppositions formelles, des séances de conciliation/médiation sont organisées systématiquement afin de trouver un accord satisfaisant pour toutes les parties dans le respect des dispositions réglementaires. Si cette démarche n'aboutit pas, c'est la procédure légale qui est activée avec l'ouverture des voies de recours à la CDAP. Il arrive également que des cas soient dénoncés à la Préfecture, si après plusieurs tentatives de règlement à l'amiable de constructions illicites, le requérant n'a toujours pas daigné obtempérer.

En 2021, trois audiences ont eu lieu à la Préfecture, deux séances de conciliation ont été organisées entre les parties et deux audiences convoquées par la CDAP.

Si le traitement des oppositions est conduit par le SURB, les recours à la CDAP sont quant à eux confiés à un avocat conseil. En effet, dès que la CDAP est saisie du dossier, le temps à consacrer pour rédiger les réponses, mémoires, échanges d'écritures ou autres répliques/duplicques, implique des compétences juridiques spécifiques et est très chronophage. Nonobstant, le SURB travaille en collaboration étroite avec son conseil dans ces démarches, participe activement aux séances de concertation et aux audiences. En 2021, les procédures contentieuses conduites à la CDAP ont porté sur :

- une affectation litigieuse et des constructions complémentaires diverses dans une villa familiale (cinq oppositions du voisinage, audience CDAP début 2021 et arrêt de la CDAP en avril 2021 donnant partiellement gain de cause à la Municipalité) ;
- aménagement sécuritaire d'un quai de chargement en zone industrielle (une opposition du voisinage, audience CDAP fin 2021, attente d'un arrêt pour début 2022).

De manière générale, il est constaté un nombre croissant de dépôts de contestations, voire d'oppositions à tous types de projets.

COMMUNICATION

M. Maxime Fayet, chargé de communication, a pris ses fonctions au sein du SEMU le 1^{er} juillet. Ce nouveau poste a été porté au budget 2021 suite au constat qu'avait déjà fait l'ancienne Municipalité de la nécessité de professionnaliser la communication des autorités et de l'administration communale. Cette évolution est rendue nécessaire au regard des enjeux de développement que connaît la commune, développement qui voit se manifester un besoin accru en information de la part de la population. Mieux communiquer devient également un enjeu pour les autorités dans le contexte d'une commune qui devient une ville, où les actions menées se doivent d'être expliquées, les décisions prises de plus en plus justifiées et les projets valorisés.

Les sujets ne manquent pas en matière de communication, qui doivent désormais se décliner sur différents supports, en fonction des besoins et des publics. Ainsi, le journal communal reste un vecteur de communication apprécié que la Municipalité entend maintenir, mais en en modernisant la gestion. La coordination est désormais totalement gérée à l'interne par

notre chargé de communication, en coordination étroite avec Mme la syndique, également municipale en charge de la communication et la Municipalité dans son ensemble qui valide la cohérence des contenus. Au niveau du format, l'édition de décembre 2021 était la dernière sous sa mouture actuelle, qui laissera la place à une nouvelle dès 2022.

Les outils numériques sont également davantage exploités puisqu'en plus d'une utilisation plus rigoureuse de notre site internet et de son forum de discussion « Espace public », la Commune est désormais présente, depuis novembre 2021, sur Facebook et Instagram.

Au cours des six premiers mois de cette législature, nous avons déjà pu réaliser à quel point l'internalisation de notre communication constituait une réelle valeur ajoutée à notre fonctionnement. Avec davantage de réactivité, de compétences et d'outils à disposition pour valoriser et expliquer le travail des autorités et de l'administration à notre population, nous sommes entrés dans une nouvelle ère.

COORDINATION ET TRANSVERSALITÉ

UNE VOLONTÉ DE LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

« Coordination » et « Transversalité », deux termes que la Municipalité entend promouvoir comme méthode de travail au sein de l'administration communale. Depuis plusieurs années, les dicastères et services ont déjà œuvré dans ce sens, mais un pas supplémentaire doit être franchi au cours de cette législature.

Ainsi, les discussions au sein de la Municipalité sont beaucoup basées sur l'échange d'informations et la recherche de compromis. Il en va de même avec l'équipe des chefs de service, sous la direction du secrétaire municipal. Les traditionnelles séances hebdomadaires de rendu des décisions municipales (celles-ci étant désormais transmises par un autre biais) aux chefs de service ont laissé la place à des séances mensuelles sur des sujets transversaux. Des outils ont également été mis en place et seront encore optimisés afin notamment d'assurer un meilleur suivi des courriers et des décisions municipales.

Au chapitre des améliorations demandées par la Municipalité en termes de coordination, figure la gestion du calendrier des manifestations, dont dépend notamment la réservation des salles. Le SEMU a été chargé, en collaboration avec les services concernés, de présenter une solution pour début 2022.

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Présenté lors de la séance du Conseil communal du 13 décembre et rendu public dans la foulée, le programme de législature 2021-2026 est le fruit d'un intense travail de réflexion mené par la Municipalité, en collaboration avec les chefs de service de l'administration et sous le pilotage de la Société Habilis Conseil SA, spécialisée dans le développement organisationnel. Avec un peu de retard sur le planning prévu, les ateliers de travail ont été organisés de la manière suivante :

Les ateliers « Rôles et responsabilités » et « Transversalité » ont eu lieu fin décembre après la finalisation du programme. Ils ont permis de jeter les bases d'un fonctionnement se voulant le plus optimal possible entre la Municipalité et les services en vue de l'atteinte des objectifs fixés.

Un monitoring des mesures entreprises dans le cadre du programme de législature sera effectué régulièrement et il en sera rendu compte dans le cadre des différents rapports de gestion.

FONCTIONNEMENT DU « BUREAU TECHNIQUE »

Dans son rapport sur le rapport de gestion 2020, la COGEST demandait « à la nouvelle Municipalité de procéder à un audit visant à mettre en exergue les avantages et les inconvénients de créer, au sein de l'Administration, un véritable

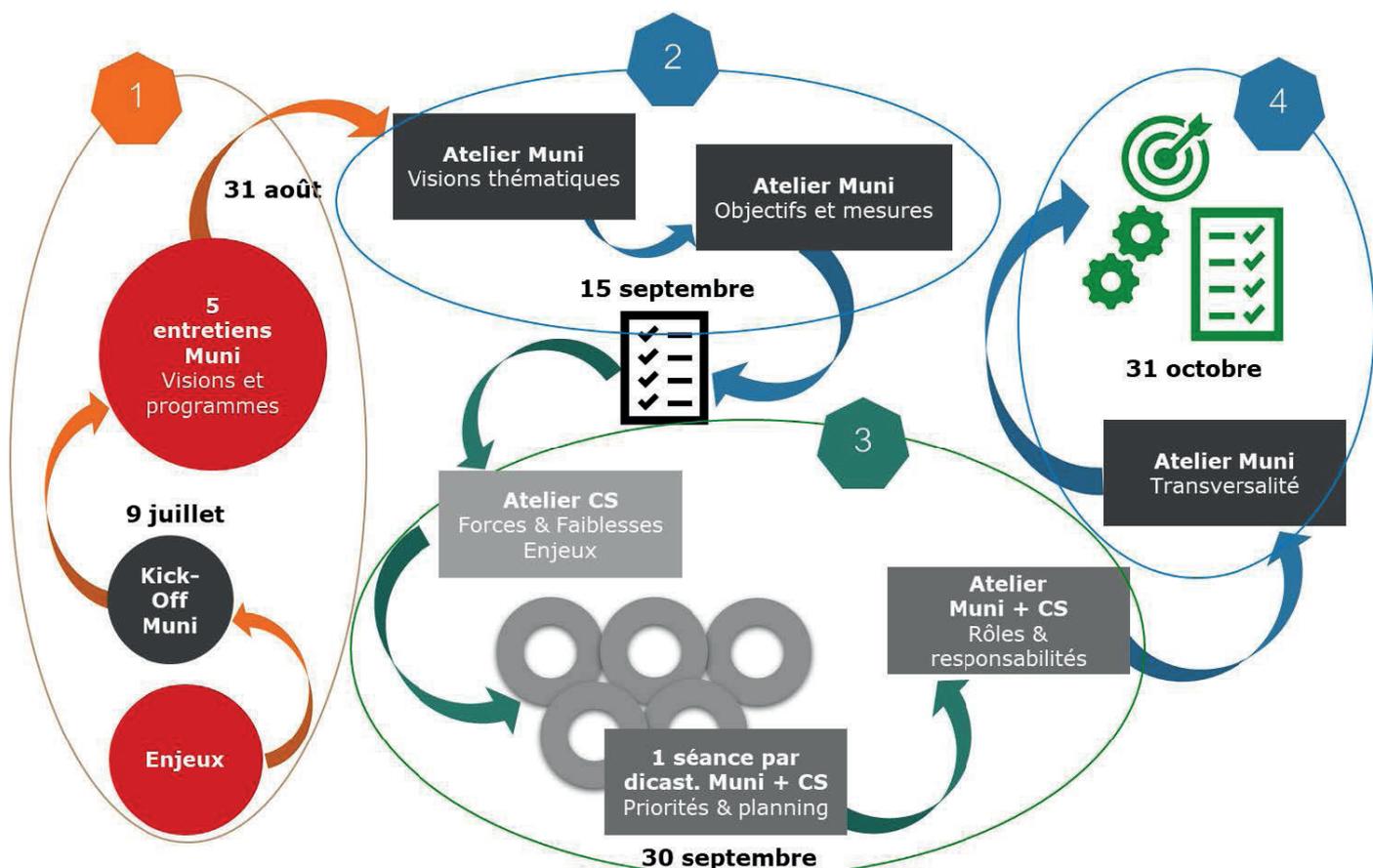
Bureau technique, qui permettrait d'avoir une vision transversale de la gestion administrative communale, en matière de travaux».

Il convient tout d'abord de préciser que la notion de « bureau technique » s'applique en règle générale à de plus petites communes, où l'on trouvera un technicien ou un ingénieur communal entouré d'une équipe administrative généralement plutôt restreinte. Dans ce contexte, le recours à des mandats externes est très important, une petite commune ne pouvant pas disposer de toutes les compétences requises à l'interne. Le technicien communal touche à tout et est la personne de référence pour tous les dossiers techniques, qu'il s'agisse des collecteurs communaux, des questions d'aménagement du territoire, d'approvisionnement en eau ou en électricité, de la gestion des déchets, etc. Sans être un spécialiste de tous ces domaines, le technicien communal, dans une petite commune, peut gérer ces dossiers avec de l'appui externe, également compte tenu du volume d'affaires à traiter.

La Commune du Mont-sur-Lausanne se trouve évidemment dans une autre situation. Elle devient une ville et, même si nos services ont bien sûr recours très régulièrement à des mandats externes, d'importantes compétences sont requises à l'interne. Nos services techniques sont donc composés d'ingénieurs, de géographes-urbanistes ou d'environnementalistes

pour les postes de cadres, en plus du personnel administratif et technique. On est donc en présence de différents métiers, bien spécifiques, qui composent nos différents services techniques qui, tout en collaborant ensemble, accomplissent des missions bien distinctes. Ils travaillent de manière transversale, comme le font d'ailleurs tous les services de l'administration communale. Dans ce contexte, se réunit par exemple de manière hebdomadaire le Groupe de pilotage aménagement du territoire (GPAT), composé de membres des services de l'urbanisme, des travaux et infrastructures et de l'environnement (espaces verts et déchets jusqu'au 31.12.21), qui traite de manière transversale non seulement les dossiers de police des constructions, mais également toutes les thématiques en lien avec l'aménagement du territoire, dans lesquels les différents services impliqués doivent amener leur expertise.

La Municipalité souhaite continuer à veiller à avoir les bonnes compétences aux bons endroits au sein de services distincts qui collaborent ensemble. Il est aussi nécessaire de préciser qu'aussi pointues que soient les connaissances de nos collaborateurs, ceux-ci restent des généralistes et que le recours à des mandataires externes demeure indispensable. Pour des raisons financières notamment, il n'est pas envisageable de disposer, au sein même de l'administration communale, de toutes les compétences que l'on trouve par exemple dans un bureau d'architectes, d'ingénieurs ou d'urbanisme.



Démarche proposée pour la conception du programme de législature 2021-2026

PROMOTION ÉCONOMIQUE

Le rapport de gestion 2020 expose clairement le rôle du volet de promotion économique, sur lequel nous n'allons donc par revenir en détail ici, si ce n'est en rappelant la volonté de la Municipalité de se rapprocher de son tissu économique local en ayant une meilleure connaissance, en le mettant en valeur et en jouant un rôle de facilitateur et d'intermédiaire auprès des entreprises déjà installées et de celles qui projettent de s'implanter au Mont-sur-Lausanne.

Après avoir dû faire l'impasse sur l'édition 2020, la rencontre Municipalité-Entreprises a à nouveau pu être organisée le 10 novembre 2021 à l'Aula du Collège du Mottier. Avec la participation de Lausanne Région, cette soirée avait pour objectif de renforcer le réseau des entreprises en créant des relations durables. Elle a rencontré un franc succès puisque pas moins de 140 participants ont pris part à cet événement. Les discussions et conférences de cette rencontre ont notamment porté un regard sur les transformations engendrées par la numérisation au sein des PME et des commerces, transformations dont l'enjeu principal consiste à repositionner ses activités sur un marché en pleine mutation et toujours plus concurrentiel, comme l'a relevé M. Yvan Cognasse, Co-directeur du programme CAS en Digital Transformation à la HEG Genève. Dans ce contexte, les services et solutions logistiques qu'offre La Poste aux PME ont illustré le propos par la voix de M. Alexandre Lambelet, Directeur des ventes PME Suisse romande.

En 2021, la Municipalité a continué à jouer son rôle d'intermédiaire en mettant en contact les acteurs concernés pouvant favoriser de nouvelles implantations. De par sa connaissance des projets de développement, via son SURB, elle peut ainsi assez rapidement, dans le cadre des contacts qu'elle entretient avec les entreprises intéressées à s'installer au Mont-sur-Lausanne, donner des renseignements sur les possibilités de trouver des terrains ou des locaux disponibles.

L'année 2021 a néanmoins également mis en exergue le peu de ressources que nous avons, au sein de la Commune, afin

de mener une véritable politique de promotion économique. Rappelons que la municipale en charge du dossier n'est secondée que par le SEMU sur le plan administratif. La Municipalité s'engage toutefois dans une politique volontariste qui ressort dans son programme de législature puisqu'elle entend planifier l'implantation judicieuse des activités économiques, développer et maintenir les commerces de proximité, renforcer les contacts entre la Commune et le tissu économique local et valoriser les savoir-faire locaux. L'avenir dira si, pour atteindre ces objectifs, des ressources supplémentaires doivent éventuellement être déployées.



Conférence de M. Yvan Cognasse sur la digitalisation pour les commerçants et les PME de la région.



La rencontre Municipalité-Entreprises s'est terminée autour d'un apéritif dînatoire.

PATRIMOINE, TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

MESSAGE POLITIQUE DU MUNICIPAL

OLIVIER DESCLOUX

UN PATRIMOINE À FAIRE FRUCTIFIER

La Commune du Mont-sur-Lausanne possède un patrimoine important et varié qu'il s'agit d'entretenir et de valoriser. Qu'il soit humain, environnemental ou immobilier, il convient d'en avoir une gestion la plus appropriée et efficiente possible pour qu'il puisse continuer à évoluer et être au service du bien commun. Et ceci dans un contexte démographique et sociétal en mouvement qui demande une capacité d'adaptation à tout instant.

Si la situation générale des bâtiments communaux s'est bien améliorée au niveau de l'entretien ces dernières années, il reste un effort important à consentir afin d'avoir une infrastructure pertinente et correspondant au besoin de notre population. Notamment en termes d'énergie, et plus particulièrement avec nos installations de chauffage et production d'eau chaude. Nos forêts se portent bien et nous souhaitons leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Enfin, nous avons la chance d'avoir une offre sportive et médicale de qualité qu'il s'agira d'accompagner pour répondre à la demande croissante.

BILAN ET DONNÉES

La Municipalité a pu amener certains projets à maturité à la fin de la législature leur permettant de passer dans leur phase de réalisation. On peut citer par exemple la rénovation

et l'agrandissement du Collège du Mottier B, adopté par le Conseil communal, et le renouvellement du plan de gestion des forêts montaines.

Dès le mois de juillet, un important travail de terrain a été mené pour comprendre le fonctionnement des uns et des autres, faire l'inventaire de l'existant et mettre en place des indicateurs devant nous permettre de prendre des décisions en tenant compte des faits.

DIALOGUE AVEC LA POPULATION

La communication avec les montains a aussi fait l'objet d'une attention particulière. D'une part, une rencontre suscitant un intérêt important a pu avoir lieu le 7 septembre 2021, à la Valleyre, au sujet de l'entretien du cordon boisée. Une délégation de la Municipalité accompagnée par le garde forestier et les services de l'État a ainsi saisi l'opportunité non seulement d'expliquer les démarches en cours, mais également de dialoguer directement avec les riverains et autres personnes intéressées par la thématique.

Pour la première fois, une page temporaire et liée à un sujet particulier (le COVID) a été mise en ligne sur le site de la Commune. Elle a été régulièrement actualisée a permis à la population de s'informer sur les mesures et possibilité locale.

LE NUMÉRIQUE: DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

L'année 2021 marque un tournant dans la politique communal du numérique. En effet, les menaces encourues par l'administration ont fait pour la première fois l'objet d'une analyse de risque. La Municipalité a alors pris une série de mesures ciblées. Organisationnelles et technique notamment. Le but étant de réduire la probabilité de la survenance d'un incident (panne, intrusion, indisponibilité diverse) et d'en minimiser l'impact le cas échéant.

Les investissements consentis dans la structure informatique communale n'ont pas suivi les besoins (tant fonctionnel que non fonctionnel). Aujourd'hui, des opportunités s'offrent à l'administration pour lui permettre d'être plus efficace dans ces tâches quotidiennes. C'est aussi vrai pour la relation au citoyen – malgré la situation de « sur-place » dans certaines politiques cantonales et fédérales – qui offre des perspectives intéressantes pour tous.

UN MONDE EN TRANSITION

Ces cinq dernières années, on a pu observer une intensification de certains changements sociétaux : ce qui était admis



devenir parfois impensable, le besoin d'informations s'accroît, des revendications plus fortes par certains groupes se font entendre, des défis environnementaux nous poussent à agir vite, de nouvelles possibilités apparaissent mais doivent être accompagnées de mesures visant à limiter les risques induits. Notre monde est définitivement en transition. Les réponses à donner sont multiples dont deux me paraissent aujourd'hui indispensables : le dialogue et les compétences.

Seul un climat de discussion ouvert et serein permettra l'émer-

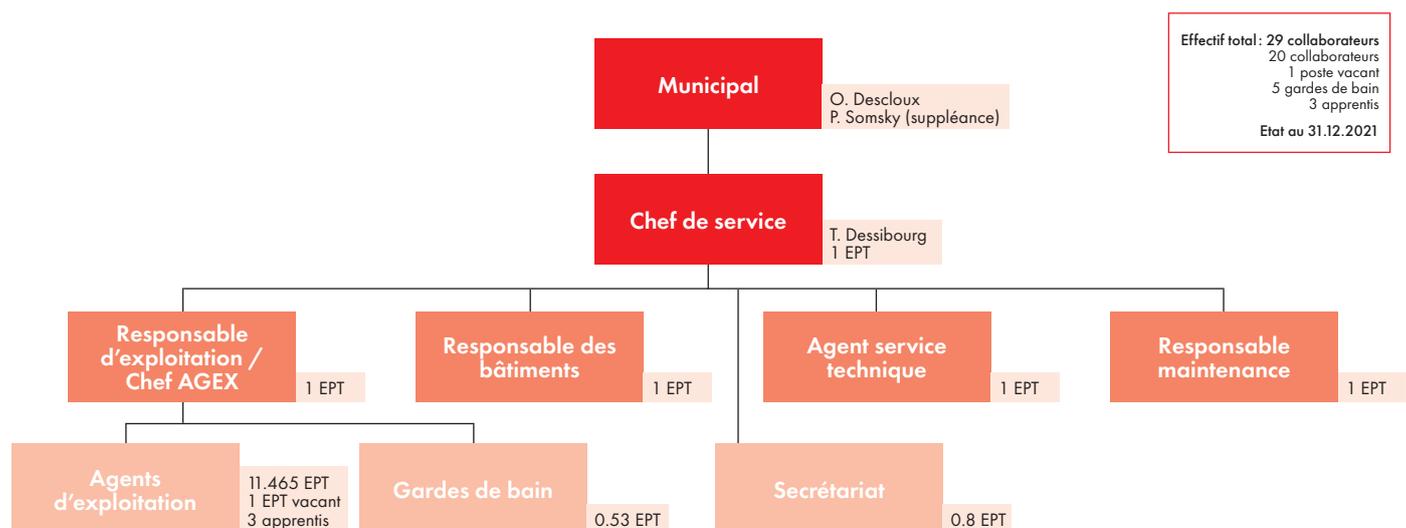
gence de solutions acceptées par une majorité, condition *sine qua non* à une réussite rapide. Et pour alimenter et accompagner ces mouvements, des intervenants, des cadres, du personnel compétent sont nécessaires, afin que l'ensemble reste cohérent.

C'est précisément dans ces domaines que mon action et mon énergie se déploient au quotidien pour que les Montaines et les Montains puissent continuer à évoluer dans un cadre leur offrant des perspectives attractives !

LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

SERVICE DES BÂTIMENTS (SEBA)

Le SEBA exerce ses compétences en matière de gestion du patrimoine bâti communal administratif et financier. Il met en œuvre la politique communale y relative et est le garant de l'application des lois et normes cantonales et fédérales en la matière. Le service est chargé de la construction, de la rénovation, de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de tous les bâtiments communaux scolaires, administratifs et locatifs.



SERVICE INFORMATIQUE (SINF)

Le SINF a pour mission de fournir aux utilisateurs des outils informatiques performants leur permettant de réaliser leur travail de la manière la plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des habitants. Le service a assuré, en étroite collaboration avec la Société Prodata et dans la continuité des années précédentes, la maintenance des outils informatiques communaux, tant au niveau applicatif que sécuritaire. Avec pour objectif d'assurer des prestations répondant à des critères de performance et de qualité en lien avec les besoins de l'administration. Sans omettre les critères sécuritaires exigeants, l'informatique poursuit son ascension vers une infrastructure performante tout en conservant sa convivialité essentielle pour tout utilisateur.

BÂTIMENTS

TRAVAUX RÉALISÉS SELON BUDGET

Un nombre important de travaux a été réalisé dans les bâtiments communaux. On renonce ici à une liste exhaustive pour ne citer que les principaux :

En raison de leur ancienneté et dans le but d'améliorer les aspects thermique et phonique, toutes les fenêtres ont été changées dans le bâtiment administratif de Crétalaison. Un service complet des stores extérieurs a également été effectué. Afin d'incommoder le moins possible les occupants du bâtiment, la majeure partie des travaux a été réalisée durant les vacances d'été. Les deux ascenseurs du bâtiment ont également été remplacés.

Il a été procédé à un rhabillage des façades et à un rafraîchissement de la peinture au Collège du Grand-Mont tout comme au bâtiment commercial de la route du Jorat 5, où les stores extérieurs ont également été changés.

Dans la perspective de la réouverture de l'Auberge communale, différents contrôles et nettoyages ont été effectués dans l'appartement. Diverses réparations ont également été entreprises dans le restaurant de manière à le rendre parfaitement exploitable à partir de janvier 2022.

Le bâtiment des Abattoirs, route de la Blécherette 1, qui comprend un commerce au rez et un appartement à l'étage, a également fait l'objet d'un certain nombre de mises au norme pour des questions d'hygiène et de sécurité.

Enfin, une tente faisant office de cantine provisoire a à nouveau été érigée sur le site du Châtaignier afin de permettre la tenue de manifestations sur ce site prisé des habitants.



1 Rafraîchissement de la façade de l'ancien collège du Grand-Mont. · **2** Rénovation de la barrière du parking de Crétalaison à la route de Lausanne. · **3** Remplacement de parois en bois à Manloud. · **4** Création d'un espace parking avec mur en gabion à Rionzi.



© Maxime Fayet

Réouverture de l'Auberge communale : différents contrôles et nettoyages ont été effectués par le Service des bâtiments.

LOCATION DES SALLES

Au printemps 2021, au regard de la situation sanitaire, La grande salle du Petit-Mont a été aménagée afin de pouvoir y pratiquer des tests Covid, avec ou sans rendez-vous du lundi au samedi, par l'entreprise Chris Médical Services.

Cette crise a notamment empêché bon nombre d'acteurs externes de louer les salles communales pour leurs activités et, de ce fait, réduit drastiquement leurs fréquentations durant les deux dernières années.

Les locations ont pu reprendre normalement dès le mois de mars 2022 avec la levée majeure des principales restrictions sanitaires.

Afin de permettre le maintien de la distanciation sociale durant la crise sanitaire, les séances du Conseil Communal se sont déroulées à la grande salle du Petit-Mont.

COMPTABILITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Soutenir la transition énergétique, notamment par l'établissement d'un programme de mise à niveau énergétique des bâtiments communaux, est une volonté affichée par la Municipalité dans le cadre de son programme de législature.

Dans ce contexte, le SEBA a continué à œuvrer, au cours de l'année 2021, à l'optimisation énergétique des bâtiments communaux avec la collaboration de la Société Energo. Le rapport de cette dernière nous livre les principales informations suivantes.

Ci-dessous, les consommations brutes d'énergie du parc des bâtiments de la Commune pour 2021. En générale, l'évolution des consommations d'énergie (chaleur et électricité) est à la baisse. En revanche, la consommation d'eau du parc des bâtiments est à la hausse :



En 2021, la consommation de chaleur a diminué de 35'000 kWh par rapport à la référence, soit une économie de 13%.

En 2021, l'économie électrique totale du parc a diminué de 215'185 kWh par rapport à la référence, soit une consommation d'électricité en baisse de 25%.

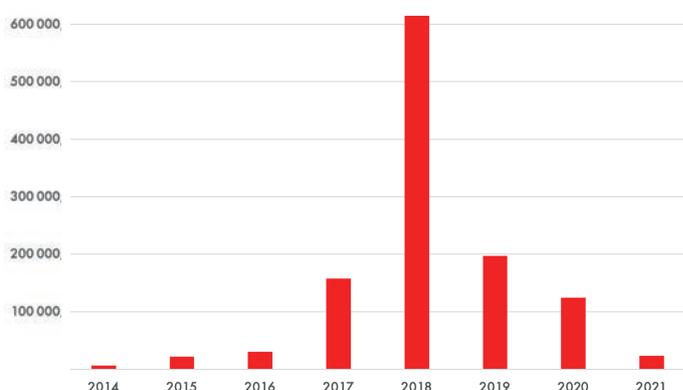
En 2021, la consommation d'eau a augmenté de 6'947 m³ par rapport à la référence, soit une surconsommation de 44% principalement due au bâtiment STPA, collège du Petit-Mont CMS-ASS, Mottier E-F, complexe de Manloud, bâtiment du feu/Jorat 6 et Grande salle communale.

Le suivi énergétique et l'optimisation des bâtiments permet de démontrer que globalement, pour l'année 2021, la maîtrise énergétique du parc est bonne. Le rapport Energo relève par ailleurs le suivi exemplaire et la très bonne implication des services techniques communaux dans la démarche d'optimisation et du suivi des consommations énergétiques. Ce point est à relever puisqu'il met en évidence l'adhésion des collaborateurs aux objectifs fixés par la Municipalité. Néanmoins, les chiffres montrent également que les efforts doivent être poursuivis en portant une attention particulière à certains bâtiments.

SINISTRES

Huit sinistres sont à déplorer en 2021. Sur la totalité des cas, 17% des coûts sont indemnisés par les assurances.

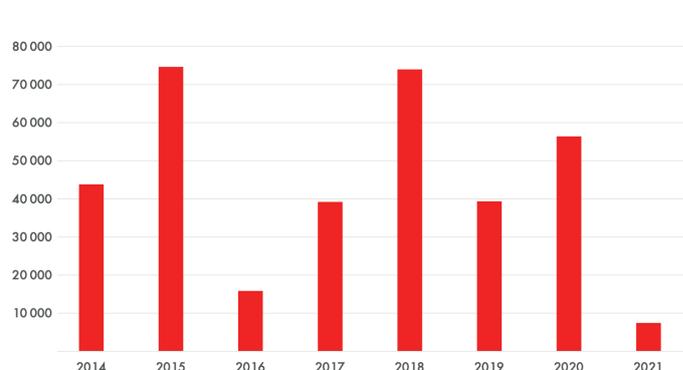
Totaux annuels des sinistres en CHF



VANDALISME – INCIVILITÉS

Cinq cas de vandalisme ou d'incivilités sont à déplorer en 2021. Sur la totalité des cas, 0% des coûts sont indemnisés par les assurances. Ces actes de malveillance font l'objet systématique d'une plainte pénale à la Gendarmerie.

Totaux annuels des incivilités en CHF



SERVICE DE PIQUET

Au cours de l'année 2021, 29 interventions, totalisant 49 heures, ont été effectuées pour régler essentiellement des questions d'accès aux locaux, de chauffage et de pannes diverses. Les interventions ont été légèrement plus nombreuses que l'année précédente (23 interventions et 37 heures).

Pour rappel, l'équipe du Service de piquet est composée d'au moins quatre collaborateurs agent d'exploitation, qui effectuent des tournus d'une semaine, 365 jours par année, 7j/7j, en dehors des heures d'ouverture de l'administration communale.

DURABILITÉ

En termes opérationnels, la durabilité s'appuie sur une commission consultative permanente, la Commission société à 2000 watts. Dans le cadre de la nouvelle législature, la commission a été dissoute. La nouvelle réorganisation des dicastères a mené à une réflexion globale sur le rôle de la durabilité au sein de l'administration communale et des contacts ont été pris dans le but de constituer une nouvelle commission inter-dicastère. La Commission société à 2000 watts était composée de huit membres :

M. Christian Menétrey, municipal (jusqu'au 30.06.21), président, Mme Laurence Muller Ahtari, municipale, M. Philippe Vaucher, conseiller communal (jusqu'au 30.06.21), M. Arnaud Brulé, conseiller communal (jusqu'au 30.06.21), M. Alfred Belet, conseiller communal, M. Richard Mesple, M. Antonio Turiel, urbaniste communal et M. Vincent Porchet, ingénieur communal. Le secrétariat est assuré par Mme Anne Kapeller, collaboratrice administrative.

Cette commission consultative a eu pour tâches, d'une part, de mettre en œuvre le concept énergétique communal (énergie-climat) et, d'autre part, de proposer toute action utile et pertinente contribuant au développement durable de la commune. Ses missions sont les suivantes :

- promouvoir les objectifs de la Société à 2000 watts sur l'ensemble du territoire communal ;
- maintenir le label Cité de l'Énergie ;
- appliquer, dans la mesure du possible, les principes de durabilité, d'exemplarité, d'efficacité et de créativité ;
- informer, sensibiliser et conseiller sur le développement durable, aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

La commission s'est réunie à deux reprises en 2021 : 20 avril et 29 juin.

LABEL CITÉ DE L'ÉNERGIE Le Mont-sur-Lausanne Cap vers la société à 2000 watts

La Commune s'est engagée dans le processus Cité de l'énergie en adhérant à l'Association du même nom le 20 décembre 2011. Par ce biais, elle peut ainsi activement participer au programme fédéral Suisse Energie pour les communes et bénéficier de nombreuses prestations et aides à la mise en œuvre d'actions ciblées et circonstanciées en matière de développement durable.

Le processus Cité de l'énergie permet à la Commune de s'améliorer de manière continue au travers des actions qu'elle réalise. Celles-ci sont prises en compte dans un système de points en fonction de leurs effets sur les objectifs fixés en matière de développement durable. Le schéma ci-dessous illustre les domaines d'actions pris en compte.

Dans ce cadre, la Commune a reçu, pour la première fois, le 23 septembre 2014, le label Cité de l'énergie, distinction nationale venant récompenser ses efforts en matière de durabilité. Cependant, ce dernier doit être renouvelé tous les quatre ans. Pour ce faire, la commune a brillamment renouvelé son label Cité de l'énergie le 28 septembre 2018.

De 2014 à 2021, toutes les actions entreprises sur le territoire communal et qui ont un impact significatif sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂ sont évaluées selon le système de points de SuisseEnergie. Ce dispositif de mesure permet de déterminer le potentiel total de réalisations possibles en la matière. Ainsi, le label peut être obtenu dès que la commune a dépassé le 50 % de son potentiel. En 2014, le résultat global était de 54 % et, en 2018, il est de 61 %.



MISE EN ŒUVRE

Ce chapitre expose succinctement les actions poursuivies et/ou conduites par la commission société à 2000 watts en 2021. Elles complètent celles déjà réalisées à ce jour et contribuent à l'amélioration continue de la commune en matière de recours aux énergies renouvelables, de gestion d'une mobilité supportable pour l'environnement et la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources. Elles permettent le maintien et le renforcement du label Cité de l'énergie. L'effet des réalisations est ainsi mesuré tous les quatre ans lors des ré-audits.

SYSTÈME D'INDICATEURS

Les indicateurs sont renseignés depuis 2014. Ils permettent de suivre l'évolution de la commune dans des domaines tels que la mobilité, les consommations énergétiques, la production de déchet, le taux de recyclage, etc.

PLAN DE MOBILITÉ DE SITE

Le projet de mise en œuvre d'un plan de mobilité de site dans la zone d'En Budron s'est poursuivi en 2021. Pour rappel, le site d'En Budron rencontre un certain nombre de problèmes d'accessibilité et de circulation, auxquels il importe d'apporter des solutions pour garantir son bon fonctionnement, à court comme à long termes.

Une étude portant sur le nombre de places de parc existantes sur le site et les possibilités de les mutualiser ainsi que sur l'auto-partage a été lancée fin 2020. 90 entreprises ont répondu au questionnaire. Il en ressort que le nombre de places de parc est suffisant selon les normes VSS. Le groupe de travail qui avait été constitué pour le suivi et la mise en œuvre du plan de mobilité, composé de représentant des entreprises et de la commune, a été dissous. La SICNL reprend le projet et devra mettre en place les outils pour le partage des places de parc et le co-voiturage.

JOURNÉE DE LA DURABILITÉ

La journée de la durabilité, anciennement semaine de la mobilité, a pu se dérouler normalement en 2021 après une édition 2020 qui a dû être annulée en raison de la pandémie.

Elle a eu lieu le 25 septembre dans la cour du Mottier. Celle-ci a été investie à nouveau par de nombreux stands et animations. Plus de 200 visiteurs ont arpenté l'espace dévolu à l'événement. La participation et les échanges ont été fructueux. Les stands ont permis de sensibiliser les visiteurs sur des thèmes variés, tels que la mobilité, les économies d'énergie, les déchets, les insectes ou le gaspillage alimentaire. Ceux-ci ont été réalisés en étroite collaboration notamment avec les écoles, les associations locales, equiwatt et les tl. La journée a été rythmée par des visites commentées du jardin de permaculture situé derrière le collège, par des contes destinés aux

enfants et aux adultes, par la projection du film consacré aux arbres admirables de Suisse, en présence du co-réalisateur, M. Ernst Zürcher, qui a répondu aux nombreuses questions des spectateurs à l'issue de la projection.

En fin d'année, le groupe de travail a commencé l'organisation de l'édition 2022.



La journée de la durabilité a réuni plus de 200 visiteurs au Mottier.

SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES PRIVÉES

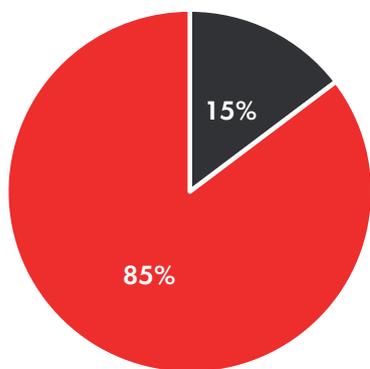
Sur proposition de la CS2000W, la Municipalité a donné, en 2017, son accord de principe pour la création d'un fonds de soutien pour la promotion des énergies renouvelables et

Type de demande	Nombre	Montant total
Plan de mobilité	0	0
Etude énergétique	0	0
Projet DD	0	0
CECB Plus	11	4'647
Isolation	5	30'672
Solaire PV	24	86'086
Solaire TH	3	5'200
Minergie	0	0
PAC air-eau	8	16'000
PAC sol-eau	2	8'000
Chauffage	2	8'000
Borne de recharge	15	9'188
Tondeuse, ...	5	1'335
Récupérateur d'eau	1	108
Vélo électrique	162	90'331
Vélo	5	1'138
Scooter	3	2'400
Voiture	27	27'000
Mobility	0	0
½ CFF	153	12'810
AG CFF	7	3'100
Mobilis	85	7'930
Bike to work	0	0
TOTAL	519	313'025

du développement durable, avec le règlement y relatif. 2018 a été consacré à la rédaction du règlement et des directives d'application du fonds. Le règlement a été approuvé par la Municipalité le 11 février 2019, il a été adopté par le Conseil communal le 25 mars et approuvé par le canton le 11 avril. Le programme de subventions a débuté le 1er octobre 2019. Du 1er janvier au 31 décembre 2021, 519 demandes ont été traitées pour un total de CHF 313'025.00 promis qui se répartissent comme indiqué dans le tableau à la page précédente.

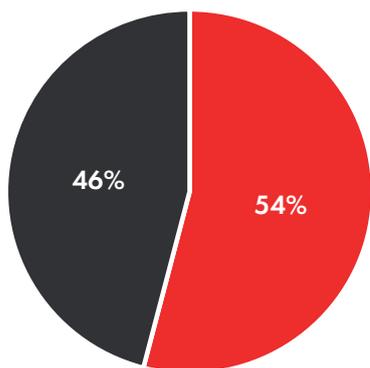
Il s'agit de la 2^e année complète d'existence de ce fonds. En comparaison, en 2020, 358 demandes ont été traitées pour un total de 220'838.00 francs. L'entier du fonds a été promis en 2021.

Type de demandes (nombre total 518)



■ Installations - 76 ■ Mobilité - 442

Type de demandes (montant total CHF 313'026.-)



■ Installations - 169217 ■ Mobilité - 143809

Le catalogue des subventions change chaque année en fonction des demandes et des évolutions sociétales ou techniques. En 2021, Les bornes de recharges pour véhicules électriques, les appareils de jardinage électriques ainsi que les récupérateurs d'eau ont été ajoutés à la liste des objets subventionnés.

APPEL D'OFFRE GROUPÉ PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Il s'agit de promouvoir et développer l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et donc la production d'éner-

gie verte en accompagnant les propriétaires de bâtiments dans leurs démarches d'installation photovoltaïque. Le projet est mis en place par un externe, la participation de la commune concerne la communication et son financement. Le choix de la Commission s'est porté sur Group-it pour la réalisation du projet d'appel d'offres groupé pour l'installations de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits de villas. Group-it qui a développé le projet il y a quelques années avec le soutien de l'OFEN, est issu de la HES-SO Valais. Pour rappel, la Commune fait office de facilitateur, lien de confiance entre la population et le responsable du projet. Elle participe également financièrement au projet, en prenant à sa charge la première partie du projet.

Le projet se déroule en plusieurs étapes :

- Séance d'information aux propriétaires ;
- Inscription des personnes intéressées par le projet et par une pré-évaluation du potentiel solaire de leur toiture sur la plate-forme de Group-it ;
- Versement d'un montant de CHF 350.00 permettant de défrayer les personnes visitant les bâtiments et la gestion de l'appel d'offres ainsi que les frais administratifs ;
- Appel d'offres ;
- Rendu des offres sélectionnées.

La séance d'informations aux propriétaires a eu lieu le 9 novembre 2021 à l'Aula du collège du Mottier. Environ 200 personnes ont assisté à la présentation de M. Genoud, les questions ont été nombreuses et l'intérêt pour le sujet manifeste. 179 personnes se sont par la suite inscrites sur la plate-forme Group-it et ont reçu une pré-évaluation du potentiel solaire de leur bâtiment.

La suite du projet se déroulera en 2022 avec en début d'année les inscriptions à l'appel d'offre groupé sous la forme du versement de la somme de 350.00 ; puis la visite des bâtiments, l'appel d'offres et le rendu des offres. Chaque propriétaire est ensuite libre de donner suite à une des offres reçues.



La séance d'informations, qui a eu lieu le 9 novembre 2021 à l'Aula du Mottier, a rencontré un franc succès.

COMMUNICATION, INFORMATIONS

Dans le but d'informer la population de la commune sur les bonnes pratiques compatibles avec les principes de la société à 2000 watts, un article paraît à cet effet régulièrement dans les éditions de notre journal communal.

NUMÉRIQUE

Si l'administration a pu travailler dans de bonnes conditions jusque-là, un premier état des lieux a été mené à l'été 2021 avec un partenaire externe. Cette démarche a permis de déceler un certain nombre de faiblesses qui ont pu être corrigées rapidement. Il a été pris régulièrement connaissance des recommandations du Centre national pour la cybersécurité NCSC et appliqué dès que possible.

UN CONTEXTE TENDU

Certains événements liés à l'actualité des communes vaudoises ont réveillé les consciences. En effet, pour la première fois les menaces informatiques au niveau communal ont été thématiques par la presse écrite. Les consciences des utilisateurs ont été réveillées. Une formation pour l'ensemble de l'administration communale a été mise en place. Des thèmes tels que le hameçonnage, la gestion des mots de passe et les sites frauduleux ont été abordés. La sécurité de certains équipements a été relevée.

L'administration a fait l'objet de plusieurs tentatives d'attaque, durant l'année 2021 elle n'a pu être déjouée grâce au moyen mis en œuvre et la vigilance des utilisateurs. Le pare-feu a bloqué un grand nombre de spams et de tentatives d'intrusion.

ÉVOLUTION ET OPPORTUNITÉ

Les démarches pour engager une personne pour gérer l'infrastructure informatique communale à 80% ont été lancées et ont abouti à l'engagement d'un chef de projet « Systèmes d'information » au 1^{er} janvier 2022.

Un système de réservation des salles de conférences interne à l'administration a été instauré. Cette mesure doit permettre une optimisation de l'utilisation des salles.

Finalement, différents logiciels (notamment le logiciel de gestion des séances de Municipalité) ont pu profiter de mises à jour et de nouvelles fonctionnalités.

INVENTAIRE DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE COMMUNALE

L'inventaire de notre parc informatique n'a pas évolué de manière significative en 2021. Il se compose de :

En 2021, les articles suivants ont été publiés :

- Février (n° 197) : Fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable. Anne Kapeller.
- Avril (n° 198) : Le parc de véhicules électriques s'étoffe.
- Juin (n° 199) : Panneaux solaires photovoltaïques. Appel d'offres groupé. / 50% d'économie d'eau sous la douche. Anne Kapeller.

- 65 Postes dont 8 PC fixes formation, 20 PC fixes, 36 portables et 1 tablette
- Différents composants réseaux et serveur
- 11 bornes d'accès wifi
- 8 imprimantes multifonctions réseau
- 7 imprimantes individuelles
- 1 plotter (impression jusqu'au format A0)
- 5 projecteur vidéo
- 2 écrans visio-conférence
- 14 téléphones portables

ÉVOLUTION ET TRAVAUX ACCOMPLIS

Voici une liste non-exhaustive de travaux effectués durant l'année 2021 :

- Séparation des multiples réseaux communaux sur des flux différents pour améliorer la sécurité et limiter les risques d'intrusion.
- Sécurisation de l'accès aux différents logiciels métiers et désactivation de tous les accès externes non-essentiels.
- Renforcement de la sécurité des accès distants selon la recommandation du NCSC : www.ncsc.admin.ch
- Mise en place de certificats de messagerie pour une partie des utilisateurs pour validation avant déploiement pour l'ensemble des utilisateurs, dans le but de sécuriser le transfert de documents et d'information et de limiter les possibilités d'usurpation d'identité (signature et chiffrement des emails).
- Renforcement de la sécurité en ajoutant des fonctionnalités et des services de détection dans l'antivirus sur les postes et sur les serveurs.
- Mise en place de solutions permettant de renforcer la sécurité au niveau de la messagerie.
- Installation de nouveaux postes, remplacement de postes existants et travaux habituels de gestion de l'infrastructure.
- Mise en exploitation d'un logiciel permettant la gestion efficace des séances de Municipalité.
- Mise à jour d'applications métier utilisées dans l'administration communale.
- Mise en place d'un blocage géographique pour limiter les tentatives d'accès distant.

FORÊTS COMMUNALES

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2021. Ils ne correspondent pas toujours avec ceux de la Commune car les travaux de coupe sont souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

EXPLOITATION DES BOIS

La coupe du Bois Murat a été la seule réalisée en 2021. Le Centre de formation a effectué à satisfaction cette coupe visant à rajeunir cette forêt de protection contre les glissements de terrain.

En décembre 2021 des travaux ont commencé à Châtifeuillet mais ils seront comptabilisés sur 2022.

EXPLOITATION DES BOIS

Bois de service résineux	163 m ³
Bois de service feuillu	9 m ³
Bois de feu feuillu et copeaux résineux	133 m ³
Total exploitation	305 m³

Le compte d'exploitation du forestier 2021 est largement bénéficiaire de CHF 22.- par m³. C'est largement mieux que les années précédentes, mais ce ne sera pas une règle en raison de la qualité des bois très variables d'un endroit à l'autre de la commune.

PLANTATIONS

Il n'a pas été nécessaire de planter en 2021. 1 ha a été entretenu afin de favoriser le développement des jeunes plants.

SOINS AUX JEUNES PEUPEMENTS

Au total, 4.6 ha de jeunes forêts ont été entretenus. La Commune a bénéficié à nouveau de davantage de subventions pour les soins culturaux en 2021. Au regard des années précédentes d'investissement, cela est bienvenu.

RÉFECTION DE CHEMIN

Une réfection importante du chemin de Bois Murat a pu être entreprise sur la parcelle communale située sur le territoire d'Epalinges. Cette réalisation - subventionnée à 70% pour améliorer l'évacuation des bois de la forêt - profite également à la mobilité douce.

L'entretien courant des chemins est effectué par la voirie (nettoyage des renvois d'eau notamment).

COMMUNICATION

Le triage Mèbre Talent s'attèle depuis maintenant plusieurs années à améliorer sa communication. Différents podcasts et vidéos explicatives sont disponibles sur son site internet.

Dans le même état d'esprit, une rencontre avec la population a pu avoir lieu le 7 septembre 2021 sur le site de la Valleyre. Une partie de la population a pu manifester une certaine crainte quant à l'entretien de la partie boisée du cours d'eau. Finalement, des échanges avec des petits groupes de riverains ou de personnes intéressées avec les différents intervenants – Municipalité, services communaux, services cantonaux, garde-forestier – ont permis une meilleure compréhension réciproque.

L'année 2021 a également été marquée par un nombre important de chantier forestier lié au syndicat d'amélioration foncière. Ces travaux ont évidemment particulièrement occupé le garde forestier et les autorités.

www.mebre-talent.ch
www.facebook.com/MebreTalent
www.instagram.com/nosforetsmebretalent

ACCUEIL

Les zones d'accueil ont été sécurisées. Par l'entretien courant des chemins, les employés communaux participent parfaitement et favorablement à l'accueil des promeneurs et autres sportifs.

BIODIVERSITÉ

La première moitié de la lisière de Châtifeuillet a été entretenue de façon à améliorer son étagement. L'objectif est d'augmenter la diversité végétale et par cascade la variété animale (ici spécialement l'avifaune).

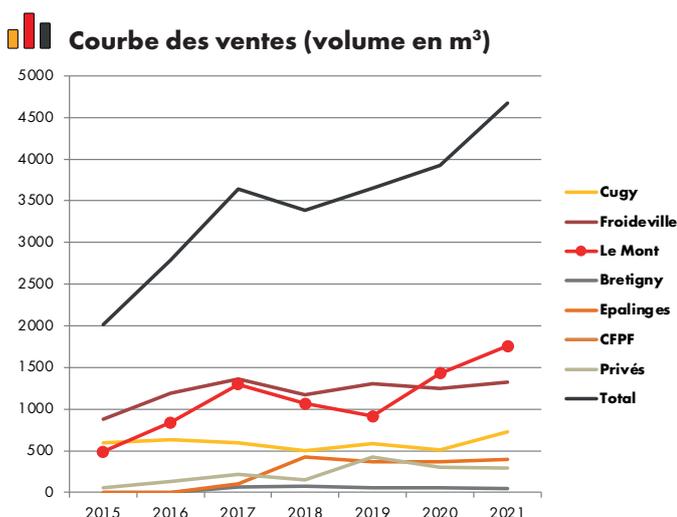
Les zones de tranquillité et les zones humides sur le territoire sont préservées de tous travaux forestiers et remplissent concrètement leurs rôles de conservation de la nature.

HANGAR À PLAQUETTE DE BRETIGNY

Pour 2021, 5'314,5 m³ de plaquettes ont été vendus. Hormis le Mont-sur-Lausanne (1'756 m³) et Cugy (731 m³), qui ont vu leurs volumes fortement grimper, les consommations annuelles de Froideville (1'323 m³) et Epalinges (398 m³) sont plus ou moins stables. Bretigny (50 m³) et le Centre de Formation Professionnelle des Forestiers (CFPF - 125 m³) représentent une faible part des plaquettes forestières de chauffage vendues. À noter que nous alimentons le CFPF depuis le mois de mars 2021. Les différents privés et communes à qui nous vendons

des plaquettes forestières non destinées au chauffage totalisent 291,5 m³ des ventes de l'année.

Les hivers froids comme celui de 2021-2022 représentent un défi important pour les gestionnaires de plaquettes, car ces dernières prennent du temps à sécher sous un couvert (env. trois mois). Le tournus est donc difficile à cette période. Un triage voisin en a fait les frais et nous avons pris l'initiative de le dépanner avec 640 m³ en décembre 2021 (non comptabilisé dans le tableau ci-après). Il y a évidemment un retour de manivelle en termes de volume sec à disposition, ce qui fait que c'est à notre tour d'aller chercher du volume chez d'autres



triaux. Ces pertes de transports minimales sont compensées par les réserves accumulées préalablement pour ce type de cas. Les gestionnaires se sont réunis au début 2022 et se reverront afin de trouver des solutions – style plateforme d'échange – à proposer aux propriétaires et comités de triages.

En prenant en compte les élévations de consommations et un hiver froid, le potentiel arrive à son niveau maximal. On pourrait utiliser encore facilement 1'500 m³ supplémentaires mais plutôt avec une chaudière acceptant des plaquettes vertes et des plaquettes provenant de branches.

Amélioration à apporter pour les saisons suivantes :

- Déchiquetage de bois en plaquettes dès que ¼ du volume est disponible sous le hangar ;
- Demander une étude pour la prolongation du couvert de 10 à 15 m ce qui augmenterait le volume d'environ 1'000 m³ (actuellement env. 3'600).

TRIAGE MÈBRE-TALENT

Les délégués du triage forestier intercommunal Mèbre-Talent, se sont réunis à 3 reprises, à savoir le 24 mars, le 16 juin et le 29 septembre. Les comptes 2020 ont été validés lors de la première et le budget 2022 a été adopté lors de la dernière séance. La séance de juin portait principalement sur la gestion du hangar, les conditions du garde forestier.



Rencontre du 7 septembre 2021 avec la population montaine à la Valleyre. La Municipalité a organisé une séance d'information pour répondre aux questions concernant l'entretien et la sécurisation des boisés bordant le cours d'eau. © Maxime Fayet

ÉDUCATION, CULTURE & ENVIRONNEMENT

MESSAGE POLITIQUE DU MUNICIPAL

PHILIPPE SOMSKY

Depuis ma prise de fonction, deux axes de travail nourrissent mon activité au service de la Commune : soutenir l'autonomie de l'action communale et participer à tisser le lien social.

En 2021, le renforcement de l'autonomie communale s'est d'abord caractérisé par la sortie de notre Commune de l'organisation intercommunale de la Caravane dentaire. Nous avons ainsi pu fonder notre organisation propre à travers des collaborations avec les dentistes sis sur notre territoire.

Plus généralement, afin de soutenir notre autonomie d'action, nous avons renforcé le Service de la jeunesse et des loisirs par l'engagement d'une collaboratrice administrative. Dans cette même idée, un travail de réorganisation et de renforcement du Service des espaces verts et déchets s'est amorcé ; il deviendra pleinement effectif en 2022.

Afin notamment de soutenir l'employabilité des parents d'élèves, un travail soutenu s'est effectué sur la planification du renforcement des UAPE de notre territoire.

Toujours dans le renforcement de notre autonomie, nous constatons que, miser sur le renforcement de notre personnel communal nous donne de meilleures marges d'appréciation des défis auxquels nous faisons face. Nous trouvons ainsi des réponses plus pertinentes grâce à nos équipes renforcées.



Ainsi, l'expertise interne a pu par exemple faire émerger le projet de renaturation d'un tronçon du ruisseau la Valleyre au sein du PQ la Clochette. Le projet vers lequel nous nous acheminons sera bien plus durable (écologiquement, financièrement, socialement) que celui initialement prévu. L'autonomie communale doit par conséquent aussi être vue comme un investissement des plus raisonnables. La gestion différenciée des espaces verts peut également être vue comme symbole d'autonomie avec moins de dépendance aux machines, ceci en vue de créer un territoire plus résilient.

En ce qui concerne la promotion du lien social, la culture constitue un vecteur privilégié. Ainsi, un spectacle de café-théâtre sur l'œuvre de Jean-Villard Gilles a pu mettre à l'honneur les racines poétiques et l'humour subtil des habitants de notre Canton. Cette ode à Gilles vient d'une démarche bien consciente de promotion de notre patrimoine. Plusieurs projets nouant éducation, culture et histoire se déploieront pendant cette législature.

La célébration des dix ans de la médiathèque avec ses nombreux événements associés, comme l'exposition d'Albertine, revendiquait la place incontournable de cette institution au centre des liens et des échanges socioculturels de la population.

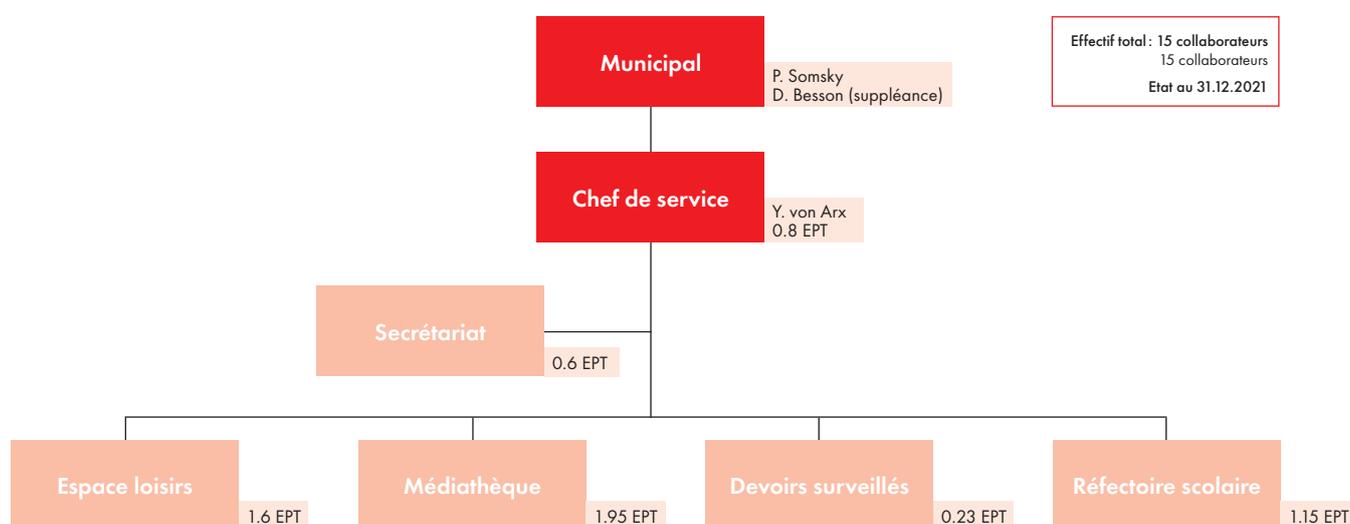
Quant à OPEN'ART, cette manifestation cristallise parfaitement la ligne politique donnée à la culture : l'accessibilité. D'une part, l'accessibilité intervient à travers la gratuité. D'autre part, elle intervient en se répandant de manière organique dans le territoire. Le filtre social du lieu dédié à la culture, d'un lieu clos, pour lequel il faut se sentir autorisé, disposer des codes pour entrer, tombe. Cette accessibilité de la culture qui n'attend pas une démarche spécifique du public mais dont la démarche est de venir au-devant de celui-ci constitue la clé de voûte de la politique culturelle. D'autres interventions artistiques insolites devraient fleurir sur notre territoire ces prochaines années.

Plusieurs perspectives pour l'avenir se tracent dans ce dicastère. Renforcer le couple éducation et environnement, développer la prophylaxie dentaire au sein des écoles, renforcer l'offre en UAPE, déménager la médiathèque dans un lieu propice à son rayonnement, développer la politique environnementale, revoir les directives de subventionnement pour la durabilité, renforcer la biodiversité sur sol montain, commencer le travail autour d'un plan climat communal. ... Le travail ne manque pas, mais la motivation à réaliser de beaux projets non plus.

LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

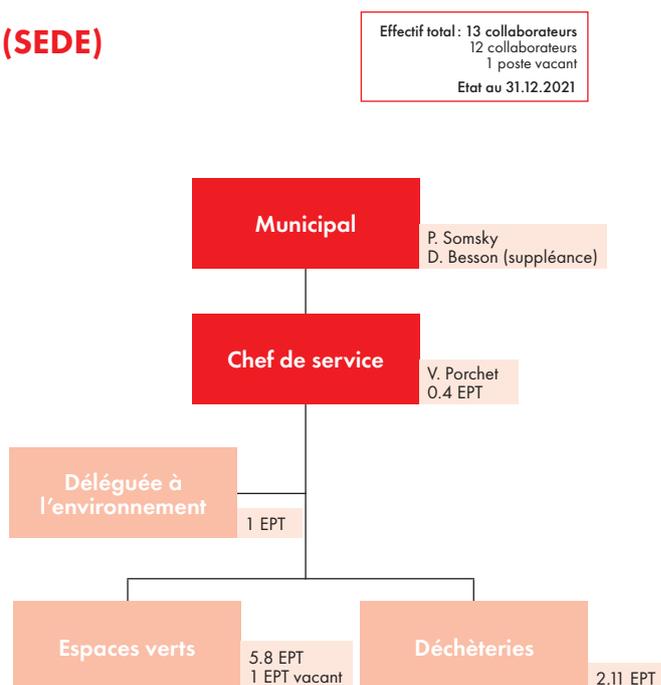
SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS (SEJL)

Le SEJL est en charge du développement et du suivi de la politique communale de l'enfance, de la jeunesse et de la culture. En collaboration avec l'Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE), le SEJL contribue à une action concertée dans le domaine du préscolaire et soutient le déploiement de structures et d'activités parascolaires en lien avec la législation. Il suit les évolutions et les enjeux autour de ces thématiques. Le SEJL coordonne également les actions de la Commune dans le domaine des écoles. Son action est notamment consacrée à l'organisation des transports scolaires, des devoirs surveillés et du réfectoire scolaire. Il assure aussi un accès à la lecture pour tous à travers l'offre diversifiée de la médiathèque. Finalement, il a comme mission de développer les activités culturelles et sportives sur le territoire de la commune, par exemple en collaboration avec les sociétés locales.



SERVICE DES ESPACES VERTS ET DES DÉCHETS (SEDE)

Le SEDE s'attèle à des tâches de planification, de construction, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux espaces verts communaux, aux places de jeux, à la décoration florale de la Commune, à l'entretien du cimetière, aux forêts et à la gestion des parcelles agricoles communales. L'entretien des places de sport (terrains de foot, stand de tir, skate parc, etc.) fait également partie de ses attributions, tout comme la politique de gestion des déchets. Depuis l'automne 2020, le service s'occupe également spécifiquement des questions environnementales, plus particulièrement à tout ce qui touche à l'adaptation aux changements climatiques et à la biodiversité.



BIODIVERSITÉ, CLIMAT

Créé fin 2020, le secteur environnement a continué, en 2021, à développer la politique environnementale de la Commune, ainsi que des projets en faveur de l'environnement.

Une étude de faisabilité portant sur la possibilité ou non de la remise à ciel ouvert du tronçon enterré de la Valleyre, au niveau de l'ancienne menuiserie Menétray, a été effectuée en fin d'année. Cette étude concluait non seulement à la possibilité d'une remise à ciel ouvert du point de vue hydraulique, mais aussi à d'importantes plus-values du point de vue écologique, avec notamment des espèces faunistiques présentes localement qui seront fortement favorisées, comme la salamandre tachetée. Le projet bénéficie donc également de subventions cantonale et fédérale. Ce projet sera affiné dans les prochaines étapes d'avant-projet et devrait aussi grandement profiter au niveau social, récréatif, paysager et en matière d'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre de la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts, l'état des lieux des parcelles communales a été effectué pendant la saison végétative. La réalisation de fiches de gestion par parcelle devra permettre de mettre en évidence les points forts (prairie maigre, espèces rares) et faibles (invasives, etc.) et de préciser les types et les fréquences d'entretien à effectuer. Le mouvement a toutefois déjà été lancé en faisant moins de fauche, notamment sur certaines surfaces maigres ou peu usitées (pieds des arbres). Par ailleurs, l'entretien extensif des talus de routes a été précisé en partant sur une fauche annuelle, en-dehors des surfaces nécessaires au maintien de la visibilité et de la sécurité. La protection du patrimoine arboré hors forêt, de responsabilité communale, a également été précisée. Outre quelques arbustes indigènes déjà plantés en 2021, pour 2022, il est prévu de planter plusieurs haies d'arbustes indigènes.

La pose de nichoirs a aussi continué et s'est diversifiée au profit de différentes espèces d'oiseaux, ainsi le martinet noir dont une petite population nidifie encore au Grand-Mont et la chouette hulotte, présente dans nos forêts péri-urbaines, en ont bénéficié. Pour la hulotte, deux nichoirs supplémentaires ont été posés et 4 petits ont été bagués ce printemps

par l'ornithologue référent. Pour les martinets, l'adaptation à de nouveaux nichoirs peut prendre plus de temps. Malgré la pose d'un dispositif d'appel facilitant le repérage des nouveaux nichoirs, aucune nouvelle colonisation n'a encore été observée. De plus, l'équipe des Espaces verts a construit et posé dans différentes parties de la commune 22 nichoirs supplémentaires en faveur des petites espèces d'avifaune, comme les mésanges. Le nettoyage des nichoirs, effectué en automne, a démontré que près de 90% d'entre eux contenaient des restes de nids, ce qui fait un très bon taux d'occupation, avec un total de 51 nichoirs sur 58 occupés.

La sensibilisation des citoyens aux enjeux de la biodiversité et du climat s'est poursuivie à travers le développement du site internet, avec des thèmes portant notamment sur les plantes invasives, la nature en ville ou la plantation d'arbustes indigènes, la rédaction d'articles dans le journal communal, la journée de la durabilité et la visite chez des privés.

Les équipes de la Voirie et des Espaces verts ont participé à de nombreuses formations continues sur les thèmes de la biodiversité et de la durabilité.

Enfin, la collaboration avec les autres services de l'administration, en particulier le SURB s'est intensifiée et certaines procédures se sont précisées, notamment en ce qui concerne la rédaction de préavis environnementaux dans le cadre des demandes d'autorisation de construire ou l'établissement de propositions de mesures visant à augmenter les qualités environnementales, paysagères et de durabilité des projets des plans d'aménagement liés au Syndicat d'améliorations foncières (SAF).

Afin de relever les défis toujours plus grands en matière de climat et de biodiversité et la nécessité, pour les communes, de se professionnaliser sur ces enjeux pointus, la Municipalité a décidé, en fin d'année, de réorganiser et renforcer le domaine de l'environnement, qui deviendra, dès 2022, un service à part entière, regroupant aussi sous son aile les espaces verts et les déchets.



Pose de nichoirs au Grand-Mont & Bébé hulotte montaine lors de son bagage par l'ornithologue.



Pose de panneaux pour sensibiliser et informer sur la gestion différenciée des bords de route

CULTURE, LOISIRS

Deux événements ont malheureusement dû être annulés en raison de la situation sanitaire, à savoir en février la soirée Racl'n'Roll (soirée rock et raclette) à la grande salle du Petit-Mont et le 26 juin, une nouvelle édition d'*En avant la musique!*

FLORILÈGE MUSICAL



Florilège Musical à l'aula du Mottier.

Le samedi 2 octobre a eu lieu le concert Florilège Musical à l'aula du Mottier. Autour de la pianiste virtuose et organiste du culte au Mont, Catherine Imseng-Ruscito, étaient réunis les musiciens Florine Juvet, accordéon, Romane Olivier, clarinette, Barnabás Stuller, violon, Camilla Di Pilato, basson, Sarah Fouchenneret, violoncelle. La soirée a emmené la centaine de personnes présentes du classique au tango en passant par la chanson française.

LA NUIT DU CONTE

Le jeudi 16 décembre, la magie du conte s'est installée au Mont-sur-Lausanne. La conteuse romande Alix Noble Burand a raconté Le Noël Monsieur Crochu aux 220 personnes présentes. Elle était accompagnée sur scène par des enseignants de l'École de Musique du Mont-sur-Lausanne (EMML). La soirée se terminait avec une veillée de contes pour les adultes, également avec Alix Noble Burand, au son du violoncelle de Laura Sanchez Batalla, dans l'intimité de la médiathèque.



La Nuit du conte a eu lieu le jeudi 16 décembre.

Lors de cette soirée, l'Echo des Bois a proposé une chantée de Noël et les jeunes du centre de loisirs YOLO ont organisé et animé un marché de Noël solidaire au profit de l'association qu'ils ont choisie (SwissCongo basé au Mont-sur-Lausanne). Les seniors de Mont Solidaire ont préparé et servi la soupe, le vin chaud offerts au public.

CINÉCLUB DES FESTIVALS

En 2021, un nouveau cycle du Cinéclub des Festivals a été proposé. A l'affiche, cinq films récompensés dans des festivals de cinéma suisses : Festival du Film Français d'Helvétie, Vevey International Funny Film Festival, Festival Jeune Public, Journées Cinématographiques de Soleure et Festival International de Films de Fribourg. Les projections, prévues à l'aula du Mottier, étaient fixées une fois par mois, des jeudis de septembre 2021 à janvier 2022. Pour couronner ces soirées consacrées au septième art, chaque film est présenté par une personnalité du festival en question.

Le prix de l'entrée était de CHF 5. Un abonnement pour les 5 films à CHF 20 était proposé. Une soixantaine de personnes étaient inscrites au Cinéclub des Festivals.

Cinq projections ont été organisées :

- *Petit Pays* de Cédric Barbier primé au Festival du Film Français d'Helvétie, jeudi 2 septembre 2021 à 19h ;
- *Papa s'en va* de Pauline Horovitz primé au Vevey International Funny Film Festival Festival du Film Français d'Helvétie, jeudi 7 octobre 2021 à 19h ;
- *Divers films primés* par le Jury des enfants au Festival Jeune Public, jeudi 4 novembre 2021 à 19h ;
- *Quo Vadis*, Aida de Jasmila Žbanić primé au Festival International de Films de Fribourg, jeudi 13 janvier 2022 à 19h ;
- *Atlas* de Niccolò Castelli primé aux Journées Cinématographiques de Soleure, jeudi 10 février 2022 à 19 h.

Ce projet, unique en son genre, s'inscrit dans la politique culturelle du Mont-sur-Lausanne qui vise à promouvoir une vie culturelle locale attractive et diversifiée, accessible à l'ensemble des publics montains.

CAFÉ-THÉÂTRE

Le SEJL a organisé le samedi 6 novembre un spectacle de Sketchansons intitulé On a eu été plus mal, spectacle en hommage à Jean-Villard Gilles. Cette pièce de ad'Opera mettait en scène Laurent Flutsch et Pierre Blanc (sketches) Christian Baur & Michel Fuchs (chansons) Véronique Thélin (piano)

et Michel Veillon (contrebasse). Humour et musique au rendez-vous. Pour la première fois, l'aula était transformée en café-théâtre avec boissons pour accueillir les 110 personnes présentes.

EXPOSITIONS

Du 15 janvier au 15 avril a été mis sur pieds l'exposition en plein air Open'Art, compatible avec la situation de pandémie. Les visiteurs ont découvert à pied, en une cinquantaine de minutes, quinze photographies grand-format réalisées par de jeunes créatrices et créateurs de l'ECAL pendant la période de semi-confinement du printemps 2020. Le thème commun de ces photographies était Être autrement.



Open'Art, une promenade culturelle en plein air.



L'exposition Albertine a rencontré un beau succès.

Pour célébrer les dix ans de la médiathèque, une exposition Albertine a été organisée dans le bâtiment scolaire du Mottier A. Cette illustratrice suisse a reçu le Prix Hans Christian Andersen 2020 pour son œuvre complète en littérature jeunesse. Il s'agit du prix international le plus prestigieux dans le domaine du livre jeunesse. Le vernissage a eu lieu le samedi 9 octobre et les courts-métrages d'Albertine et Germano Zullo ont été projetés le 14 octobre à l'aula du Mottier. L'exposition était ouverte au public tous les dimanches jusqu'à la fin du mois de novembre et a rencontré un beau succès. Par ailleurs, de nombreuses classes des écoles du Mont ont réalisé des créations en lien avec le travail d'Albertine et l'exposition. Ces travaux des enfants et des jeunes ont été présentés au public avec les travaux d'Albertine.

COURSE FAMILIALE

Le dimanche 12 septembre 2021, le départ de la course Gym Poussette a été donné dans la cour du Collège du Mottier. Cet événement proposait aux familles un parcours ludique en pleine nature, des mini défis sportifs et des animations dans la cour du Mottier. Plus de 50 familles ont participé à cet événement sportif.

GYM POUSSETTE

Depuis novembre 2019, le SEJL propose, à travers l'association Gym poussette, une activité sportive pour les jeunes parents et leurs petits enfants. Ces rencontres se déroulent en salle de sport ou à l'extérieur selon la météo. Elles sont gratuites pour les familles. L'objectif est de permettre aux jeunes parents de faire du sport accompagnés de leurs enfants en bas âge. Le groupe de parents et le coach font du sport et les petits restent sous la surveillance du groupe ; les activités sportives ne sont donc pas destinées aux enfants mais bien aux adultes qui sont accompagnés d'un moniteur. En plus du bénéfice de l'exercice physique, de la remise en forme après une grossesse sans quitter son bébé, ces rencontres permettent de trouver du soutien auprès des pairs, de se rencontrer au-delà de son cercle familial ou du voisinage direct. Gym poussette favorise ainsi les échanges entre parents de jeunes enfants. Ces séances sportives familiales rencontrent un grand succès.



Gym poussette est une activité sportive pour les jeunes parents et leurs petits enfants.

LA MÉDIATHÈQUE

INTRODUCTION

La Médiathèque jeunesse scolaire et communale du Mont-sur-Lausanne met à disposition environ 16'500 documents : fictions, documentaires et multimédia.

Elle est ouverte 26h30 par semaine. Le public communal a accès à la bibliothèque 8h par semaine, le parascolaire 6h par semaine (pauses de midi) et les classes 18h30 par semaine.

La médiathèque est à disposition des enfants, adolescents et familles du Mont pour différentes prestations : emprunts de documents, lecture sur place, ateliers, animations, contes, expositions, accès à la grainothèque, accueil parascolaire. Elle est ouverte aux enseignants et à leurs classes pour un accueil régulier composé de lectures, emprunts et animations pédagogiques proposés dans un catalogue annuel. Elle sert également d'espace de travail et de détente avec quatre postes informatiques dédiés aux travaux scolaires. Elle est dotée d'une Commission de médiathèque qui se réunit entre une et deux fois par année en temps normal. Cependant, en 2021, aucune séance n'a été organisée par la Commission de médiathèque. En revanche, une commission temporaire

réunissant les enseignants d'art visuel et la bibliothécaire s'est mise en place pour organiser les événements liés à l'exposition Albertine.

Entre janvier et juillet, la médiathèque a fait appel à des auxiliaires pour être en mesure d'assurer les ouvertures publiques les lundis, mardis et mercredis après-midi :

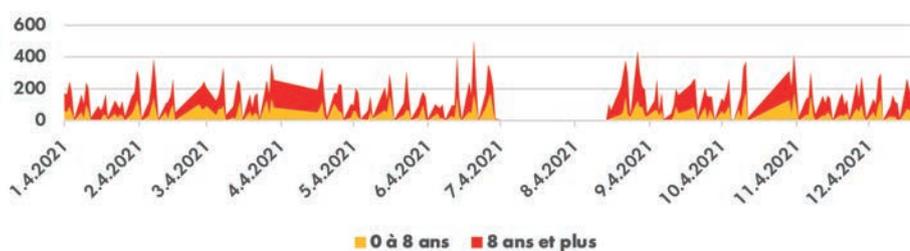
- Janvier-février : Mme Maude Maréchal
- Mars - juillet : Mme Lidia Apostol
- Occasionnellement : Mme Catarina Antunes

A partir d'octobre, Nadia Schneiter a renforcé l'équipe les jeudis de 12h30 à 17h30 pour les ouvertures parascolaires et publiques ainsi que l'élaboration du programme d'animations communales de la médiathèque.

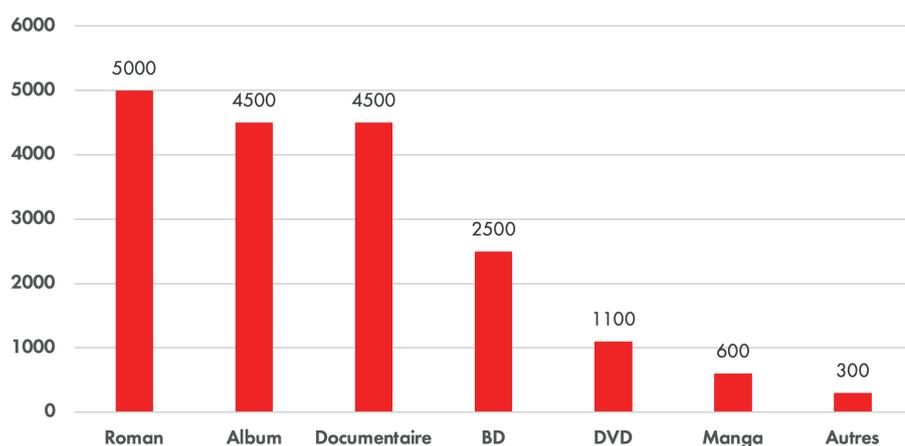
Stagiaires :

- Août à octobre : Mme Coraline Ernst (dernière année de la HEG-ID à Genève)
- Novembre : Isaure, Tobias et Aline (7-8P) pour la Journée Oser tous les métiers (JOM)
- Novembre – janvier : Natcha Bice en stage LIFT

Nombre de prêts



Répartition du fond par typologie



LA MÉDIATHÈQUE EN CHIFFRES

Les prêts et la fréquentation sont en constante augmentation depuis quelques années. En 2021, les usagers (scolaire et communal confondus) ont emprunté 29'951 documents, contre 19'773 en 2020 (année de COVID) et 26'088 en 2019. Cela correspond à une moyenne de 200 documents empruntés par jour d'ouverture. Dans la réalité, la médiathèque fonctionne par pics d'affluence, en grande partie dus aux vacances scolaires qui rythment l'année.

Le fond composé d'environ 16'500 documents se compose comme indiqué sur le tableau.

Pour maintenir les collections à jour et en bon état, 1456 documents ont été retirés pour être éliminés, distribués auprès des différents publics (enfants, classes de l'établissement, boîtes à livres) ou utilisés à des fins créatives.

SITE WEB

Le site Internet de la médiathèque a connu un problème technique en décembre 2021. Un nouveau site sur Wordpress est en cours de création. Une nouvelle mouture de la newsletter sera repensée en 2022. La page Facebook de la médiathèque est restée opérationnelle, permettant de communiquer avec une partie de nos usagers. URL du site web :

www.mediathequedumont.ch

ÉVÈNEMENTS

2021 a marqué l'anniversaire des 10 ans de la médiathèque. En guise de célébration, exposition, activités, concours et spectacles ont été proposés sur les plans tant scolaire que communal :

- Concours de photos « Low cost Cosplay » et « #Getty-ChallengeMuseum »
- Concours de fabrication zéro déchet du logo de la médiathèque « Chabou »
- Escape Game conçu par l'OS de grec avec invitation à quatre classes de secondaire
- Deux journées à Bibliovélo : la médiathèque s'est déplacée dans les quartiers du Mont avec livres, jeux, coussins et sirop
- Session de « Chouette bébé lit ! » avec l'animatrice P. Luy de l'association « Osons les livres »
- Fabrication de lanternes et balade contée dans la forêt à la lueur du feu
- Exposition de l'illustratrice Albertine ainsi que des œuvres créées par une quarantaine de classes. Inauguration de l'exposition en présence des artistes et projection de courts-métrages
- La création d'un gratte-ciel collectif avec quatre classes de 5-6P a également fait l'objet du travail final de médiation culturelle de la bibliothécaire
- Un projet d'environ deux mois qui s'est terminé par une rencontre avec Albertine et Germano Zullo
- Fabrication de sacs en tissu entièrement fait main avec Mme Currat, enseignante d'ACT avec l'aide de quelques enseignant.e.s de l'école. Mis en vente au profit de l'association Patouch.

En plus de ses 10 ans, la médiathèque a participé aux manifestations suivantes :

- Bulle de lecture durant 6 semaines au printemps : 500 livres ont été distribués aux classes
- Sortie avec deux classes de 1-2P au canapé forestier
- Permanence de la grainothèque tous les premiers jeudis du mois entre mars et juin
- Participation à la Journée de la durabilité avec la conteuse Barbara Sauser ainsi qu'une vente de livres organisée par des élèves, en soutien à l'association Patouch

- Participation à l'action « 2x Noël » proposé par un élève pour la récolte de jeux.

En parallèle des activités communales, environ 120 animations pédagogiques élaborées selon les objectifs du PER ont été données aux classes de la 1P à la 11ème année. Les animations visent entre autres à développer les compétences en lecture des élèves et leur culture générale et littéraire. Elles se déclinent selon quatre axes : la découverte de la médiathèque, de ses collections et de son fonctionnement ; la promotion de la lecture ; la découverte d'un ou une auteure ou illustratrice ; la recherche documentaire.



Février : Escape game sur la mythologie grecque conçu de A à Z par les élèves



Juin : Bibliovélo dans le quartier du Rionzi



Octobre : Inauguration de l'exposition Albertine

FORMATION SUIVIES DANS L'ANNÉE

Murielle Henchoz a suivi les formations suivantes :

- CAS de médiateur et médiatrice culturelle à la HETSL ;
- Formation MPP (Méthode de la préoccupation partagée) au sein de l'EPS du Mont (méthode pour traiter les phénomènes de harcèlement à l'école).

CONCLUSION

L'anniversaire de la médiathèque a marqué 2021. Les animations « hors les murs » tels que la sortie au canapé forestier et le projet bibliovélo ont permis de faire connaître la médiathèque à un public non habitué des lieux. L'exposition Albertine a été le point culminant de l'année, la participation massive des enseignants, des enfants et des jeunes a démontré le lien de confiance entre la médiathèque et son public et l'importance de cette dernière au sein de la Commune.

La fidélité des familles et des jeunes qui fréquentent les lieux, le nombre de prêts en constante augmentation, mais aussi les demandes récurrentes du public pour élargir les horaires

témoignent de la légitimité de la médiathèque au sein de la population et du rôle social et culturel qu'elle a acquis au cours de ses douze ans d'existence.

Le manque de personnel empêche actuellement l'augmentation des horaires d'ouverture publique, alors même qu'il s'agit d'une demande régulièrement émise par les familles. Si la présence d'auxiliaires a sauvé la mise cette année, cette solution n'est pas envisageable à long terme si l'on souhaite que l'équipe puisse travailler dans un climat de travail serein et offrir des prestations de qualité, dans une commune dont la population a quasi doublé en vingt ans.

SOCIÉTÉS LOCALES

Plus d'une trentaine de sociétés locales sont actives au Mont-sur-Lausanne. Depuis novembre 2018, l'assemblée générale de l'UPSL a décidé d'adopter une *Charte des rapports entre l'administration communale du Mont-sur-Lausanne et les représentants des sociétés locales* dans le cadre de l'Assemblée des sociétés locales (ASL). En 2021, la première rencontre ASL a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19. La deuxième rencontre a eu lieu le jeudi 18 novembre.

Le dynamisme des sociétés locales est réjouissant et atteste de l'engagement des Montaines et des Montains dans leur commune. La Commune soutient les activités des sociétés locales en fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout en relation avec la formation des jeunes.

En 2021, plusieurs nouvelles sociétés locales ont été invitées à l'ASL :

- Association des ami.e.s de Philippe Rahmy
- Collectif 52
- Jardimont
- Judo Club Le Mont

La Municipalité remercie toutes les sociétés, associations et groupements qui s'investissent sans compter pour ces moments d'animation, de détente, de partage et d'amitié.

ÉCOLE DE MUSIQUE DU MONT-SUR-LAUSANNE (EMML)

Au 1^{er} août 2012, une nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur. Le but de cette loi est de permettre aux élèves de moins de 20 ans d'avoir accès à un enseignement musical de base de qualité, dans des écoles de musique reconnues. Tout enseignant doit être au bénéfice de titres professionnels reconnus. Le coût de l'enseignement est réparti entre les écolages payés par les parents, le Canton et les communes (grosso modo 40-30-30). Les communes sont également tenues de mettre à la disposition des écoles de musique les locaux nécessaires, ainsi que d'avoir un règlement de subventionnement des études musicales.

En 2021, malgré la pandémie, l'enseignement individuel a pu être maintenu pendant toute l'année, avec le respect des directives sanitaires. Nous avons eu bien sûr quelques sueurs froides aux moments chauds de l'épidémie, des enseignants et des élèves en quarantaine, mais dans l'ensemble les cours se sont bien déroulés. Comme les élèves de l'EMML en cours collectifs sont jeunes (initiation et langage musical), cet enseignement n'a pas été freiné par la situation sanitaire.

L'audition collective de janvier 2021 a eu lieu sans public, une vidéo en a été réalisée et envoyée aux parents. A nouveau, nous avons dû renoncer au projet de portes ouvertes et concerts médiation du printemps. Pour remplacer les portes ouvertes, les professeurs de l'EMML ont imaginé une nouvelle manière de faire, que nous avons appelée « fenêtres ouvertes » : pendant tout le mois de juin, des familles pouvaient s'inscrire pour assister à un cours d'instrument de leur choix. Certaines ont visité plusieurs cours. Nos « fenêtres ouvertes » ont eu un grand succès, plus de 40 familles en ont bénéficié.

La traditionnelle audition collective de fin d'année a eu lieu avec du public, masqué et tracé. C'était une invitation au voyage en musique, avec des ensembles de plusieurs instruments.

La rentrée 2021-2022 s'est bien passée, avec un nombre d'élèves qui grandit régulièrement. L'école a pu développer l'offre de langage musical (solfège), avec l'ouverture de deux groupes de première année. L'initiation musicale a récolté des inscriptions record, qui ont conduit au doublement du groupe de première année.

Le 13 novembre a eu lieu les concerts médiations, reportés deux fois à cause de la pandémie. Des classes de 3-4P et

5-6P ont bénéficié de la présence d'une médiatrice, les préparant à assister à un concert. Les parents des élèves étaient nombreux à profiter également de ces manifestations. Le deuxième concert était donné par des enseignant-e-s de l'EMML.

Deux de nos enseignantes ont encore participé à la Nuit des Contes le 16 décembre.

L'école compte actuellement 122 élèves en cours individuel d'instrument (8 instruments enseignés), 27 élèves en initiation musicale (3 niveaux) et 23 élèves de solfège (4 niveaux). Au niveau du corps enseignant, nous comptons 12 professeur-e-s d'instrument, et pour les cours collectifs, 3 enseignantes

PRIX DU MÉRITE

Le Prix du mérite 2021 a été remis par la Municipalité à Binta Ndiaye. A seulement 17 ans, Binta Ndiaye est championne de judo. Elle a été sacrée championne d'Europe M18 dans la catégorie des moins de 52 kg, puis médaillée de bronze aux Championnats du monde M21. Par son charisme et son succès, elle véhicule une très belle image de la Commune.



Le Prix du mérite 2021 a été remis à la jeune judokate Binta Ndiaye. Un article lui sera consacré en 2022 dans la nouvelle édition du journal communal. © Maxime Fayet

ESPACES VERTS

ÉQUIPE ESPACES VERTS

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées.

	2017	2018	2019	2020	2021
Châtaignier Sport	13.9%	14.8%	17.5%	8.4%	4.9%
Châtaignier Esplanade	3.2%	2.9%	2.9%	1.9%	1.7%
Cimetière	8.7%	6.9%	4.6%	4.3%	3.1%
Parcs + Promenades	43.2%	44.7%	40.2%	55.8%	41.1%
Bâtiments	3.0%	4.9%	5.9%	5.9%	6.7%
Véhicules	6.4%	3.2%	3.5%	3.8%	4.3%
Divers	1.9%	1.3%	1.0%	1.1%	
Forêts	3.1%	0.4%	2.6%	2.6%	4.6%
Ordures	1.7%	2.9%	1.5%	3.2%	0.9%
Neige	11.3%	5.4%	10.5%	4.7%	14.8%
Administratif, formations					8.4%
Appuis à l'équipe voirie	2.5%	11.6%	7.0%	8.2%	9.5%
TOTAL	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Heures effectives de travail	9'145.75	8'037.25	9'554.00	10'569.25	10'412.75
Heures théoriques emploi *	12'683.75	11'525.00	12'421.25	13'427.00	11'850.00
Solde heures suppl. au 31.12.2021	338.50	109.00	235.00	189.50	404.00

* Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

La diminution d'heures affectées au Châtaignier Sport s'explique en partie par le fait que les terrains de foot ont été partiellement fermés pour des raisons liées à la crise sanitaire.

Indépendamment de quelques particularités liées aux conditions météorologiques annuelles, et celles particulières liées à la crise sanitaire en 2020, le tableau de répartition des travaux de l'équipe Espaces verts montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

PARCS ET PROMENADES

Les collaborateurs de l'Équipe espaces verts s'occupent avec beaucoup de soin de l'entretien des espaces verts inventoriés comme suit :

- Gazon: env. 77'550 m² (7.7 ha)
- Haies (taille 3 côtés): env. 3'800 m²
- Haies naturelles et bosquets: env. 2'400 m²
- Plantes rampantes: env. 4'250 m²

Arbres d'ornement, taille échelonnée tous les trois ans de plus d'une centaine d'arbres feuillus et suivi d'une septantaine de conifères.

DÉCORATIONS

L'équipe des Espaces verts voue un soin particulier à la décoration florale de notre territoire communal au fil des saisons. Une partie des plantes est cultivée dans la serre ainsi que dans les couches installées par nos jardiniers au sud de la déchèterie.

Cette production propre permet de réduire les coûts d'acquisition des plants et garantit de disposer des plants non seulement pour la mise en place, mais aussi en cas de besoin lors de remplacement de plantes dont la reprise n'a pas été bonne.

Depuis 2018, l'équipe Espaces verts s'est associée à l'action «Une tulipe pour la vie», menée par L'aiMant Rose, une association reconnue d'utilité publique en faveur d'une prévention plus précoce du cancer du sein et son dépistage gratuit avant 50 ans. Le massif situé près du parvis de l'Eglise a vu fleurir au printemps ces tulipes, une rose pour sept blanches. En soutenant cette action, notre commune souhaite contribuer à donner plus d'écho à cet important message de prévention.



Participation à l'action «Une tulipe pour la vie»

Cette action a été reconduite pour 2022, et les bulbes ont d'ores et déjà été plantés et le massif décoré pour l'hiver.

FEU BACTÉRIEN

Les trois employés formés pour assurer la surveillance de cette maladie qui détruit les arbres fruitiers et certains arbustes ornementaux utilisés comme plantes hôtes, collaborent étroitement avec les services cantonaux concernés. En 2021, l'Inspectorat phytosanitaire (Canton) ne nous a pas assigné de secteur spécifique à contrôler. Toutefois, les collaborateurs formés restent vigilants lors de leurs divers déplacements sur la commune. Les contrôles effectués en 2021 chez les privés n'ont pas révélé de nouveaux foyers d'infection sur le territoire.

ENTRETIEN DIVERS

L'équipe Espaces verts s'occupe de l'entretien des plate-bandes et du nettoyage du cimetière. En 2021, seuls des travaux d'entretien et de nettoyage courants ont été effectués. L'entretien, le nettoyage et le maintien de la sécurité des places de jeux accessibles au public font également partie des attributions du SEDE. Comme d'habitude, des contrôles réguliers ont été effectués durant l'année.

PLACES DE SPORTS

STAND DE TIR

Les installations techniques équipant la ligne de tir, renouvelées en 2019 et 2020 n'ont pas nécessité d'entretien particulier en 2021.

Aux cibles, les stères de bois disposés derrière les cibles et servant de récupérateur de balles sont régulièrement renouvelés. Ces travaux ont consisté à changer les pièces de bois situées au centre des lignes de tir, après y avoir créé des cadres permettant un changement futur plus aisé.

CENTRE DE TIR SPORTIF DE VERNAND

Entrée en vigueur en avril 2013, la Convention régissant le tir sportif et militaire au stand de Vernand gère les charges annuelles d'exploitation du stand. La prise en charge du déficit annuel d'exploitation du Centre de tir s'effectue selon une clé de répartition en fonction du nombre de tireurs astreints de la Commune et le nombre total des tireurs de toutes les communes signataires. En 2021, notre participation s'est élevée à CHF 8'195.-.

TERRAINS DE FOOT EN HERBE

L'entretien des terrains de sport du Châtaignier occupe une part importante des heures effectuées par l'équipe espaces verts durant l'été.



Toutefois, le recours intensif du terrain synthétique pour les entraînements du FC Le Mont, puis l'utilisation restreinte des terrains de foot pour des raisons liées à la crise sanitaire, ont permis d'économiser les terrains en herbe, permettant ainsi de diminuer le nombre d'heures passées par les employés sur les pelouses. Aucun travaux lourds d'entretien n'a été effectué en 2021.

TERRAINS SYNTHÉTIQUES

Réceptionnés en août 2019, les installations synthétiques (foot et multisports) donnent entière satisfaction et accueillent régulièrement sportifs, écoliers et jeunes de la région.

PARCELLES AGRICOLES

Suite à l'entrée en vigueur du nouvel état du remaniement parcellaire, la Commune est restée propriétaire de quatre parcelles qui gardent un caractère agricole, ne totalisant plus que 3.4 ha (28.6 à l'ancien état).

Seules trois parcelles agricoles, situées à la Cazon (0.40 ha), au Châtaignier (1.32 ha) et en Flonzel (0.45 ha) sont exploitées par des agriculteurs de la commune.

La Commune est également propriétaire d'une parcelle de 1.27 ha en zone de verdure et d'aménagement d'utilité publique au Pré-d'Ogue.

DÉCHETS

COMMUNICATION

Afin d'informer la population et de sensibiliser les habitants à la qualité du tri et à limiter la quantité de déchets, des articles sont régulièrement publiés dans le journal communal Aux 4 Coins du Mont, et différentes affiches informatives ont été disposées aux points de collecte fixes.

L'action communale est renforcée par diverses actions organisées et financées au niveau régional par le périmètre de gestion des déchets de la région lausannoise (GEDREL – www.gedrel.ch) dont nous faisons partie.

Des contacts ont également été pris avec les différents régies gérant les parcelles de dépendance des plans de quartier, afin de les conseiller à améliorer les points de collecte

accueillant les conteneurs dans leurs quartiers respectifs, et limiter ainsi les négligences de certains habitants.

ÉQUIPE DÉCHÈTERIE

L'équipe déchèterie, composée de deux collaborateurs (1.8 EPT), est directement rattachée à la direction du service. En cas d'absence (vacances, congés, maladie), des collaborateurs des équipes Voirie ou Espaces verts viennent renforcer l'équipe.

Sur la base de rapports journaliers individuels, les prestations effectuées sont ventilées. Le tableau ci-dessous en résume les tâches :

	2017	2018	2019	2020	2021
Déchèterie (heures d'ouverture)	69.31 %	63.70 %	67.16 %	68.22 %	67.29%
Déchèterie (préparation, rangement)	18.19 %	22.01 %	18.09 %	18.76 %	16.82%
Déchèterie mobile	0.00 %	0.21 %	0.00 %	0.00 %	0.00%
Police déchets	7.38 %	9.32 %	12.75 %	12.39 %	14.16%
Administratif, formations	3.63 %	4.40 %	1.23 %	0.07 %	1.08%
Neige	1.05 %	0.18 %	0.48 %	0.25 %	0.65%
Appuis équipes Espaces verts / Voirie	0.44 %	0.00 %	0.29 %	0.31 %	0.00%
TOTAL	100.00 %	100.00 %	100.00 %	100.00 %	100.00%
Heures effectives de travail	3'602.00	3'378.00	3'718.00	3'061.75	3'074.00
Heures théoriques emploi (*)	4'303.00	4'086.00	3'848.50	3'987.75	3'822.00
Solde heures suppl. au 31 décembre	86.00	114.25	55.25	44.25	49.50

* Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

L'écart important entre les heures théoriques et les heures effectives s'explique par un nombre important d'heures de remplacement effectué par les employés de la Voirie durant les premières semaines de la crise sanitaire.

POLITIQUE DE RÉCOLTE DES DÉCHETS

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le règlement communal sur la gestion de déchets régit la gestion des déchets sur le territoire de la Commune du Mont-sur-Lausanne.

Chaque année, la Municipalité édicte une directive communale qui précise notamment le mode de collecte des différents déchets produits par les habitants et les entreprises montaines. Mise en place dès mars 2016, la politique de récolte des déchets s'articule autour de cinq modes de récolte.

DÉCHÈTERIE DE MANLOUD

Les tableaux à la page suivante récapitulent les quantités de déchets livrés à la déchèterie de Manloud :

	2020 [kg]	2021 [kg]	Augm./Dimin.
Amiante	0	2'920	+ 2'920
Batterie	900	1'716	+ 816
Bois	167'740	180'140	+ 12'400
Boîtes fer blanc/Alu ménage	11'510	12'050	+ 540
Déchets spéciaux	1'152	540	- 612
Capsules Nespresso	6'790	6'800	+ 10
Inertes	256'000	201'600	- 54'400
Objets encombrants métalliques	89'400	85'020	- 4'380
Objets encombrants non métalliques	118'440	121'120	+ 2'680
OREA (petit électroménager)	18'916	29'356	+ 10'440
Papier / Carton	216'880	207'000	- 9'880
PET	9'768	10'128	+ 360
Piles	1'575	875	- 700
Verre plat	14'640	11'940	- 2'700
Total tonnage [kg]	817'426 (98.6 kg/hab.)	871'205 (94.5 kg/hab.)	- 42'506
	2020 [pces]	2021 [pces]	Augm./Dimin.
Cuisinières, lave-linge	140	109	- 31
Frigos avec vignette	119	120	+ 1
Pneus avec jante	38	24	- 14
Pneus sans jante	143	129	- 14
Néons	500	250	- 250

Ces déchets sont pris en charge par l'entreprise Metabader et sont évacués dans les différentes filiales de recyclage ou de valorisation.

Déchets ligneux

Les déchets ligneux, compostables du jardin (tailles de haie, branches, etc.) sont également récoltés à la déchèterie de Manlud.

Année	kg	Augm./Dimin.
2019	105'240	-74'880
2020	99'700	-5'540
2021	123'420	+23'720

Ces déchets sont broyés sur place et évacués à la Compostière de la Coulette pour en faire du compost.

Huiles usagées

Année	kg	Augm./Dimin.
2019	2'400	- 20
2020	1'840	- 560
2021	2'170	+ 330

Le Service de la propreté urbaine de la Ville de Lausanne s'est déplacé quatre fois pour la vidange du bac des huiles usagées.

Cabane à troc

Mise en service au printemps 2018, cette cabane à troc est très utilisée et reçoit un accueil très favorable de la part des usagers de la déchèterie.

DÉCHÈTERIE MOBILE

Toutes les six semaines entre mars et novembre, avec une pause estivale de mi-juillet à mi-août, une déchèterie mobile est installée pour quelques heures au plus proche des habitants en alternance dans six secteurs prédéfinis, tour à tour le samedi (10h-12h) et le mercredi (17h-19h), permettant ainsi aux personnes non motorisées d'amener leurs déchets recyclables.

La fréquentation de la déchèterie mobile est présentée ci-dessous. En 2021, elle est restée comparable à l'année précédente.

Emplacement	1 ^{er} passage	2 ^e passage	3 ^e passage	4 ^e passage	5 ^e passage	6 ^e passage	Fréquentation moyenne
Rte de Sauvabelin (Collège des Martines)	8	10	10	16	16	5	10.8
Maillefer (PQ du Bugnon)	30	53	35	20	28	25	31.8
Grand-Mont (Parking kiosque)	13	42	15	18	17	14	19.8
Petit-Mont (Parking)	10	27	25	30	17	15	20.7
Pré-Marin (Ch. Rionzi 11)	10	23	10	19	13	15	15.0
Champ-du-Bois	60	35	28	36	30	29	34.7

RAMASSAGE AU PORTE-À-PORTE

Ordures ménagères

En complément aux containers terriers installés sur le territoire communal, la tournée de ramassage au porte-à-porte des ordures ménagères a lieu tous les vendredis.

Déposés dès 7h en bordure du domaine public le jour officiel de ramassage, tous les déchets incinérables et non-valorisables sont récoltés exclusivement dans les sacs taxés officiels. En cas de besoin, en dehors de ces passages, les sacs taxés peuvent être déposés dans un conteneur terrier proche.

Année	kg	Kg/hab.	Augm./Dim.
2019	1'069'430	116.90	+ 93'913
2020	1'179'170	127.33	+ 109'740
2021	1'279'780	138.85	+ 100'610

Ces déchets sont évacués à l'usine d'incinération de Tridel pour être valorisés en chaleur.

Déchets organiques

Une tournée de ramassage au porte-à-porte des déchets organiques récolte tous les déchets verts compostables ou méthanisables, gazon, tailles de haies, branches, feuilles mortes, déchets crus et cuits.

Mis à part les déchets ligneux (branches) qui peuvent être déposés attachés en fagots, seuls les conteneurs bruns officiels sont vidangés tous les mardis.

Année	kg	Augm./Dim.
2019	356'290	+ 59'310
2020	455'200	+ 98'910
2021	447'850	- 7'350

Ces déchets organiques sont évacués chez EcoRecycling à Lavigny pour être méthanisés.

Papier

Une fois par mois jusqu'en juin, puis toutes les deux semaines depuis juillet, une tournée de ramassage du papier permet d'évacuer le vieux papier en bordure du domaine public.

Année	kg	Augm./Dim.
2019	187'640	+ 2'630
2020	216'430	+ 28'790
2021	241'890	+ 25'460

Ces déchets sont évacués chez Retripa pour être retransformés en papier.

Verre

Depuis le 1^{er} juillet 2020, une tournée de ramassage du verre a lieu une fois par mois.

Année	kg	Augm./Dim.
2020	22'440	-
2021	66'620	+ 44'180

Le verre est transporté chez VetroRecycling pour être retransformé en verre.

LA VIANE, CENTRE DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Ouvert tous les jours de la semaine et le samedi, en partenariat avec une société privée (D'Vert) depuis 2015, le centre de collecte des déchets verts de la Viane récolte tous les déchets verts, qu'ils soient compostables ou méthanisables (gazon, déchets issus de taille de haie, branches, feuilles mortes, déchets de cuisine crus ou cuits, etc.).

Afin de renforcer les périodes d'ouverture, un collaborateur auxiliaire assure l'accueil des usagers en dehors des heures d'ouverture assurées par la société D'Vert, soit les mercredis et jeudis soirs de 17h à 19h en été, ainsi que les samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (13h30-17h en hiver).

Année	Gazon [kg]	Branches [kg]	Total [kg]	Augm./Dim.
2018	399'100	801'320	1'200'420	+ 223'150
2019	438'400	663'960	1'102'360	- 98'060
2020	440'800	698'060	1'138'860	+ 36'500
2021	241'220	903'680	1'144'900	+ 6'040

Ces déchets sont valorisés à Bettens, sous forme de compost par la société D'Vert. Même constat qu'à la déchèterie de Manloud, la récolte est plus faible.

POINTS DE COLLECTE FIXES

Ordures ménagères

Répartis sur l'ensemble du territoire communal, plus de 80 conteneurs terriers (Molok) permettent aux habitants d'évacuer leurs ordures ménagères en tout temps.

Ecopoints

Outre les ordures ménagères, les deux écopoints du Grand-Mont (terminus tl) et de Champ-du-Bois récoltent le papier et le verre.

Verre

En plus des deux écopoints (Grand-Mont et Champ-du-Bois), les bennes à verre situées au Châtaignier, à la Route de la Clochatte et à la déchèterie de Manloud récoltent le verre trié par couleur.

Année	kg	Augm./Dim.
2019	271'300	+ 17'260
2020	278'720	+ 7'420
2021	255'020	- 23'700

Le verre est transporté chez VetroRecycling pour être retransformé en verre.

Vêtements

En collaboration avec l'organisation Texaid, des conteneurs sont à disposition à la déchèterie de Manloud, au terminus tl du Grand-Mont, à la Route de la Clochatte, au Chemin du Couchant et au Collège des Planches pour y déposer textiles et chaussures usagés.

Année	kg	Augm./Dim.
2019	61'720	+ 2'030
2020	64'330	+ 2'610
2021	59'695	- 4'635

L'organisation Texaid nous verse CHF 0.10 / kg de textile récolté. Tous les deux à trois ans, les montants ainsi reçus sont versés à diverses institutions présentes sur notre territoire.

ENFANCE, GARDERIES

ASSOCIATION POUR L'ENTRAIDE FAMILIALE ET L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS DU GROS-DE-VAUD ET ENVIRONS (EFAJE)

DIRECTION

Le centre administratif a déménagé en avril dans ses nouveaux locaux à la place du Château d'Echallens. Le service des finances ainsi que les secrétaires des différentes structures et qui effectuent principalement de la facturation ont également emménagé dans ces nouveaux locaux. M. Olivier Simon, directeur de l'EFAJE, peut compter sur une équipe administrative de 18,5 ETP pour gérer les structures de l'EFAJE.

COMITÉ DIRECTEUR

Au cours de l'année 2021, le CoDir s'est réuni une dizaine de fois en plénière et également par sous-groupe selon les thématiques.

En 2021, le municipal Philippe Somsy a participé aux séances de comité, aux assemblées générales et à différents groupes de travail.

FINANCES

Les frais administratifs, facturés aux communes sont répartis entre elles en fonction de leur population. Pour les structures d'accueil, les montants à charge des communes se répartissent en fonction du nombre « d'heures consommées » par les enfants d'une commune, soit selon la formule du « consommateur – payeur ».

En synthèse, le budget consolidé 2022 prévoit pour les communes les charges financières suivantes :

- Administration centrale :
CHF 387'345.-- CHF 8.50/habitant
- Accueil familial de jour :
CHF 1'175'317.-- CHF 3.56/heure
- Préscolaire :
CHF 4'802'761.-- CHF 6.03 /heure
- Parascolaire :
CHF 5'399'788.-- CHF 7.23/heure

Quant aux comptes 2021, ils ne sont pas encore connus au moment de la rédaction de ce rapport.

PRÉSCOLAIRE

Dans le domaine du préscolaire, la Commune du Mont-sur-Lausanne propose une offre publique et accueille des

structures privées. Il est à relever que toutes les structures, publiques et privées, accueillent des enfants d'autres communes.

En 2021, la pandémie de COVID-19 et les mesures liées ont troublé le fonctionnement de ces structures.

LES GARDERIES EN 2021

Structure	Capacité
EFAJE - En Budron	44
EFAJE - Ateliers	64
Cap Canaille	88
Ludo & Duc	56
Matt & Matic	59
Les P'tits Loups	27
Capacité totale	338

PRÉSCOLAIRE - EFAJE

Pour la prise en charge des enfants jusqu'à 4 ans, les garderies du réseau EFAJE disposent de 108 places au Mont-sur-Lausanne, réparties dans les structures suivantes :

- Budron Le Mont **44 places**
- Ateliers Le Mont **64 places**

PRÉSCOLAIRE – STRUCTURES PRIVÉES

Il y a quatre garderies privées sur le territoire communal : Les P'tits Loups, Matt & Matic, Ludo & Duc et Cap Canaille. Elles peuvent accueillir au total 230 enfants.

En 2018, la Municipalité a élaboré un nouveau système de subventionnement des garderies privées. Adopté par le Conseil communal le 24 septembre 2018, il a été déployé dès janvier 2019 pour les familles nouvellement inscrites en structure privée et dès juillet 2019 pour toutes les familles. En 2021, ce nouveau mode de subventionnement a donc concerné l'ensemble des familles. Il permet de répondre à un triple objectif :

- prendre en compte les revenus des parents ;
- accorder aux parents dont les enfants fréquentent des garderies privées des réductions comparables à celles accordées par l'EFAJE aux familles dont les enfants sont dans le réseau public et, ainsi, améliorer l'égalité de traitement entre les familles montaines dans le subventionnement de leurs enfants au sein des garderies, qu'elles soient publiques ou privées ;

- s'assurer que le subventionnement public aux familles ne place pas une structure privée dans une situation où son tarif journalier est moins cher que celui d'une structure du réseau public. (ne pas favoriser, par du subventionnement communal, les places dans les structures privées par rapport aux places de notre réseau public).

Au niveau des structures d'accueil de la petite enfance, notons encore l'existence de deux jardins d'enfants ; « Les Mille-Pattes » et « Les Mains Enchantées ». Ces structures ne sont

pas intégrées au réseau EFAJE. Elles disposent d'une capacité d'accueil totale de 30 places. Elles sont soutenues par la Commune avec une subvention et des locaux mis gracieusement à disposition. Une subvention cantonale a été débloquée en 2021 permettant de réduire de moitié la subvention accordée par la Commune. Par cette manière de faire, la Municipalité offre une prestation complémentaire afin de pallier en partie au manque de places dans les garderies installées au Mont-sur-Lausanne.

JEUNESSE, PARASCOLAIRE

DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE LA JEUNESSE AU SEIN DE LA COMMUNE

Le SEJL, en collaboration avec le Service cantonal de protection de la jeunesse et jaiunprojet.ch, a organisé en 2018 une enquête auprès des jeunes de la commune dans le but de développer une politique de jeunesse et des activités qui correspondent à leurs attentes. L'enquête a révélé que les plus jeunes réalisent leurs activités plutôt au Mont-sur-Lausanne alors que les plus âgés se rendent à Lausanne. Concernant les attentes des jeunes, il apparaît qu'un espace qui leur serait dédié et l'organisation de concerts, de soirées ou d'animations sont souhaités majoritairement par toutes les tranches d'âges.

Pour les jeunes scolarisés au Mont-sur-Lausanne, plusieurs projets ont été concrétisés :

- L'Espace YOLO a été ouvert dans le bâtiment C du collège du Mottier (voir ci-dessus, rubrique Parascolaire).
- Un catalogue d'activités sportives, culturelles et de loisirs a été publié (voir ci-dessous, rubrique Parascolaire)
- Le club des ados a été créé : les jeunes de 9S-11S peuvent se retrouver à l'espace YOLO tous les vendredis soir de 18h à 22h. Ils sont accompagnés d'un animateur socioculturel qui organise avec eux des activités. Ensemble, ils préparent un repas dans une cuisine du collège du Mottier.

Par ailleurs, les demandes formulées dans le cadre de cette enquête à propos de la pause de midi et du réfectoire ont été prises en compte et les équipes sollicitent constamment l'avis des enfants et des jeunes pour une prise en charge bienveillante et à l'écoute.

Pour les jeunes qui ne sont plus scolarisés, le SEJL a proposé à ceux qui ont laissé des coordonnées pour être contactés de participer à l'organisation d'événements musicaux comme *En avant la musique* ou la *Rock'let* (voir ci-dessous).

Par ailleurs, certains mercredis après-midi de 14h à 17h45, l'Espace YOLO du Mottier est ouvert à tous les publics, les enfants, les jeunes, les adultes et les seniors. Différentes thématiques sont proposées et peuvent être organisées de façon participative. Le lieu est aussi convivial pour se rencontrer et partager une boisson avec des amis ou faire un babyfoot par exemple.

Durant l'année 2021, certaines de ces prestations ont été perturbées ou annulées en raison de la pandémie de COVID-19 .

Avec ces récents développements, le SEJL cherche à accroître une offre qui se construit sur les attentes formulées directement par la jeunesse autant que sur les connaissances théoriques et pratiques dans ce domaine. Sur cette base et depuis 2018, le SEJL déploie une politique de la jeunesse cohérente et construite par et pour les jeunes du Mont-sur-Lausanne.

MON'APPRENTISSAGE

La Commune, en collaboration avec la Société Industrielle et Commerciale du Nord Lausannois (SICNL) et les conseils d'établissements du Mont-sur-Lausanne et de l'EPS de Cugy, a organisé la quatrième édition de l'événement *Mon'Apprentissage* début février 2021 à l'aula du collège du Mottier. Cette manifestation a pour but de mettre en relation directe et locale les formateurs avec les élèves des 10 et 11^{ème} années en recherche d'une place d'apprentissage. Les élèves ont pu rencontrer les recruteurs des entreprises locales dans le but d'obtenir une place de stage ou d'apprentissage proche de leur lieu de domicile. Forte des succès des éditions précédentes, notre manifestation continue d'être citée en exemple aux niveaux régional et cantonal.

En 2021, c'est plus d'une quarantaine d'entreprises qui ont participé aux rendez-vous élève-entreprise/institutions formatrices qui ont été organisés.

La nouveauté de cette année, c'est qu'en complémentarité à *Mon'Apprentissage*, nous avons déployé un projet développé par Lausanne Région et nommé « Moi, Mon réseau, mon futur ». Ici, à nouveau, la Commune du Mont-sur-Lausanne a joué le rôle de Commune pilote pour ce projet. Ce dernier a été mis en place à l'EPS du Mont les 8 et 9 février. Il s'agit d'un projet qui va dans le prolongement de notre engagement pour le *Mon'Apprentissage*, à savoir développer les capacités des élèves à se projeter dans un projet professionnel. Pour ce faire, des coachs mandatés et financés par Lausanne Région ont réalisé des interventions en classes afin de travailler avec les élèves sur leurs qualités et compétences ainsi que sur les réseaux dont ils disposent et sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour construire leurs projets professionnels. L'EPS du Mont a souhaité que ces interventions - de deux périodes pour chaque classe - se concentrent sur les classes VG de 10^{ème} et 11^{ème} années. Du matériel spécifique a été spécialement conçu par Lausanne Région pour ce projet.

Chaque intervention propose quatre ateliers :

- *Mes activités - mes qualités*

Identification des qualités personnelles de l'élève au travers de ses activités extra-scolaires et de ses loisirs.

- *Me présenter - ma phrase accroche*

Travailler avec l'élève sur la façon de valoriser ses qualités dans le cadre d'une candidature (recherche de stages ou d'apprentissage). Présentation de ce qu'est une phrase accroche sous forme de jeu de rôles.

- *Mon réseau*

Informé et aider l'élève à identifier son propre réseau, puis à comprendre l'utilité de celui-ci dans la mise en place de son projet professionnel.

- *Jeu Devine le métier ?*

MOBILITÉ SCOLAIRE

Le dispositif de mobilité scolaire s'articule autour de trois axes principaux :

1. Inciter et favoriser les déplacements à pieds :

Dans ce but, quatre cartes, une par collège (Grand-Mont ; Martines ; Rionzi ; Mottier et Crétalaison), indiquant les parcours piétonniers sécurisés dans un rayon de 700 mètres autour de chaque collège ont été distribuées à tous les élèves. Par ce biais, les familles sont informées de la meilleure façon de se rendre à pieds à l'école. Parallèlement à la diffusion de cette information, la Commune ne dessert pas par le bus scolaire les collèges depuis les arrêts les plus proches de celui-ci, incitant ainsi les familles qui habitent autour des collèges à s'y rendre à pied. Cette mesure permet

de soulager le dispositif du bus scolaire tout en devant permettre aux enfants de bénéficier du parcours à pied : autonomisation, socialisation, exercice physique. Dans le but de réduire l'attractivité du déplacement en voiture, le nombre de places de parc est limité aux abords des collèges.

Enfin, le SEJL cherche à soutenir les initiatives autour du Pédibus qui est une méthode d'accompagnement des enfants à pied à l'école sous la conduite de parent. Il compte déjà plus de 250 lignes dans toute la Suisse romande, dont une ligne officielle au Mont-sur-Lausanne.



Cinq bus d'une capacité totale de 224 places assises sont utilisés afin de transporter les élèves inscrits au transport scolaire

2. Offrir un service de bus scolaire :

Cinq bus d'une capacité totale de 224 places assises sont utilisés afin de transporter les élèves inscrits au transport scolaire. L'évolution démographique impliquant l'augmentation du nombre d'élèves a conduit à augmenter le nombre de places de 209 à 224 dans les bus scolaires à la rentrée 2021-2022. Pour ce faire, un petit bus a été remplacé par un grand bus. Depuis l'année scolaire 2018-2019, la Commune propose aux familles un système d'inscription en ligne. Ainsi, pour l'année scolaire 2021-2022, toutes les inscriptions ont été réunies par ce biais. La rentrée scolaire d'août 2021 s'est bien passée et le travail réalisé sur la base des expériences passées permet d'assurer une organisation efficace qui garantit la cohérence du transport scolaire. Ce sont plus de 300 enfants inscrits (290 en 2020) qui sont transportés sans qu'aucun problème significatif n'ait été signalé.

La pression sur le transport scolaire est venue du fait de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés en 3-6P au collège de Crétalaison sans qu'une offre UAPE n'existe sur le site. Les enfants scolarisés au collège de Crétalaison et inscrits en UAPE bénéficiaient d'une place à l'UAPE Rionzi. Il a fallu organiser le transport de ces 24 enfants entre le collège de Crétalaison et l'UAPE Rionzi le matin, le midi et l'après-midi.

Le dispositif habituel de transport scolaire n'a pas permis d'assurer cette prise en charge à tous les moments de la journée et un sixième bus d'appui a été ajouté au dispositif.

3. Subventionnement du service public TL :

La Commune subventionne les parents des enfants de 5P à 11S lors de l'achat d'un abonnement TL Mobilis annuel pour les zones 11 et 12 ou 12 et 13. La moitié de l'abonnement annuel est payé par la Commune. De cette façon, une part significative des élèves utilise les bus TL pour ses déplacements. Cela permet de soulager le dispositif mis en place avec les bus dédiés au transport scolaire. Pour l'année scolaire 2021-2022, 253 enfants (237 en 2020) ont bénéficié de cette prestation.

Une rencontre a été organisée le 19 août avec les futurs 1P et leurs parents pour leur présenter le transport scolaire. C'est l'occasion pour les parents et les enfants de découvrir un bus scolaire, de tester les ceintures de sécurité et de poser toutes les questions en lien avec cette prestation avant le début de l'année scolaire.

SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE

En application de la loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes ont l'obligation de faire contrôler annuellement la dentition des enfants. Jusqu'à l'été 2021, le dépistage scolaire était réalisé par le Service dentaire intercommunal du Gros-de-Vaud. En 2020, le SEJL a réorganisé ce fonctionnement pour un service dentaire scolaire autonome déployé avec les dentistes installés sur le territoire communal. Cette nouvelle organisation a démarré à l'automne 2021 pour l'année scolaire 2021-2022. Ainsi, les 1'200 élèves des écoles du Mont ont été convoqués pour un dépistage dentaire qui s'est déroulé au collège du Rionzi où une chaise de dentiste équipée du nécessaire pour réaliser les dépistages a été installée.



Le service dentaire scolaire est réalisé par les dentistes installés sur le territoire communal.

Les dentistes ont constaté un état général acceptable des dents des enfants mais qu'un effort était nécessaire au niveau de l'hygiène des dents et de la prévention. Dans ce sens, le SEJL souhaite organiser dès 2022 la visite d'un professionnel en prophylaxie dentaire dans les classes 1-6P du Mont dans le but de sensibiliser les enfants à l'hygiène dentaire et aux problèmes qui peuvent survenir lorsqu'un soin inapproprié est porté aux dents.

PARASCOLAIRE

La notion de parascolaire recouvre l'ensemble de l'offre qui n'est pas directement organisée par l'école mais qui s'adresse aux enfants scolarisés de la 1ère à la 11ème année HARMOS. L'accueil parascolaire a pour mission d'accueillir les élèves durant les moments entourant le temps scolaire. Il s'inscrit dans une double volonté. D'une part, offrir aux enfants des prestations diversifiées qui répondent à leurs attentes et qui leur permettront de développer leurs talents dans des domaines variés et adaptés aux besoins spécifiques de chacune et chacun : sport, culture, loisirs, socialisation, démarches participatives, accompagnement aux devoirs. D'autre part, il s'agit de proposer aux familles une prise en charge continue de qualité et respectueuse de leurs enfants, de leur arrivée à l'école jusqu'au moment où ils rentrent à la maison, afin que les parents puissent organiser plus facilement leur vie familiale et professionnelle.

Dans le domaine du parascolaire, il existe au Mont-sur-Lausanne une offre d'accueil publique gérée par l'EFAJE (216 places d'accueil en UAPE), une offre privée (54 places d'accueil pour les 4 à 12 ans) et une offre diversifiée d'activités proposée directement par la Commune (catalogue d'activités sportives, culturelles et de loisirs, réfectoire scolaire, centre de loisirs YOLO, centres aérés, etc.).

En 2021, dans le domaine du parascolaire, toutes les activités ont été impactées par la pandémie de COVID-19 (contraintes sanitaires, personnel malade, etc.).

PARASCOLAIRE - EFAJE

Dans le cadre de la prise en charge des enfants par les Unités d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE), pour les parents qui en font la demande, l'EFAJE dispose sur le territoire montain de 216 places dans les structures suivantes :

- | | | |
|--------|------------|------------|
| • UAPE | Rionzi | 120 places |
| • UAPE | Grand-Mont | 48 places |
| • UAPE | Clochatte | 48 places |

Le rôle des UAPE est de :

- Permettre aux parents de concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale ;

- Assurer l'accompagnement de chaque enfant avec une attention particulière à son développement physique et affectif;
- Aider l'enfant à découvrir une socialisation différente et complémentaire de celle qu'il connaît déjà dans son milieu familial;
- Assurer la sécurité et l'intégrité de chacun;
- Développer l'autonomie chez l'enfant;
- Offrir un lieu dans lequel il pourra vivre des moments de détente, de jeux en groupe ou individuel, des activités variées et adaptées à son âge et à son développement;
- Respecter les particularités et les besoins de chaque enfant;
- Intégrer progressivement l'enfant à la vie d'un groupe en créant des liens avec ses pairs;
- Poser un cadre adapté à l'âge de l'enfant, afin de lui offrir un espace de liberté sécurisant.

Les enfants sont encadrés par des professionnels de l'enfance, selon les normes d'encadrement édictées par l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE).

En 2021, les trois UAPE du Mont-sur-Lausanne ont dû mettre des familles sur liste d'attente. En effet, le nombre de places proposées actuellement dans la Commune ne permet plus de répondre aux besoins des familles qui se trouvent confrontées à de grands problèmes d'organisation vie professionnelle/vie familiale. Aujourd'hui, la demande est plus forte que l'offre et le SEJL travaille sur de nouvelles variantes pour atténuer ces tensions. Les UAPE du Grand-Mont et de la Clochette, actuellement provisoirement installées dans des portacabines, compteront plus de places dans leur version définitive (Grand-Mont : 60 places contre 48 actuellement ; Clochette : 72 places contre 48 actuellement). Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau collège à Champ d'Aullie, l'ouverture d'une nouvelle UAPE doit être prévue (horizon 2026). Dans l'intervalle, le nombre d'enfants scolarisés entre la 1-6P sur le site du Mottier va croître significativement jusqu'à l'ouverture d'un nouveau collège à Champ d'Aullie. Il conviendra d'apporter rapidement, dès 2022, une solution UAPE provisoire sur le site du Mottier pour répondre aux besoins des familles.

UAPE RIONZI

Le 3 mars 2014 s'ouvrait au Rionzi 55-57 une unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Depuis fin 2015, elle atteint une occupation quasi complète certains jours. En 2020, la capacité d'accueil de cette structure a été augmentée de 96 places à 120 places grâce à l'extension dans un local attenant. Malgré cette extension, certaines familles sont sur liste d'attente. L'agrandissement a permis de nouveaux aménagements avec, entre autre, du matériel mobile permettant un bel espace de psychomotricité pour les écoliers.

L'UAPE est exploitée par le réseau EFAJE et Mme Carole Robyr-Diallo en est la directrice. Elle jouxte immédiatement le collège primaire (1P à 6P) du Rionzi ouvert à la rentrée 2018. Ce sont principalement les élèves de ce collège qui sont accueillis à l'UAPE du Rionzi dès 07h00 jusqu'à 18h30. Ils se rendent à l'UAPE à pied. Pour soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés dans le collège de Crétaison, plusieurs enfants de ce collège sont accueillis à l'UAPE du Rionzi. Ces enfants sont transportés en bus. Les repas de midi sont préparés et livrés par Novae à partir du réfectoire scolaire du Mottier.

L'UAPE a été confrontée à d'importantes difficultés de gestion du personnel en partie en raison du COVID-19 mais en particulier du fait de l'accueil des enfants scolarisés au collège de Crétaison et qu'il faut accompagner dans les bus scolaires pendant les trajets. La gestion des différents groupes accueillis dans cette grande UAPE s'est révélée trop compliquée et a provoqué ces tensions à l'interne ainsi qu'avec les familles qui sont confuses face à cette organisation. Plusieurs collaborateurs de l'UAPE Rionzi étaient en congé maladie et d'autres ont démissionné. L'EFAJE ne souhaite plus accueillir les enfants scolarisés de Crétaison à l'UAPE Rionzi en 2022-2023. Pour répondre à ce problème, une solution de type UAPE provisoire devrait être apportée sur le site du Mottier dès 2022.

UAPE GRAND-MONT

L'UAPE Grand-Mont a ouvert ses portes à la rentrée scolaire d'août 2017-2018.

Le lieu de vie se situe au Mont-sur-Lausanne sur le terrain de l'EMS « La Paix du Soir » dans un bâtiment modulaire de type « Portakabine » à proximité du collège du Grand-Mont. L'emplacement se situe dans une zone résidentielle à faible trafic, il est entouré d'espaces verts et à proximité d'un parc public accessible par un chemin piétonnier.

La capacité d'accueil est de 48 enfants par jour fréquentant le collège du Grand-Mont de 1-6P.

Les locaux sont provisoires, le temps nécessaire à la réalisation d'un bâtiment définitif dont la construction prend du retard. Afin d'enrichir le projet institutionnel, un partenariat a été établi entre l'EMS « La Paix du Soir » et l'UAPE en vue de renforcer les liens intergénérationnels et développer le « vivre ensemble ». C'est Mme Céline Grognez qui en est la directrice. Elle est aussi directrice de l'UAPE Clochette.

La structure définitive accueillera 60 enfants par jour. En 2021, le lauréat du projet d'architecture du futur bâtiment, qui regroupera l'EMA, l'UAPE ainsi que la GAR, a été désigné suite à la mise au concours. Actuellement, l'UAPE n'est pas en mesure de répondre à l'ensemble des demandes des familles.

UAPE CLOCHATTE

L'UAPE Clochatte, d'une capacité de 48 places et dirigée par Mme Céline Grognez, a été ouverte à la rentrée scolaire 2018-2019. Dans l'attente de locaux définitifs, l'UAPE a été installée dans des éléments modulaires de type « Porta cabine ». Située à proximité du collège des Martines qui accueille des enfants de 1-4P, l'UAPE Clochatte peut également accueillir, une partie des enfants venant du collège de Crétaison qui sont en 5-6P et qui se déplacent en bus scolaire. La pédagogie ainsi que les activités proposées par l'équipe éducative mettent en avant la sécurité, le besoin d'autonomie ainsi que l'épanouissement de l'enfant. Pour ce faire un rapport de confiance et un partenariat entre les familles et les collaborateurs sont mis en avant.

La structure définitive, qui pourrait être finalisée en 2024 au mieux, comprendra quant à elle 72 places. Actuellement, l'UAPE n'est pas en mesure de répondre à l'ensemble des demandes des familles.

PARASCOLAIRE – Privé

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, la structure d'accueil pour enfants d'âge scolaire (4 à 12 ans) Hal & Cole a été ouverte à la route des Martines 80. Elle peut accueillir 24 enfants de 4 à 6 ans et 30 enfants de 6 à 12 ans.

PARASCOLAIRE - Public (SEJL)

Le SEJL organise et coordonne directement différentes activités parascolaires.

DEVOIRS SURVEILLÉS

Les surveillants font partie du personnel communal. Le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées sont confiés au directeur de l'établissement scolaire. A la fin 2021, 31 enfants étaient inscrits à cette prestation ; 13 élèves de 4P à 6P suivent les devoirs surveillés au collège du Rionzi et 18 élèves de 7P à 11S bénéficient de cette offre au collège du Mottier. Le règlement des devoirs surveillés donne le cadre dans lequel se déroule cette prestation communale. Il y est indiqué notamment que les devoirs surveillés ne doivent pas être confondus avec des cours privés ou un appui scolaire et que, pour les 4P à 6P, les parents doivent fournir une autorisation formelle s'ils souhaitent que leur enfant quitte la salle avant la fin de l'horaire prévu. Les élèves de 7P à 11S peuvent quitter la salle une fois leurs devoirs terminés. Le règlement stipule qu'ils sont alors sous la responsabilité de leurs parents.

CATALOGUE D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, le SEJL diffuse un catalogue d'activités parascolaires pour les enfants de 1P à 11S.

Dans le but de soutenir les familles montaines et d'offrir aux enfants et aux jeunes des activités sportives, culturelles et de loisirs attrayantes, une offre riche d'activités gratuites ou à un tarif très attractif a été constituée. L'ensemble de ces propositions est financé entièrement ou partiellement par la Commune et, pour les activités sportives, soutenues par le Canton de Vaud. Ce catalogue d'activités s'adresse aux élèves des établissements du Mont-sur-Lausanne. Il se fixe pour objectifs :

- de faire découvrir des activités sportives, culturelles et de loisirs ;
- d'encourager la pratique physique, l'imaginaire et la créativité ;
- de développer des valeurs éducatives fondamentales.

Au total, ce sont plus de 360 inscriptions par semestre qui ont été enregistrées pour ces activités.

Activités culturelles et de loisirs

La plupart des activités sportives présentées dans le catalogue sont organisées dans le cadre du sport scolaire facultatif (voir ci-dessous). Les autres activités ont été organisées en partenariat avec des sociétés locales, des associations spécialisées dans leur domaine ou avec des enseignants du Mont-sur-Lausanne. Au premier semestre 2021-2022, les enfants et les jeunes ont pu choisir entre les activités suivantes : la capoeira pour les 1-6P, le yoga pour les 3P-11S, un atelier d'illustration et d'écriture pour les 7P-11S, un atelier pâtisserie pour les 7P-11S, un atelier couture pour les 9-11S, un cours de dessin manga pour les 6P-11S, un atelier cinéma pour les 7P-11S, un atelier Journal du Mottier pour les 7P-11S, un atelier graffiti pour les 7P-11S, le Ciné Kids pour les 7P-11S, un atelier permaculture pour les 9S-11S, connaître les champignons pour les 6-8P, un atelier théâtre pour les 6P-11S, une chasse aux trésors pour les 7P-11S, la mise en place d'un marché de Noël solidaire, la préparation de la fête de fin d'année scolaire pour les 11S, jeux libres en salle de gym pour les 7P-11S, une initiation aux premiers secours pour les 5P-11S. Certaines activités ont lieu pendant la pause de midi, d'autres après les cours l'après-midi. Les enfants et les jeunes inscrits ont ainsi pu bénéficier d'une offre culturelle et de loisirs attrayante à un prix réduit.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif (SSF), organisé dans les écoles primaire et secondaire, ne revêt pas de caractère obligatoire pour les élèves. Ceux-ci s'inscrivent et suivent le cours régulièrement, généralement une fois par semaine. Les cours de SSF sont donnés en dehors des heures scolaires, soit entre 12h et 14h ou dès 15h40. Un cours dure 60 minutes et il est dispensé par des moniteurs qualifiés. La durée du cours peut être parfois plus courte ou plus longue, mais ne dépassera pas 90 minutes selon le sport enseigné. L'objectif du SSF est

de faire découvrir à l'élève un sport qu'il ne connaît pas encore ou peu. L'élève a aussi la possibilité de progresser dans un sport qu'il affectionne plus particulièrement sans avoir l'obligation d'appartenir à un club. Cependant, la durée des entraînements se limite en principe à six mois.

A la rentrée scolaire 2021-2022, le SEJL propose, à travers son catalogue d'activités parascolaires (voir ci-dessus), une offre diversifiée de SSF. Les sports suivants ont été organisés dans le cadre du SSF: judo pour les classes 3-6P, le basketball pour les 4P-11S, le volleyball pour les 9-11S, le karaté pour les 1P à 11S, le mur de grimpe pour les 6P-11S, le ju-jitsu pour les 1P-6P et le tennis pour les 6P-11S. Certains cours ont lieu pendant la pause de midi, d'autres après les cours l'après-midi. Au total, 147 inscriptions ont été enregistrées pour le sport facultatif du 1^{er} semestre 2020-2021. Les enfants et les jeunes inscrits ont ainsi pu bénéficier d'une offre sportive gratuite pour les familles.

RÉFECTOIRE ET PAUSE DE MIDI



L'équipe du réfectoire scolaire. © Maxime Fayet

Le SEJL organise et coordonne la pause de midi pour les jeunes de 7P à 11S, tous scolarisés au collège du Mottier. La brigade de cuisine de la société Novae prépare les repas sur place. Un menu est proposé avec entrée/plat/dessert au prix de CHF 9.-. Novae travaille avec deux responsables nutrition (une diététicienne diplômée HES et un ingénieur agroalimentaire), pour la conception des menus, l'application des normes d'hygiène et de sécurité pour les enfants. La qualité et l'équilibre des repas sont ainsi garantis. Par ailleurs, en 2018 la Commune a exigé que Novae se soumette à l'indicateur Beelong, qui est l'indicateur référence en termes d'alimentation durable pour la restauration et l'industrie alimentaire (www.beelong.ch). Cet indicateur est né sur le campus de l'École hôtelière de Lausanne en 2008 et a été intégré dans la stratégie pour une alimentation durable du canton de Vaud. Cette exigence communale auprès du prestataire Novae a porté ses fruits puisque en 2021 il a obtenu la médaille d'or Ecovadis (plateforme d'évaluation des performances de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et achats

responsables), il a réalisé un écobilan mesurant l'empreinte environnementale de ses activités, et a atteint son objectif de travailler avec 100 partenaires agricoles en direct (sans sous-traitant). Par ailleurs, Novae a présenté à la Commune ses objectifs 2025 qui sont :

- Augmentation de 50% par rapport à 2020 des partenaires agricoles locaux directs sans intermédiaires;
- Réduction de 15% par rapport à 2020 d'émissions de gaz à effet de serre par couvert servi;
- 40% des menus vendus par le prestataire seront végétariens (actuellement au moins 1 jour par semaine au réfectoire du Mottier à quoi s'ajoute une offre végétarienne tous les jours pour les végétariens);
- 50% des employés du prestataire participent à une journée de travail par an dédiée à des actions de bénévolat pour une cause;
- 100% des employés du prestataire auront suivi au moins une demi-journée de formation aux bonnes pratiques environnementales;
- 100% des gérants du prestataire auront participé à une visite d'un artisan ou producteur.

L'inscription au réfectoire est obligatoire. Un système d'inscription par le site internet de la Commune a été développé. Toutes les inscriptions ont été réalisées par ce biais en 2021-2022. Les enfants reçoivent une carte avec un code-barres qui est scanné au réfectoire. Les parents payent les repas sur un compte bancaire pour charger la carte. Quatre micro-ondes sont à disposition des élèves prenant leur pique-nique et permettent de répondre aux besoins.

L'article 24 du règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire stipule que *Lorsque les repas de midi sont organisés dans un restaurant scolaire, l'autorité communale est responsable de la surveillance des enfants entre la fin des cours de la matinée et le début des cours de l'après-midi.* L'organisation de la pause de midi pour les enfants inscrits au réfectoire mise en œuvre par le SEJL permet de répondre à cette directive et assure aux familles une prestation de qualité.

Pour les enfants de 7-8P et de 9-11S inscrits au repas de midi auprès de la Commune, la pause de midi est organisée de la façon suivante :

- De 11h55 à 12h30, les personnes responsables de l'accueil au réfectoire établissent la liste des présences et la comparent à la liste des inscrits. Sur cette base, les absences non-excuses sont relevées.
- De 12h30 à 12h45, les parents des enfants absents non-excuses sont contactés par téléphone par les responsables du réfectoire.
- A 12h45, si des enfants sont toujours signalés absents

sans justification de la part des parents, la POLA est informée par les responsables du réfectoire. En collaboration avec les parents, la POLA prend le relais pour retrouver les absents.

- De 11h55 à 12h45, les enfants inscrits et présents mangent au réfectoire. Tous les enfants restent au réfectoire pendant cette période pour profiter de leur repas et discuter avec leurs camarades en respectant les règles du lieu.
- De 12h45 jusqu'à la reprise des cours (13h10 ou 14h selon les classes), les enfants sont répartis en trois groupes supervisés par un adulte. Les enfants sont tenus de rester dans le groupe qui leur est attribué et ne peuvent pas quitter le réfectoire sans être accompagnés. Ce sont les responsables du réfectoire qui organisent les groupes.

Les trois groupes possibles sont les suivants :

1. Jeux libres et activités : Ce groupe reste au réfectoire qui est aménagé de façon à pouvoir accueillir des jeux libres, faire des dessins ou faire des devoirs. Des jeux, des livres, du papier à dessiner et des crayons sont mis à la disposition des enfants qui peuvent aussi choisir de faire leurs devoirs. Avant la reprise des cours, un responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.
2. Médiathèque : Un groupe d'enfants est accompagné à la médiathèque. Ce groupe s'installe à la médiathèque, choisit des livres et profite d'un moment de lecture en respectant les règles du lieu. Avant la reprise des cours, un responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.
3. Jeux à l'extérieur ou salle de sport : Si la météo le permet, un groupe d'enfants est accompagné à l'extérieur par un adulte. Une activité est choisie (par exemple tennis de table, jeux de ballon, etc.), tout le groupe reste à proximité de l'accompagnant. Lorsqu'une salle de gymnastique du Mottier est libre, l'accompagnant peut également proposer de s'y rendre pour pratiquer des activités sportives à l'intérieur. Avant la reprise des cours, le responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.

En 2021, tous les enfants inscrits ont été surveillés. Seuls les jeunes scolarisés de la 9 à la 11S inscrits au réfectoire peuvent bénéficier d'une autorisation formelle de leurs parents pour quitter le réfectoire après avoir pris leur repas. Ils sont alors placés sous la responsabilité de leurs parents. Tous les inscrits de 7 à 8P ainsi que les 9 à 11S qui ne bénéficient pas d'une autorisation formelle de leurs parents restent sous la supervision de l'équipe du réfectoire jusqu'à la reprise des cours. Durant toute l'année 2021, la Commune a ouvert le réfectoire aux pique-niqueurs mais n'est pas responsable de la surveillance de ceux-ci.

En 2021, l'équipe du réfectoire était composée de : Anna Ferreira (responsable), Catarina Antunes, Catherine Heutschi et Shannon Nakita Khalil. Ces quatre collaboratrices, ont assuré l'accueil des enfants pendant la pause de midi. Elles ont bénéficié de l'ouverture de l'Espace YOLO du Mottier (voir ci-dessous) et des compétences, en alternance, de Nadia Schneider et Déborah Pagano, les animatrices socioculturelles de l'Espace YOLO, ainsi que de Malik Henchoz, l'animateur de l'Espace YOLO, dont l'un est également présent à midi.

En 2021, la moyenne de fréquentation mensuelle, y compris les pique-niqueurs, est de 114 enfants (90 enfants en 2019). En moyenne, il y a 79% de repas et 21% de pique-niqueurs (en 2019, 63% de repas et 37% de pique-niques). Certaines journées enregistrent une fréquentation de plus de 200 enfants (120 en 2019), ce qui dépasse la capacité totale de la salle. Certains enfants mangent rapidement et libère une place ce qui permet actuellement de tous les accueillir en même temps. Mais l'attractivité du réfectoire scolaire (qualité des repas, qualité du personnel d'accueil, activités organisées pour les jeunes durant la pause de midi) et l'augmentation des effectifs conduira à organiser, dans un avenir proche, deux services de repas pour permettre de répondre à l'ensemble des demandes (repas et pique-niqueurs).

CENTRE DE LOISIRS, ESPACE YOLO



L'équipe de l'Espace YOLO. © Maxime Fayet

INTRODUCTION

L'Espace Yolo est un espace de socialisation, d'apprentissages et de vie collective dans un environnement sécurisé pour les jeunes de 10 à 16 ans (7P à 11S). Sur la base de la libre adhésion, les jeunes qui fréquentent Yolo sont libres d'aller et venir à leur guise, de s'investir dans des projets ou carrément de créer leur propre projet, de se retrouver simplement entre amis et/ou de jouer. Des jeux sont à leur disposition, tels que jeux d'échecs, de cartes, mais également des jeux coopératifs ou encore deux tables de ping-pong et deux babyfoot.

D'après Joëlle Libois, ancienne animatrice socioculturelle, actuellement Directrice de la Haute école de Travail Social de Genève, « La pratique de l'Accueil Libre résiste aux normes du « tout sécuritaire ». En ce sens, elle est un contre-modèle sur lequel s'appuient les tenants de la pédagogie par l'expérience. [...] Derrière un « laisser faire » se dissimule une seconde pédagogie, celle de la non-directivité couplée à l'idéal du développement de la personne. Dimension collective également dans les temps d'animation où les enfants décident du temps de leur présence sur le terrain. Peu, voire très peu d'animations sont pré-organisées. Les animateurs socioculturels parlent volontiers de l'importance de l'être sur le faire, dans le sens où les activités servent de support à l'apprentissage du vivre ensemble comme à l'expérimentation des rapports relationnels dans la confrontation de soi au collectif. »

Cette année, la fréquentation de l'Espace Yolo a augmenté de manière significative, avec un nombre de passages de jeunes pouvant aller jusqu'à septante jeunes par après-midi. La Commune du Mont-sur-Lausanne a décidé de renforcer l'équipe de professionnels. En effet, depuis août 2021, l'Espace Yolo compte trois animateurs socioculturels pour 1,6 ETP (deux animateurs en 2020 pour 1,1 ETP).

Cette année encore, la pandémie du Covid-19 a mené la vie dure à l'équipe d'animateurs. Afin d'assurer la sécurité de toutes et tous, le port du masque était obligatoire en tout temps à l'intérieur des locaux. De plus, la tenue d'une liste de présences aurait permis le traçage si nécessaire. Bien conscient de la période difficile et frustrante que vivent les jeunes en terme de socialisation et de construction identitaire, l'Espace Yolo est resté ouvert afin de leur donner l'opportunité de se retrouver entre pairs malgré tout.

C'était l'occasion pour les parents et les jeunes de découvrir les locaux et d'échanger avec les animateurs socioculturels. Ils ont ainsi pu poser toutes les questions en lien avec cette prestation avant le début de l'année scolaire.

ASPECTS PRATIQUES

L'Espace Yolo est géré par trois animateurs socioculturels coresponsables. Ceux-ci se relaient pour que l'un d'eux soit présent à chaque accueil et se répartissent les tâches liées aux diverses activités de l'accueil parascolaire (ateliers, événements, communication, gestion de projet, gestion administrative, etc.).

Horaires des accueils

Accueil de midi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	12h à 14h
Accueil de l'après-midi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	15h35 à 18h
Mercredi après-midi	Mercredi	12h à 18h
Club des Ados	Un vendredi sur deux	18h à 22h

Tarifs

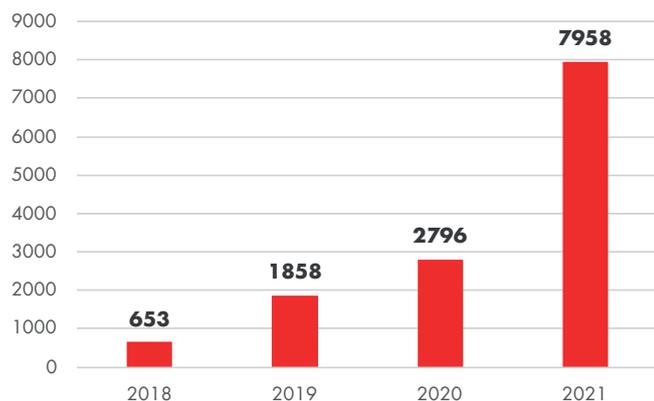
Tous les accueils sont gratuits et encadrés par les animateurs socioculturels. La seule exception est l'accueil du vendredi soir, « Le Club des Ados ». Pour cette activité les jeunes payent CHF 5.- par soirée. Ce montant vise à les faire participer aux frais du repas.



Rencontre avec les parents au centre de loisirs YOLO.

Une rencontre a été organisée le 22 août avec les futurs 7P et leurs parents pour leur présenter le centre de loisirs YOLO.

Fréquentation de l'Espace YOLO par année



Fréquentation de l'Espace YOLO par mois en 2021



ACCUEIL LIBRE

Chiffres 2021

Depuis l'ouverture de l'Espace Yolo en 2018, une augmentation de la fréquentation s'observe clairement, de 653 passages en 2018 à 7'958 passages en 2021.

Durant l'année 2021, malgré la situation sanitaire et la fermeture de l'Espace Yolo durant les vacances scolaires, il y a eu une moyenne de plus de 40 jeunes par accueil.

En 2021, il y a eu 7'958 passages. Au mois de septembre 2021, il y a eu 1'091 passages.

CORONAVIRUS ET MESURES

Des listes des présences ont été mises en place à l'entrée de l'Espace Yolo. Chaque jeune se rendant à un accueil devait y inscrire son nom et prénom. Les jeunes dès 12 ans ont dû porter le masque. Après, chaque accueil l'animateur nettoyait les tables, les poignées de portes et aéraït l'espace. Quelques activités et événements ont dû être annulés mais d'autres projets ont vu le jour.

ACTIVITÉS, PROJETS, ÉVÉNEMENTS

Stage et apprentissage

Les animateurs ont accompagné et guidé une dizaine d'élèves du Collège du Mottier pour des recherches de stage, d'apprentissage et pour la réalisation d'un dossier de postulation (lettre de motivation, curriculum vitae, mise en confiance pour un entretien, etc.).

Mercredis Yolo

Durant l'année, un programme d'activités variés pour les « mercredis Yolo » avait été mis en place mais certaines activités ont été annulées en raison de la situation sanitaire. Toutefois, l'accueil est toujours resté ouvert de 14h00 à 18h00.

Club des Ados

Le Club des Ados a débuté à la rentrée 2019 et vise à permettre aux jeunes de 9P à 11S de passer un vendredi soir

ensemble à l'Espace Yolo en compagnie d'un animateur socio-culturel. Le groupe est attendu à 18h15 pour imaginer le repas du soir. Ensuite, les jeunes vont faire les courses ensemble en fonction du budget. Le repas est préparé par les jeunes au réfectoire du collège ou en extérieur (selon la météo et la saison). La soirée se poursuit par une activité (jeux à la salle de gymnastique, film, etc.) et se termine à 22h.

249 jeunes ont participé au Club des Ados en 2021. Le Club des Ados a été temporairement annulé en raison de la pandémie. Beaucoup de jeunes ont revendiqué la réouverture de cette activité les vendredis soir. Cette activité compte beaucoup pour eux, c'était un moment convivial où ils se sentaient en sécurité dans un espace bienveillant au lieu de déambuler dans la rue ou en ville.

Relais prévention

De nombreux flyers et dépliants de prévention sont disponibles à l'Espace Yolo. Ils sont issus de campagnes de prévention ciblant les jeunes. Ils concernent des sujets tels que la consommation d'alcool ou de drogue, la dépression, l'isolement ou les problèmes liés aux jeux vidéo. Ces campagnes, au-delà de présenter des informations, permettent aux jeunes d'interagir et de poser leurs propres questions (téléphone, réseaux sociaux, etc.).

Fête des 11èmes

La fête des 11èmes au mois de juin 2021, en principe organisée à l'espace YOLO par les jeunes avec le soutien des animateurs socioculturels, a dû être annulée en raison de la pandémie.

Depuis la rentrée d'août 2021, un groupe de jeunes se retrouve à l'espace YOLO une fois par mois pour organiser la fête des 11èmes qui aura lieu en 2022.

Instagram

Le compte Instagram @espaceyolo continue d'évoluer. Il compte actuellement 274 abonnés et il permet de communiquer sur les différentes activités ou sur le programme du Club des Ados et des Mercredis Yolo. De plus, les jeunes peuvent s'adresser directement aux animateurs s'ils ont des questions, des remarques ou pour s'inscrire aux activités.

Le P'tit Mottier

Le journal du Mottier permet aux jeunes de s'exprimer sur les sujets qui leur tiennent à cœur tout en développant des compétences propres à la rédaction d'un journal. La première édition est sortie en février 2020 puis, lors du semi-confinement, l'équipe du P'tit Mottier a réalisé une édition spéciale confinement. Entre le quotidien des élèves, dessins, bricolages, occupations, blagues, recettes de cuisine et témoignages, ce journal permet aux élèves de s'exprimer.

Atelier Graffiti

L'atelier graffiti fait partie des activités parascolaires proposées par la Commune. Le premier atelier a été réalisé entre février et mai 2020. En 2021, les ateliers ont eu lieu. Les animateurs de la Commune ont accompagné les élèves pour qu'ils puissent s'exprimer artistiquement à travers le dessin et différents supports, pour aboutir à une fresque collective. Ludovic Olivio « graffeur » professionnel de Lausanne depuis plusieurs années, artiste reconnu et habitué à l'animation d'ateliers artistiques dédiés aux jeunes, est venu présenter cet art et a accompagné les jeunes dans la réalisation de la fresque lors de trois ateliers. La Commune a permis la réalisation d'une fresque sur le site du Châtaignier.

Avant la réalisation de la première fresque :



Après la première fresque de février à juin 2021 :



Après la deuxième fresque de septembre à décembre 2021 :



Marché de Noël solidaire

Le Marché de Noël solidaire fait partie des nombreuses activités parascolaires organisées et proposées par la Commune. Le jeudi 16 décembre à l'aula du collège du Mottier a eu lieu la soirée « Contes de Noël ». Dans ce cadre, les jeunes de l'Espace Yolo ont organisé un marché de Noël solidaire. Ces derniers se sont réunis durant 13 lundis, à l'Espace Yolo, encadrés par un professionnel. Ce groupe de 5 adolescents, âgés de 11 à 15 ans, a décidé de donner son soutien à l'association SwissCongo. Cette institution, basée au Mont-sur-Lausanne, a pour objectif de construire une école au Congo. Lors des ateliers de préparation, deux représentants sont venus à la rencontre des jeunes pour discuter et répondre aux interrogations des participants. Cette activité a permis aux jeunes d'exercer leur autonomie notamment au travers des choix des produits à vendre. Ainsi, ils ont opté pour la vente de nourriture faite maison, de boissons chaudes ainsi que d'objets fabriqués par eux-mêmes (scoubidou, bougies, etc). Durant la soirée les jeunes ont installé puis tenu le stand. La vente a permis de récolter CHF 790.- qui ont été intégralement reversés à l'association. Tout au long du semestre, les jeunes ont développé leur citoyenneté et mis en avant des compétences telles que la délibération, l'esprit d'équipe et la créativité en participant à ce projet.

NOUVEAUTÉS

Summer Yolo

Le but de ce projet est d'accueillir les enfants, les jeunes et les parents en extérieur et à l'espace YOLO pendant deux semaines durant les vacances d'été.

L'Espace Yolo a donc été ouvert la première semaine des vacances d'été du 5 juillet au 9 juillet 2021 et la dernière semaine des vacances du 16 août au 20 août 2021.

Horaires Summer Yolo

Lundi	14h00 - 18h00	Animation
Mardi	14h00 - 18h00	
Mercredi	11h00 - 18h00	Barbecue et animation
Jeudi	14h00 - 18h00	Animation
Vendredi	11h00 - 18h00	Barbecue et animation

Lors de ces deux semaines d'ouverture, 348 jeunes et 21 parents ont bénéficié de ce nouveau projet.

Des jeux ont été mis à dispositions (ping-pong, babyfoot, etc.), des activités sportives et des animations ont été proposées. De plus, un espace chill extérieur, avec de la musique et des chaises longues, a été mis en place. Tous les jours, un goûter était servi vers 16h00 et un mini bar à cocktail (sans alcool) a permis aux jeunes de réaliser leurs propres cocktails.

Les mercredis et vendredis, un grill était à disposition dans la cour du collège du Mottier. Dès 12h00, les familles et les jeunes pouvaient ainsi apporter leurs grillades et les déguster ensemble.

Toutes ces activités proposées durant ces deux semaines étaient gratuites et sans inscription.

POUR L'AVENIR, L'ESPACE YOLO SE VOIT « HUMAINEMENT »

Entre musique, jeux, discussions, danse, rigolade, bricolages, aide aux devoirs, projets et même accompagnement dans les recherches de stage ou d'apprentissage, l'espace Yolo est un lieu vivant, plein d'énergie, d'émotions et riche en diversités. Dans le programme de législature 2021-2026, la Municipalité souhaite inclure les jeunes à la création de nouveaux projets et dans la réflexion sur la réalisation d'une maison communale des associations. Pour ce faire, de nouvelles pratiques vont être déployées, comme par exemple, un vendredi « discussion » tous les deux mois. Moment durant lequel les jeunes pourront s'exprimer librement de leurs envies, leurs projets, mais également de leurs attentes envers la Municipalité et leur implication à différents événements communaux. L'espace YOLO est membre du GLAJ-Vaud (Groupe de Liaison des activités de la Jeunesse), qui permet d'échanger sur les différentes pratiques professionnelles, élargir le réseau et également élaborer des projets communs, répondant ainsi à

l'envie de favoriser et coordonner des événements avec les communes limitrophes.

CENTRES AÉRÉS

Le SEJL propose aux familles du Mont d'inscrire leurs enfants à un centre aéré pendant certaines vacances scolaires. Pour les 1P-6P, c'est en collaboration avec l'association Ateliers Bulles d'air que ce centre est organisé. Dans ce cadre, les familles montaines bénéficient d'un tarif préférentiel.

Pour les 7P-11S, c'est à travers le centre de loisirs YOLO et ses animateurs socioculturels que ces activités pendant les vacances sont proposées. Deux centres aérés étaient planifiés en 2021. Le premier prévu durant les vacances de Pâques, a été annulé. Les conditions sanitaires ne permettaient pas son maintien. Le deuxième a eu lieu du 25 au 29 octobre de 8h00 à 18h00. Douze enfants en moyenne ont participé chaque jour aux différentes activités proposées par deux animateurs socioculturels présents quotidiennement. Une contribution de CHF 20.- a été demandée pour l'ensemble de la semaine. Les participants ont bénéficié d'un programme culturel et sportif riche et varié. La thématique du cinéma a été choisie pour cette édition. Chaque jour, une activité en lien avec un film a été proposée : balade en forêt, land art, escalade au Cube, visite du musée Chaplin's World, animation théâtrale, bananes au chocolat cuites au feu de bois, etc. Et pour clôturer la semaine un « Top Chef » spécial Halloween a permis aux jeunes de mettre en avant leur créativité en concoctant un menu original tout en utilisant les ingrédients à disposition. Le retour positif des participants a permis d'évaluer favorablement ce centre aéré et d'envisager la poursuite de tels événements en 2022.



RELATION AVEC L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Ci-dessous, les effectifs au 31 décembre 2021 :

Primaire – Situation au 31.12.2021				Secondaire – Situation au 31.12.2021			
Année	Elèves	Classes	Collèges	Année	Elèves	Classes	Mottier
1-2P	238	11	2G 4M 5R	9 VP	66	3	B
3-4P	216	11	2G 1C 4M 4R	10 VP	65	3	C
5-6P	190	9	2G 3C 4R	11 VP	55	3	C
7-8P	192	9	Mottier D	9 VG	58	3	B
COES	9	1	M	10 VG	35	2	C
EI 5-6P	10	1	R	11 VG	37	2	C
TSA	6	1	R				
EI 7-8P	13	1	Mottier D				
31.12.21	874	44		31.12.21	316	16	
31.12.20	839	43		31.12.20	288	13	
31.12.19	800	43		31.12.19	259	12	
31.12.18	744	43		31.12.18	260	12	
31.12.17	729	36		31.12.17	249	12	
31.12.16	700	35		31.12.16	243	12	
01.10.15	635	33		01.10.15	212	11	
01.10.14	582	29		01.10.14	225	12	
01.10.13	536	28		01.10.13	212	11	

PLANIFICATION SCOLAIRE

Face à l'augmentation de la population, la Commune se trouve confrontée à un manque de classes dans les collèges existants. Un groupe de planification scolaire a été mis sur pied réunissant le SURB, le SEBA, le SEJL et la direction des écoles. L'objectif est d'accompagner ce développement démographique en prévoyant les besoins scolaires. Cela a permis d'avancer sur différents projets, notamment la rénovation du Mottier B, l'élévation du collège des Martines et la construction d'un nouveau collège à Champ d'Aullie. Par ailleurs, le SEBA, le SEJL et la direction des écoles se sont retrouvés régulièrement autour du projet de rénovation du Mottier B, notamment au sein de la Commission de construction avec le maître d'œuvre et l'architecte.

PARASCOLAIRE ET ECOLE

Tout au long de l'année, le SEJL et la direction des écoles se rencontrent régulièrement pour échanger sur l'organisation du parascolaire et du scolaire. Ces échanges permettent de mieux identifier et comprendre les besoins, par exemple à propos de la pause de midi ou autour du centre de loisirs YOLO actuellement installé dans le collège du Mottier C.

INFRASTRUCTURES, MOBILITÉ & SÉCURITÉ

MESSAGE POLITIQUE DE LA MUNICIPALE

NADÈGE LONGCHAMP

L'année 2021 a été marquée par une nouvelle législature, de nouveaux municipaux, une recomposition des dicastères avec comme fil rouge la transversalité entre les services et l'apparition de nouveaux thèmes comme la mobilité.

Le thème de la mobilité n'est pas nouveau dans la commune mais dès le 1er juillet, il fait l'objet d'un thème, intégré dans tous les projets en cours de développement ainsi que ceux à venir. Un groupe de travail interservices a été mis en place afin de partager les connaissances et les sensibilités de chacun. Les réflexions de ce dernier visent à favoriser le report modal lorsque cela est possible par le biais de l'amélioration de l'offre en mobilité douce et active afin de réduire les émissions de CO2 et les embouteillages quotidiens.

Bien entendu, il ne s'agit pas de penser uniquement mobilité douce ou active (vélo, piétons), mais aussi mobilité individuelle. En effet, certains quartiers de notre commune ont aujourd'hui des accès restreints aux transports publics de par leur éloignement des lignes de bus actuelles. La création des bancs-bus et de la piste cyclable temporaire en est la preuve. L'idée est de mettre en place des infrastructures tests afin de pouvoir ensuite mesurer leur impact et leur utilité pour la population de manière simple et rapide.



De nombreux contacts ont eu lieu avec la Ville de Lausanne afin de travailler ensemble sur des projets concernant nos deux communes, dont plus particulièrement l'aménagement de la route de la Clochette afin de prolonger la ligne tl 22 ainsi que le prolongement de la ligne tl 3 au chemin de Maillefer.

La commune a vu le déploiement de travaux d'aménagements routiers importants tels que la route des Martines et le carrefour y attendant, mais aussi l'ouverture des chantiers du Syndicat des améliorations foncières (SAF), le démarrage de la construction du quartier de la Clochette, le renouvellement de certains collecteurs et, par conséquent, un nombre important d'accès modifiés voire fermés pour plusieurs semaines.

La voirie, qui est en charge de tâches d'entretien avec l'aide de véhicules électriques, sillonne la commune au quotidien afin de maintenir la propreté des différents espaces publics. Cette année, l'entretien des talus le long des routes a fait l'objet d'un entretien différencié afin de répondre de manière plus ciblée aux besoins de la petite faune et de l'environnement.

La Police administrative a été active dans la gestion de la sécurité routière dans le cadre des grands chantiers en cours, notamment en mettant en place des itinéraires précis pour le trafic routier lié à ces derniers. Une attention particulière a été portée au moment des rentrées scolaires afin d'assurer la sécurité lors de l'arrivée des enfants aux alentours des différents collèges.

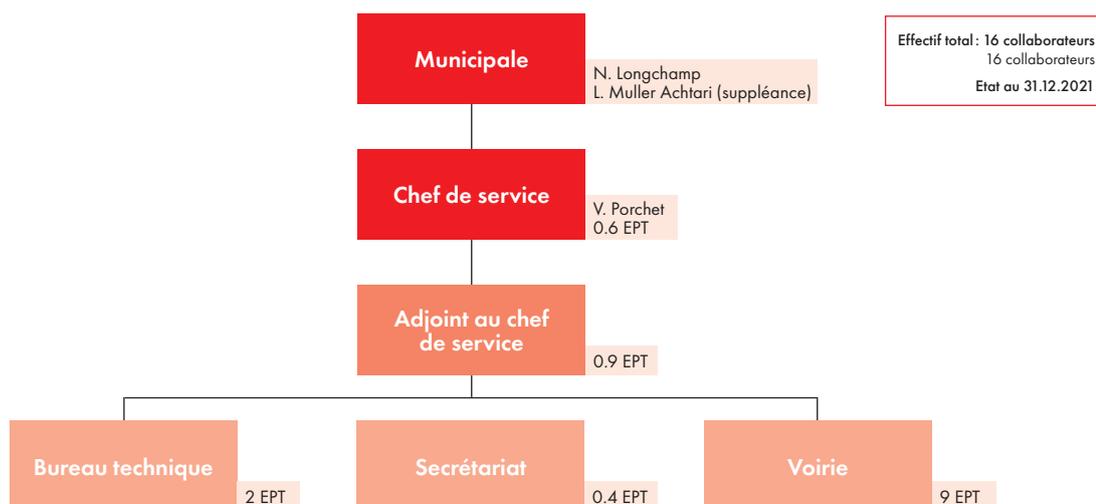
Deux groupes de travail interservices ont été créés sur les thèmes de la sécurité sur le chemin de l'école et cherchent ensemble les mesures à mettre en place afin de renforcer la sécurité et ainsi favoriser la mobilité scolaire piétonne. L'autre groupe de travail a quant à lui axé ses réflexions sur le thème des nuisances sonores autour des sites scolaires avec pour objectif de pouvoir proposer des aménagements qui puissent concilier la vie des riverains tout en laissant ces espaces publics ouverts.

Différents services de sécurité publique ont œuvré dans la commune et proposé leurs services, comme c'est le cas avec la gendarmerie dans le domaine de la médiation, du service du feu le SDIS La Mèbre, qui est intervenu à plus de cent reprises, ainsi que de la Protection civile qui a été très active dans le cadre de la pandémie.

LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

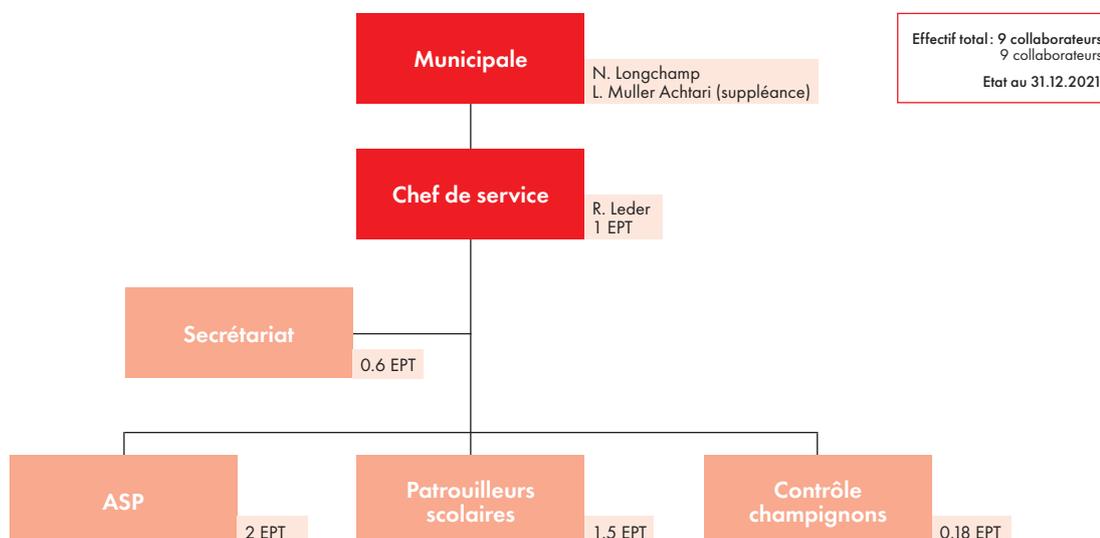
SERVICE DES TRAVAUX ET DES INFRASTRUCTURES (STIN)

Le STIN a des tâches de planification, de construction, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux voies de circulation, aux collecteurs ainsi qu'aux ruisseaux qui leur sont associés, à l'éclairage public, au parc de véhicules et machines nécessaires aux travaux d'entretien. Les échanges, la coordination des travaux et les contacts avec les Services industriels de la Ville de Lausanne et les autres services propriétaires de réseaux font également partie des fonctions attribuées au service.



POLICE ADMINISTRATIVE (POLA)

La POLA assure principalement les tâches liées à la police du commerce, à la circulation et à la signalisation routière, à la sécurité (chantier, sécurité au travail, manifestations, etc.), à la gestion du cimetière, à la surveillance devant les établissements scolaires (patrouilleurs scolaires) ainsi qu'à la numérotation des bâtiments et des logements.



TRAVAUX & INFRASTRUCTURES

ÉQUIPE DE VOIRIE

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées. Celle-ci est résumée dans le tableau ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021
Entretien ruisseaux et collecteurs	10.0%	11.8%	9.8%	8.6%	6.9%
Entretien bâtiments	5.4%	4.8%	4.6%	7.4%	0.0%
Elimination déchets	5.0%	6.3%	6.6%	9.4%	7.5%
Nettoyage domaine public	16.1%	19.3%	17.9%	22.1%	20.9%
Entretien cimetière, inhumations	0.8%	1.2%	0.6%	1.0%	0.9%
Entretien parcs et promenades	1.7%	3.5%	3.3%	0.5%	0.8%
Signalisation routière	1.2%	1.3%	0.4%	1.3%	0.6%
Entretien véhicules	5.4%	7.1%	8.3%	8.6%	6.5%
Déneigement, yc trav. préparatoires	27.0%	17.6%	20.5%	15.7%	25.5%
Prestations pour manifestations	4.2%	2.6%	3.5%	0.1%	3.1%
Entretien domaines	1.7%	1.2%	0.9%	1.5%	1.6%
Entretien routes, poubelles publiques	21.5%	23.5%	23.6%	23.8%	21.5%
Administratif, formations					4.2%
TOTAL	100.0%	100.0%	100%	100%	100%
Heures effectives de travail	16'936.25	15'443.00	15'672.50	14'505.25	16'390.00
Heures théoriques emploi*	19'464.25	18'797.75	20'237.75	18'744.25	18'418.50
Solde heures suppl. au 31 décembre	924.25	265.25	395.25	392.00	842.75

* Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

Jusqu'en 2020, la gestion et l'entretien des poubelles publiques se répartissaient d'une part sur les heures consacrées à « Entretien des bâtiments » (poubelles situées autour des bâtiments communaux) et d'autre part sur les heures répertoriées sous « Elimination des déchets ». Depuis cette année, ces heures sont entièrement répertoriées sous « Entretien routes et poubelles publiques ».

Le poste « Elimination déchets » regroupe les heures effec-

tuées pour le nettoyage aux alentours des points de collecte des déchets (Molok, bennes à verre, ...) ainsi que les heures effectuées par des collaborateurs de la Voirie en remplacement à la déchèterie.

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe de voirie montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

On rappelle le grand nombre de prestations accessoires auxquelles cette même équipe contribue. Cette multiplicité ainsi que la reprise en congés des heures supplémentaires effectuées essentiellement lors du déneigement, rendent parfois délicate la planification de certaines interventions de surveillance ou de maintenance.

VÉHICULES ET MACHINES

Le parc des principaux véhicules et engins est décrit aux pages suivantes. Ce tableau inclut l'ensemble des véhicules communaux, bien que le STIN ne gère que les véhicules attribués à la Voirie et aux Espaces verts.

Sur le compte 430.3115 «Remplacement véhicules et machines», nous avons procédé en décembre au remplacement des tracteurs Iseki SXG 326, en service depuis 2014, et Iseki SXG 323 datant de 2015 par l'achat d'un nouvel Iseki SXG 326.

Les véhicules gérés par le STIN sont répertoriés sur la page suivante.

RÉSEAU ROUTIER

Le STIN est en charge de la planification et de la réalisation des projets routiers communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux aménagements routiers.

Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et son nettoyage.

ÉTUDES

Martines, zone 30 km/h

Initiée en 2019, l'étude de la mise en zone 30 de la poche située de part et d'autre de la route des Martines, entre la route de Lausanne et la route de la Clochatte, a suivi les procédures de validation auprès des services cantonaux concernés en 2019.

Le projet de délimitation de cette zone a été soumis pour validation à la Sous-Commission des Limitations de Vitesse (SCLV) en juin 2019. Le 7 octobre, le STIN rencontrait la SCLV pour lui fournir les éléments nécessaires à la rédaction de son rapport d'expertise, et ce n'est que le 25 février 2020 qu'un premier retour du Canton confirmait la délimitation de la zone, et qu'une étude plus détaillée des aménagements nécessaires pour limiter la vitesse dans la zone devait être réalisée.

Le 17 juillet 2020, le projet d'aménagements était envoyé à l'examen préalable des services cantonaux, comme le prévoit la loi sur les routes. A l'issue de cette procédure, le service cantonal en charge de la lutte contre le bruit routier demandait de modifier la porte d'entrée située au bas de la route des Martines et de la déplacer à la limite communale

avec Lausanne. Ce que la SCLV avait refusé dans un premier temps.

Entre octobre et novembre, des négociations ont eu lieu entre ces deux services de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), et il a été admis qu'une étude complémentaire devait être faite pour aménager la chaussée avec des éléments modérateurs sur ce tronçon sud de la route des Martines, et que la porte d'entrée restait au droit du chemin du Grand-Pré.

Durant l'année 2021, de nombreux échanges ont eu lieu avec la DGMR afin d'affiner ces projets. Fin 2021, le projet modifié était à nouveau soumis à la DGMR, qui doit encore le valider avant de lancer les procédures d'enquête publique qui devraient avoir lieu au printemps 2022.

Chemin de Maillefer, réaménagement de chaussée

Le projet de réaménagement de la chaussée du chemin de Maillefer a déjà été étudié il y a quelques années pour prévoir le prolongement de la ligne tl 3 jusqu'au cœur du quartier du Bugnon.

Courant 2021, plusieurs séances de coordination ont été organisées par le SDNL afin de coordonner la réalisation de ce projet avec la Ville de Lausanne, les Transports lausannois (tl) et la DGMR. Il en a résulté qu'une modification générale du projet était peut-être à envisager.

Route de la Clochatte, aménagement d'un terminus tl et réaménagement de la chaussée

Un mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs privé pour étudier la création d'une boucle de rebroussement pour la ligne tl 22 au croisement de la route de Penau et de la route de la Clochatte, dans l'aire du plan d'affectation de la Valleyre.

Après les premiers échanges avec les responsables des tl pour valider les choix géométriques de cet aménagement, il s'est vite avéré que la largeur de la route de la Clochatte n'était pas suffisante pour permettre la circulation des bus. Un mandat complémentaire a alors été donné à notre mandataire pour étudier l'élargissement de cette route, en y intégrant des aménagements propres aux deux-roues.

Durant l'année 2020, plusieurs variantes, intégrant ou non des aménagements destinés à accueillir les deux-roues, ont été étudiées. Fin juin, la Municipalité validait le choix des deux-roues et un mandat complémentaire était donné à notre mandataires pour étudier plus en détail ces aménagements.

Le prolongement de la ligne tl 22 concernant également une partie du territoire lausannois de la route de la Clochatte, le

INVENTAIRE DES VEHICULES - ETAT AU 31 DECEMBRE 2021

DESCRIPTIF		ACCESSOIRES											UTILISATION			SERVICE	REMARQUES									
Véhicule	Type	Moteur	Mise en service [année]	Prix d'achat [CHF]	Prix global accessoires [CHF]	lame	saleuse	fraise	multibennes	grue	asp. feuilles	enfonce-pieux	pelle rétro	souffleuse	laveuse	remorque	citerne	tondeuse	collec. gazon	scarificateur	chargeur frontal	Fin 2020 [h] / [km]	En 2020 [h] / [km]	Rempl. prévu [année]	Attribution	
AEBI MT 750	transporter TT	diesel	2016	145 000	74 500																	1 857	280	2024	Voirie	
MEILI VM 7000	petit camion	diesel	2014	156 000	57 000																	3 887	347	2021	Voirie	
REFORM T10	transporter TT	diesel	2018	203 000	58 000																	1 364	335	2027	Voirie	
JOHN DEERE 3046	tracteur 4x4	diesel	2020	65 000	32 000																	342	229	2028	Voirie	
VW Caddy	auto utilitaire	diesel	2017	36 000	-																	73 136	12 025	2027	Voirie	
FIAT Strada 2	pick-up	diesel	2014	17 600	-																	91 433	7 252	2024	Voirie	
GOUPIL G5	utilitaire	électrique	2020	56 000	-																	22 350	12 195	2030	Voirie	
MEILI VM 600	porte-outils	diesel	2013	108 500	87 500																	3 051	336	2023	Voirie	
BUCHER CityCat 2	balayeuse	diesel	2012	161 500	-																	5 430	537	2020	Voirie	
MERLO	chargeuse	diesel	2017	92 000	17 000																	1 627	247	2025	Voirie	
KUBOTA	mini pelle	diesel	2008	15 000																		2 038	55	-	Voirie	
Saleuse 5	camion Baudin	-	2020	63 500																				2035	Voirie	
Saleuse 4	camion Risse	-	2013	60 500																				2025	Voirie	
Lame 5	camion Baudin	-	2013	28 000																				2025	Voirie	
Lame 6	camion Risse	-	2013	28 000																				2025	Voirie	
VW Transporter	camionnette	diesel	2020	58 200																		6 296	6 296	2030	Espaces verts	
FIAT Doblo	pick-up	diesel	2020	27 300																		9 642	7 990	2030	Espaces verts	
NISSAN NV 200	fourgonnette	diesel	2010	24 000	4 000																	69 629	4 034	2020	Espaces verts	
JOHN DEERE 3045	tracteur 4x4	diesel	2015	44 500	40 000																	2 023	201	2022	Espaces verts	
ISEKI SXG 326	tracteur-tondeuse	diesel	2014	23 800	12 500																	940	82	2019	Espaces verts	vendu en déc. 2021
ISEKI SXG 326	tracteur-tondeuse	diesel	2021	23 800	12 500																	0	0	2027	Espaces verts	acquis en déc. 2021
ISEKI SF 240	tondeuse	diesel	2012	33 500	6 500																	1 183	31	2022	Espaces verts	
ISEKI TM 3215	tracteur 4x4	diesel	2015	36 000	17 000																	792	164	2025	Espaces verts	
ISEKI SXG 323	tondeuse	diesel	2015	16 000	20 000																	137	6	2025	Espaces verts	vendu en déc. 2021
TOYOTA RAV4	SUV 4x4	hybride	2017	41 200	-																	60 440	12 288	2027	Police adm.	
ZOÉ 1 Renault	automobile	électrique	2018	25 000	-																	9 301	2 863	2023	Travaux	
ZOÉ 2 Renault	automobile	électrique	2018	25 000	-																	9 453	2 697	2023	Bâtiments	
MERCEDES MB Vito	fourgon	électrique																				7 464	5 957		Bâtiments	

REMARQUE: Les prix d'achat indiqués ne le sont qu'à titre indicatif. Dès lors, le présent tableau ne constitue pas un élément destiné à estimer la valeur du parc des véhicules et des MACHINES

SDNL prenait la main sur cette étude en novembre 2020 afin de coordonner la réalisation de ce projet avec la Ville de Lausanne, les Transports lausannois (tl) et la DGMR.

Le projet a été envoyé à l'examen préalable des services cantonaux en juillet 2021. Fin octobre, la DGMR répondait à la demande de la Municipalité avec un préavis positif avec modifications. En parallèle à ce retour, la Municipalité a souhaité apporter quelques compléments au projet afin d'y intégrer des éléments modérateurs de trafic.

Le projet ainsi modifié sera remis à l'examen préalable des services début 2022.

Grand-Mont, zone 30 km/h

Après avoir suivi toutes les procédures et publications habituelles, la mise en fonction ainsi que les travaux d'aménagements nécessaires ont été réalisés durant l'automne 2019.

En novembre 2019, la Municipalité informait la DGMR que les aménagements et la signalisation adéquats avaient été mis en place, conformément à l'enquête publique.

Début 2021, après avoir réalisé des comptages de vitesse dans la zone modérée, il s'est avéré que l'efficacité des aménagements réalisés n'était pas satisfaisante pour permettre la certification de la zone. Le rapport de la DGMR, transmis en avril 2021 à la Municipalité, précise qu'aucun comptage n'atteint l'objectif du v85 à 38 km/h.

La Municipalité a dès lors décidé d'entreprendre les mesures complémentaires nécessaires afin d'obtenir cette certification de la part des services de l'Etat et a donné mandat au STIN de réaliser les études correspondantes.

Après avoir réétudié le projet, celui-ci sera soumis aux procédures légales en 2022.

Nombreuses petites études d'aménagements routiers

Plusieurs études de faisabilité ont été initiées en 2021 afin de planifier de futurs projets.

TRAVAUX

Réfections de chaussées

- Des travaux lourds de réfection de chaussée ont été entrepris durant l'été 2021 aux chemins de Budron C, où la chaussée a été refaite et un nouveau tapis bitumineux posé. Une réfection complète du trottoir a également été effectuée.
- La route de Coppoz a également reçu un nouveau revêtement durant l'été, entre l'intersection avec l'Allée de l'Eglise et le Petit-Mont.

- Deux chemins ont reçu un nouveau revêtement fin posé à froid. Il s'agit du chemin des Falaises et du chemin des Bouleaux.
- Autour de l'Eglise, les pavés qui se déchaussaient et présentaient un danger pour les piétons et les deux-roues ont été réfectionnés.
- A la route de Lausanne, les gueulards destinés à récolter les eaux de ruissellement de la route ont été remplacés par des grilles, permettant ainsi de mieux absorber les quantités importantes d'eau durant les gros orages.
- Des travaux de réfection relativement lourds, mais ponctuels, ont été réalisés à la route de Lausanne, au chemin du Rionzi, à la route de Manloud, au chemin de Maillefer, au chemin des Pâquis et au chemin des Echelettes.
- Différents travaux courants de réfection de chaussée (pontages de fissures, changements de bordures), ont également été soit réalisés par l'équipe Voirie, soit confiés à des entreprises privées de la commune.

Route des Martines, tronçon entre le chemin du Verger et le Petit-Mont – Carrefour route des Martines / chemin du Verger, sécurisation du carrefour.

Le chantier de réaménagement du tronçon amont de la route



Aperçu des travaux à la route des Martines.

des Martines, entre le chemin du Verger et le Petit-Mont (préavis 14/2020) ainsi que celui de la sécurisation du carrefour route des Martines / chemin du Verger (préavis 13/2020) s'est ouvert en avril 2021.

A la fin de l'année, les travaux lourds de génie civil étaient terminés et la chaussée était rendue entièrement au trafic. La pose des revêtements bitumineux finaux été prévue pour le printemps 2022.



Aperçu des travaux à la route des Martines.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le STIN est en charge de la planification et du développement du réseau communal d'éclairage public. En collaboration avec le Service de l'Éclairage Public de la Ville de Lausanne (SEL), il assure l'entretien de plus de 1'250 points lumineux sis sur le territoire communal, tant sur le domaine public que sur les parcelles privées (cheminements publics) dans les plans de quartier (1'050 luminaires sur mât ou sur console et 200 bornes lumineuses). Il s'efforce d'améliorer l'efficacité énergétique de ces luminaires en privilégiant l'installation de luminaires LED.

ÉTUDES / TRAVAUX

Comme chaque année, les Services Electriques de Lausanne (SEL), mandatés pour l'entretien de notre réseau, sont intervenus à de nombreuses reprises afin de procéder à des réparations ponctuelles et à des changements d'ampoules.

Z.I. Budron, construction d'un réseau d'éclairage public

Ouvert en octobre 2021, le chantier d'installation d'un réseau d'éclairage public dans la zone industrielle de Budron (préavis 17/2020) a dans un premier temps consisté en des travaux préalables réalisés par les services industriels lausannois. Les travaux se sont poursuivis ensuite avec la pose de tubes d'alimentation et de socles destinés à recevoir les luminaires prévus. Le chantier a été fermé fin décembre 2021 et devrait rouvrir en 2022 dès que les conditions météorologiques le permettront.

CONTRÔLE DE STABILITÉ DES MÂTS D'ÉCLAIRAGE

Comme chaque année, un contrôle de stabilité d'une partie de nos candélabres est fait, comme nous le demande les normes en vigueur. En 2021, près de 150 mâts ont été testés aux chemins de Bellevue, du Bois-de-l'Hôpital, de Chantermerle, du Châtaignier, du Collège, des Corjons, des Falaises, à la Place et à la route du Grand-Mont, aux chemins de la Lanterne, de Longeraie, de la Naz, des Pâquis et à la rue du Village. Ces investigations ont mis en évidence la non-conformité d'un mât, qui a été remplacé en 2021.

ÉVACUATION ET ÉPURATION DES EAUX

Le STIN est en charge de la planification et de la réalisation des projets concernant le réseau des collecteurs communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux collecteurs ou ouvrages associés (bassin de rétention, etc.).

Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et son nettoyage.

Au service de la population montaine, il conseille et accompagne les propriétaires privés dans la réalisation de nouvelles constructions et dans les travaux de mise en conformité des réseaux privés.

PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PGEE)

Adopté par la Municipalité le 3 décembre 2012 et approuvé par le Département de la Sécurité et de l'Environnement le 14 décembre 2012, le PGEE sert de base à la planification communale en matière d'assainissement et au financement correspondant.

Il faut relever que lors de son établissement, l'analyse de notre réseau avait mis en évidence certains points faibles, notamment au niveau de la capacité d'écoulement, dont le programme de réhabilitation est fortement tributaire de projets privés (plans d'affectation communaux par exemple) et dont la Commune ne maîtrise pas totalement le calendrier.

STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (STEP)

Les eaux usées provenant de la Commune du Mont, à l'instar de celles de 16 communes de la région, sont acheminées vers la STEP de Vidy. Gérée depuis fin 2015 par la société EPURA SA, dont l'actionariat est entièrement en mains de la Commune de Lausanne, cette STEP fait l'objet d'une rénovation complète. Les communes partenaires sont régulièrement informées de l'avancement du dossier. La Municipalité

en charge du dicastère et son Chef de service participent régulièrement aux séances de la CISTEP (commission intercommunale de la STEP de Vidy).

ÉTUDES

Nombreuses petites études sur les collecteurs

Dans le cadre du PGEE, des demandes de permis de construire ou de recherche de pollutions dans les ruisseaux communaux, le STIN est régulièrement amené à entreprendre en urgence des investigations et études pour résoudre des problèmes ponctuels. Des mandats sont occasionnellement confiés à un bureau spécialisé, en particulier pour le contrôle du dimensionnement des collecteurs et des éventuels ouvrages de rétention.

Contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés

En continuité de ce qui a été entrepris depuis plusieurs années, un accent particulier est mis sur le contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés.

Un collaborateur technique du service est particulièrement affecté à ces tâches, ce qui permet une bonne maîtrise tant des projets de mise en conformité des collecteurs communaux que pour les contrôle des biens-fonds privés.

Croix-Tessin, collecteurs

Au chemin du Tessin, sur sa partie amont, et sur la partie aval du chemin de la Croix, il est prévu de reconstruire les collecteurs existants soit sous dimensionnés, soit encore unitaires (préavis 02/2021). A l'état d'avant-projet fin 2020, ce projet a été étudié en interne de manière plus détaillée durant l'année 2021, et un appel d'offres en procédure ouverte selon la loi sur les marchés publics est prévu au printemps 2022. Les services industriels de Lausanne travaillent en collaboration avec la commune sur ce projet.

Voûtage de la Valleyre

Le voûtage du ruisseau de la Valleyre, situé sous le futur quartier de la Clochatte, montre des signes de faiblesse depuis plusieurs années. De réparations et consolidations ponctuelles ont été effectuées il y a quelques années, mais sa reconstruction est inévitable.

Ces travaux ne pouvant être réalisés qu'après la démolition des bâtiments existants et avant la reconstruction des futurs immeubles du quartier, un mandat avait été donné à un bureau d'ingénieurs spécialisé pour élaborer ce projet. Cette étude s'est déroulée durant toute l'année 2020 et était prêt à suivre les procédures d'enquête durant l'année 2021.

Durant l'automne, après des échanges avec les propriétaires du quartier et après des contacts avec les services cantonaux, la Municipalité décidait de lancer une étude de faisabilité de remise à ciel ouvert du ruisseau dans ce secteur, un mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs. Les différentes variantes étudiées ont démontré la faisabilité et l'opportunité de ce projet dans le quartier, tant au niveau biologique, social, paysager et hydraulique.

Le projet de reconstruction du voûtage a été alors abandonné et le projet de renaturation de la Valleyre confié au Service de l'environnement, avec la collaboration du STIN pour les aspects techniques liés à ces travaux (partie maintenue en voûtage sous la route de Penau, collecteurs d'eaux usées, ...).

Chemin Neuf, chemin du Milieu et chemin de la Dépale, constructions de collecteurs

Aux Planches, les collecteurs situés sous les chemins Neuf (environ 140 m), du Milieu (environ 170 m) et de la Dépale (environ 150 m), toujours en système unitaire, sont prévus d'être mis en conformité (préavis 02/2021). Les services lausannois (eau, électricité) prévoient également des travaux dans les mêmes fouilles, et une coordination s'est faite lors de l'élaboration de ces projets.

Finalisés en 2021, ces projets ont fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation en juin 2021 pour le chemin de la Dépale, puis en novembre 2021. Les travaux se dérouleront en 2022 pour les chemins Neuf et du Milieu.

Quartier Rionzi

Des problèmes récurrents de débordement sont constatés régulièrement lors de gros orages dans le quartier du Rionzi. Un mandat a été confié à un bureau d'ingénieurs spécialisé pour analyser la situation du réseau à cet endroit, et un premier rapport a été établi qui démontre un manque de capacité sur une chambre brise-énergie située à la jonction de plusieurs collecteurs de grand diamètre. Un mandat complémentaire a été donné à ce même bureau fin 2021 pour étendre l'analyse à l'ensemble du réseau de ce secteur.

TRAVAUX

Inspection du réseau d'assainissement

Comme chaque année, le STIN procède à l'inspection et au curage d'une partie de son réseau d'assainissement.

En 2021, les collecteurs situés aux chemins Neuf, du Milieu et de la Dépale ont été curés et inspectés. Le collecteur récoltant les eaux de pluie du chemin de Longeraie a également été inspecté.

Chemin des Cerisiers / Rue du Village, mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux

Les travaux de déviation des eaux du tronçon Est de la rue du Village (préavis 02/2020) se sont déroulés entre juin et décembre 2020, date à laquelle les travaux en lien avec le réseau d'assainissement étaient terminés, et la circulation rendue provisoirement aux riverains. Les travaux finaux de réfection de chaussée ont eu lieu au printemps 2021.

Chemin de Budron C, mise en conformité des collecteurs communaux

Le projet en question concerne la mise en conformité des collecteurs sis sous le chemin de Budron C, sur une longueur d'environ 330 m (préavis 08/2020).



Aperçu des travaux au chemin de la Dépale.

Les travaux concernant le réseau d'assainissement ont débuté en octobre 2020 et se sont déroulés jusqu'en avril 2021, pour ensuite s'achever avec les travaux de remise en état de la chaussée.

Chemin de la Dépale

Le chantier de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux du chemin de la Dépale (préavis 02/2021), réalisé en collaboration avec les services industriels de Lausanne, s'est ouvert en septembre 2021 et s'est déroulé jusqu'à mi-décembre 2021.

Des travaux inhérents aux services industriels ainsi que les travaux de réfection de chaussée sont prévus pour le printemps 2022.

Carrefour Jorat/Jorattez, collecteurs

Les collecteurs situés sous le carrefour de la route du Jorat et du chemin de Jorattez, avec une extension d'une trentaine de mètres sur le chemin du Châtaignier et sur la route du Jorat ont été refaits à neuf. Le chantier s'est déroulé entre fin août et fin décembre 2021.

Ruisseau de la Valleyre

D'importants dégâts ont été constatés sur les bords du ruisseau de la Valleyre dans le vallon du Pré-d'Ogue. Des travaux de réfection et de consolidation des berges ont été entrepris durant le printemps 2021.

COLLABORATIONS TRANSVERSALES

Durant l'année 2021, le STIN, notamment son chef de service et son adjoint, a été sollicité régulièrement pour participer à de nombreuses séances de planification à l'échelle tant communale que régionale, en collaboration avec les autres services de l'administration (Urbanisme, Espaces verts et déchets, Police, Bâtiments, Jeunesse et loisirs).

Cette année, c'est essentiellement avec le SURB que le STIN a collaboré. Il a notamment participé aux séances préparatoires des travaux du Syndicat d'améliorations foncières, à la coordination du développement du réseau de transports publics sur la commune, collaboré aux réflexions liées à la mise en place d'un réseau de mobilité active (piétons, deux-roues, etc.).

SYNDICAT DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

L'année 2021 a vu le démarrage des chantiers d'équipements collectifs de plusieurs secteurs du Syndicat d'améliorations foncières (p. 20). Le STIN est régulièrement sollicité pour coordonner ces travaux privés.

PLANIFICATION RÉGIONALE ET PARTICIPATION AUX PROCÉDURES LIÉES AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Le développement de la commune est lié à l'évolution de l'agglomération lausannoise. La municipale et le chef de service sont donc appelés à suivre attentivement les dossiers traités dans le cadre du PALM et du SDNL afin de coordonner et d'intégrer ces éléments de planification dans les projets d'infrastructures communales, principalement au niveau des aménagements routiers.

Il faut également relever qu'une partie des infrastructures communales date des années 1960 à 1970 et présente localement des signes de vieillissement nécessitant souvent des réparations ou des adaptations urgentes difficilement planifiables.

A cela s'ajoute le développement récent de nombreuses constructions nouvelles et les objectifs de réalisation des mises en conformité de collecteurs et des aménagements routiers, particulièrement au niveau de la sécurisation des itinéraires piétonniers.

D'une manière générale, le traitement des dossiers, tant au niveau des procédures d'approbation et de validation, parfois complexe, qu'au niveau de l'exécution, représente une charge importante pour les responsables du service. Les aspects liés à l'acquisition des droits ou des emprises génèrent également des démarches extrêmement chronophages qui ne peuvent que difficilement être confiées à des mandataires externes.

Les collaborateurs « techniques » en charge du STIN sont régulièrement sollicités par des missions ponctuelles et urgentes au service de la population, comme de pouvoir répondre aux interrogations des propriétaires et des constructeurs privés, en particulier lors de raccordements de collecteurs et de chemins d'accès aux équipements publics. Ces missions ponctuelles et imprévues peuvent avoir un impact sur la préparation, le suivi et le délai de réalisation de certains dossiers.



Bande cyclable sur la route du Jorat. © Maxime Fayet

MOBILITÉ

Dès le 1^{er} juillet 2021, la mobilité est devenue un thème à part entière au sein de l'administration communale. Un groupe de travail transversal intégrant des collaborateurs du STIN, du SURB, de la POLA et du volet Durabilité a été créé et s'est organisé sous cette forme :

- Organe décisionnel : Municipales en charge des services STIN et SURB, les chefs de service STIN, SURB et POLA ainsi que les adjoints STIN et SURB et la chargée de projet durabilité.
- Groupe opérationnel : Adjointes STIN et SURB avec le support de la chargée de projet durabilité.



Banc-bus situé en aval du quartier des Planches. © Maxime Fayet

L'objectif est de favoriser l'intelligence collective, l'expertise et le croisement des regards dans ce domaine. La volonté de la Municipalité est principalement d'opérer le report modal à court, moyen et long terme, en pesant les intérêts vis-à-vis de la mobilité active (vélos, piétons, etc.), la mobilité partagée et plus durable (transports en commun, etc.) et la mobilité individuelle motorisée (voiture, moto, etc.). Ce groupe de travail a planché plus particulièrement sur :

- La continuité des projets déjà en cours
 - o Prolongement de la ligne TL 22
 - o Zone 30 km/h des Martines
 - o Pistes cyclables-piétons au chemin du Châtaigner
 - o Prolongement de la ligne TL 3
 - o Autres projets ayant trait à la mobilité
- La communication, la transparence et la coordination avec les instances supra-communales sur les différents projets
- La gestion courante et le suivi des différentes demandes auprès de la population et/ou besoin d'expertise (polco)
- La vision de la mobilité au sein de la commune mais également de manière intercommunale, plus particuliè-

rement avec la ville de Lausanne. Plusieurs rencontres ont eu lieu concernant des routes sur notre commune et sur celle de Lausanne.

- L'élaboration d'un plan communal des mobilités (actives, douces, TIM)

L'élaboration du plan des mobilités se fera avec l'accompagnement d'un bureau spécialisé car les ressources en interne pour la création complète d'un tel plan ne sont pas suffisantes du côté des forces de travail.

REALISATIONS

ROUTE DU JORAT : BANDE CYCLABLE PROVISOIRE ET BANCS-BUS

Depuis le mois de novembre 2021, un aménagement pour les deux roues a été mis en place à la route du Jorat. Il s'agit d'une bande cyclable provisoire marquée au sol, depuis la route de Cugy jusqu'à l'entrée du quartier des Planches.

Dans un premier temps, il s'agit d'une phase test ayant pour but de mesurer l'efficacité de cet aménagement et d'évaluer le potentiel bénéfique d'une telle installation pour la population riveraine. La durée de cette phase test sera d'une année.

Parallèlement à cette démarche et toujours dans l'optique de promouvoir un urbanisme durable qui favorise le transfert modal, deux bancs-bus ont été installés au SDIS et aux Planches, hameau du Mont-sur-Lausanne le plus dense et le plus éloigné, pour une durée d'une année également. L'installation de bancs-bus découlait d'un postulat déposé en juin 2020 par Mme Ariane Annen Devaud et consorts.

Une telle installation permet, à qui le désire, de prendre place sur un banc clairement identifié afin de solliciter un automobiliste pour se faire déposer à un arrêt d'une ligne de bus voisine. Un banc-bus sera également installé à la caserne (voir plan) afin de pouvoir remonter en direction des Planches.

En plus de favoriser une mobilité plus durable, ce concept pourrait représenter une bonne alternative afin de limiter l'impact de la mobilité individuelle. Ce projet novateur apporte une solution peu coûteuse qui permet de créer du lien social et de la solidarité entre les habitants d'un village qui devient ville. D'ailleurs, le projet a été conceptualisé et réalisé entièrement par les employés communaux.

Ces aménagements test feront l'objet d'une enquête de satisfaction auprès des riverains afin de décider d'une éventuelle pérennisation de ces ouvrages.

SÉCURITÉ

PROTECTION CIVILE

La Commune du Mont-sur-Lausanne fait partie de l'Organisation régionale de Protection civile (ORPC) Lausanne-district qui comprend les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Epalinges, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne.

SES PRINCIPALES TÂCHES

- Assistance aux personnes en quête de protection et aux sans-abri.
- Protection des biens culturels.
- Appui à la police, transports, ravitaillement, régulation de la circulation, recherches de personnes disparues, renforcement sécuritaire de terrains, etc.
- Appui aux pompiers, ravitaillement, éclairage, sauvetages, lutte contre les éléments naturels, etc.
- Appui à la santé publique, logistique de centres de vaccination, décontamination, etc.
- Appui au service vétérinaire, décontamination lors d'épizootie.
- Aide à la conduite et logistique, à titre de renfort.
- Remise en état après des événements dommageables de grande ampleur.
- Interventions et prestations au profit de la collectivité (manifestations).
- Mise à disposition d'infrastructure de protection et de moyens d'intervention permettant de transmettre l'alarme à la population.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au 1^{er} janvier, le bataillon de l'ORPC Lausanne-District s'est vu réduire ses ressources de milice, ceci suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). La conséquence directe est une diminution de 400 astreints. Ceci correspond à 30% des effectifs totaux, dont 50% de cadres. Cette situation va nécessiter pour les prochaines années un recrutement accru de nouveaux cadres pour maintenir la capacité opérationnelle connue jusqu'à ce jour.

Evolution de l'effectif des professionnel·le·s

2016	2017	2018	2019	2020	2021
18	19	18	17	17	17

Evolution de l'effectif des milicien·ne·s et volontaires

2016	2017	2018	2019	2020	2021
1'250	1'393	1'1254	1'196	1'176	800

INTERVENTIONS

Dans le cadre de la pandémie, le commandement cantonal a formé des bataillons régionaux. Les ORPC Ouest-lausannois et Oron-Lavaux ont rejoint l'ORPC Lausanne-District afin de former le Bataillon Centre.

Les activités se sont déroulées sans interruption entre fin 2020 et 2021. L'engagement lié à la seconde vague pandémique et ses suites a débuté le 1^{er} septembre 2020 pour se terminer le 10 octobre 2021, et ceci 7 jours sur 7. De multiples missions ont été attribuées au bataillon, principalement en lien avec la vaccination dans les EMS, les centres itinérants et de proximité et au sein des soins intensifs du CHUV.

Le bataillon a été à nouveau mobilisé dès le 6 décembre dans le but de renforcer le Centre de vaccination de Beau-lieu. La mission se poursuit au-delà de la fin de l'année 2021.

Jours de service

	2020	2021
Cours effectués dans le cadre communal	390	302
Engagements au profit des collectivités	800	481
Engagement en situations d'urgence	18'946	5'911
Total	20'255	6'433

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT & INFRASTRUCTURES

Suite au départ de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrant·e·s (EVAM), un état des lieux de sortie de la construction de Crétalaison au Mont-sur-Lausanne a été réalisé par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) en collaboration avec plusieurs représentants de la Municipalité du Mont-sur-Lausanne. De plus, des travaux de remise en état sanitaire ont été entrepris dans la construction de la Rouvraie afin de remettre en conformité certaines installations techniques.

L'entrée en vigueur de la nouvelle LPPCi a nécessité auprès de notre section logistique la restitution des équipements personnels de 562 miliciens libérés de l'obligation de servir.

ESSAI ANNUEL DES SIRÈNES

Les sirènes fixes et mobiles ont toutes été déclenchées selon le processus usuel. Lors du premier essai de déclenchement, une seule a présenté un défaut (déclenchement automatique) et trois au second essai (déclenchement manuel).

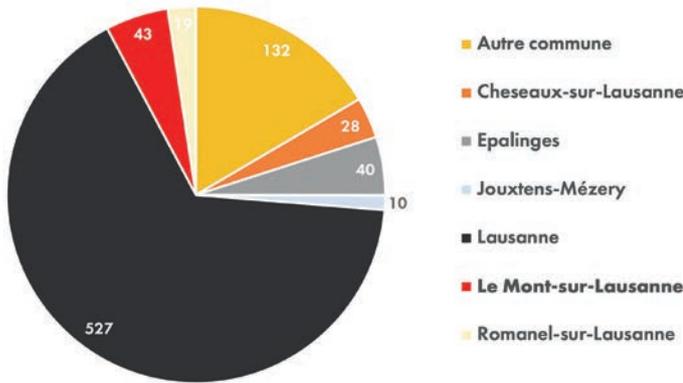
FORMATION

Malgré un important engagement COVID-19, plusieurs formations de spécialistes ont été dispensées :

- perfectionnement de l'état-major de l'ORPC Lausanne-District;
- cadres de notre compagnie d'intervention régionale;

- domaine de la protection des biens culturels (PBC);
- instructeurs BLS-AED (Basic Life Support - Automated External Defibrillation);
- domaine de l'antichute.

■ ■ ■ Répartition des bataillons par district



SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS

Cette unité gère l'activité des taxis dans l'arrondissement de Lausanne, qui comprend Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Paudex, Le Mont-sur-Lausanne, Bussigny et Belmont-sur-Lausanne.

PRINCIPALES MISSIONS

- Assurer le suivi juridique des divers dossiers en lien avec la thématique ainsi que les révisions réglementaires;
- Organiser les séances du Comité de direction, de la Commission administrative et celles du Conseil intercommunal;
- Renseigner toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis;
- Délivrer les concessions pour l'exploitation d'un service de taxis;
- Gérer et tenir à jour les dossiers des exploitants de taxis;
- Veiller au respect des règlements régissant le service des taxis;
- Enquêter sur les réclamations;
- Rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.

Six collaborateurs représentant 3.8 EPT, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. Les organes intercommunaux de l'Association sont :

- le Conseil intercommunal
- le Comité de direction
- la Commission administrative

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à trois reprises en 2021. Lors de la séance du 1^{er} septembre, il a été procédé, suite au changement de législation, à l'installation des organes, soit le Conseil intercommunal, le Comité de direction et la Commission de gestion.

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a tenu deux séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation, dont :

L'entrée en vigueur au 1^{er} juillet des nouvelles dispositions du règlement intercommunal sur le service des taxis (RIT), qui imposent, notamment, à tous les véhicules affectés à un service de taxis dans son arrondissement qu'ils n'émettent plus de CO₂ avec un délai au 1^{er} juillet 2025. Toutefois, le propriétaire d'un véhicule affecté au service des taxis entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} juillet 2021 bénéficie d'une prolongation de délai au 1^{er} juillet 2027 pour se conformer à cette nouvelle obligation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au RIT, a rendu sept décisions par voie de circulation allant de la mise en garde au retrait de concession.

CONTRÔLES DE POLICE

Les contrôles de police ont été un peu plus nombreux. Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 45 (39 en 2020). Au total, on dénombre 61 dénonciations dressées (55 en 2020), tous corps de police confondus. Le nombre de véhicules contrôlés s'élève à 51 et celui des réclamations traitées à 29.

PARC AUTOMOBILE

Le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé :

- 128 véhicules hybrides
- 4 véhicules électriques

CONCESSIONS / AUTORISATIONS

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2020	2021	2020	2021
Compagnies	4	4	81	82
Exploitants indépendants	133	121	133	121
Total	137	125	214	203

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

Exploitants regroupés au sein de :	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2020	2021	2020	2021
Taxiphone	39	37	41	38
Allô Taxis !	1	1	2	2
Autres	52	48	55	50
Total	92	86	98	90

Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement

CENTRAUX D'APPELS ET STATIONS

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 726'143 courses, soit 478'823 distribuées et 247'320 au vol, contre 644'578 en 2020 (+12,65%).

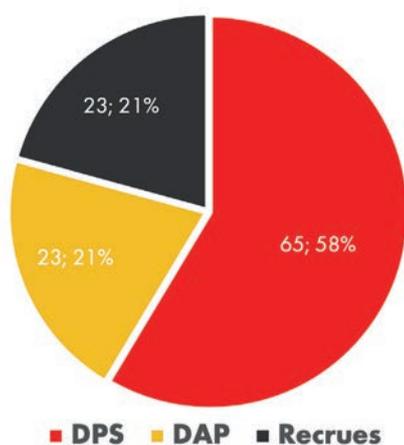
Le nombre de courses effectuées en 2021 par les chauffeurs de Taxiphone est de 61'760, contre 60'176 en 2020 (+2,63%). Les stations sont au nombre de 46 et offrent un total de 173 places (contre 47 et 176 en 2020).

SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le SDIS La Mère est l'association des communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne et Jouxpens-Mézery, dont le but est d'assurer la défense incendie et le secours conformément à la loi.

Le SDIS La Mère est dirigé par un Etat-Major unique composé de 6 membres. En juin 2021, un nouveau commandant a été nommé en la personne du Major Luis Mendez.

EFFECTIFS ET SITES OPÉRATIONNELS



DPS : Détachement de premier-secours

DAP : Détachement d'appuis

Recrue : sapeur-pompier en formation

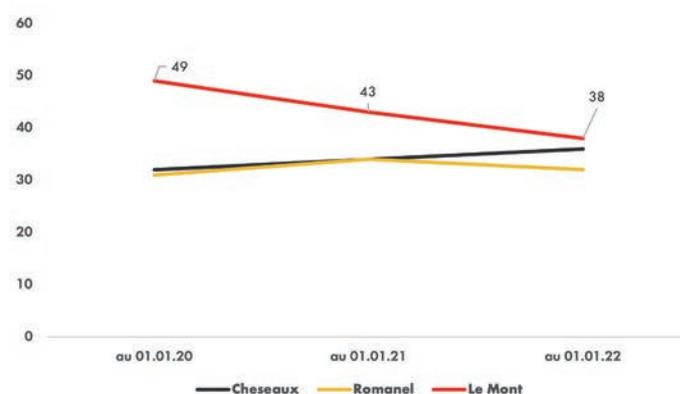
Au 1^{er} janvier 2021, l'effectif complet était de 111 sapeurs-pompiers répartis sur les 3 sites.

Ces 3 dernières années, une légère baisse des effectifs est à constater sur l'ensemble des sites du SDIS.

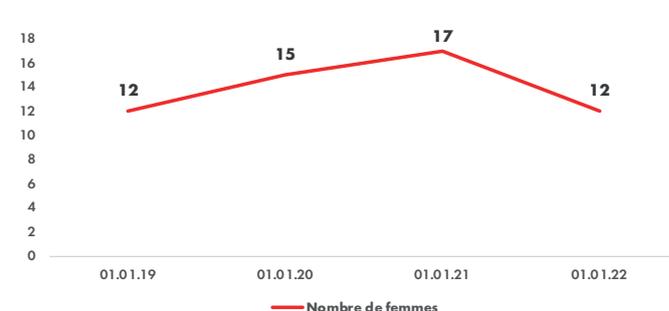
RECRUTEMENT

L'effectif des recrues est en baisse. Cette baisse du nombre de recrues est observée au niveau cantonal. Le recrutement 2021 a permis d'engager 12 nouvelles recrues qui effectueront la formation de base de sapeur-pompier tout au long de l'année 2022. Durant l'année 2021, 23 arrivées et 24 départs ont été enregistrés. Dans une très large majorité, les départs sont dus à des déménagements ou des raisons professionnelles.

Effectifs des trois dernières années

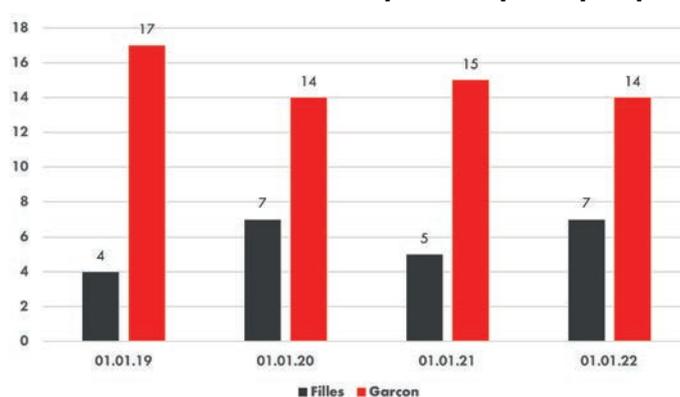


Nombre de femmes dans le SDIS



Le SDIS est complété par une section de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans entourés de moniteurs provenant des 3 sites opérationnels. Cet effectif est également une source de renouvellement du personnel

Effectifs de la section des jeunes sapeurs-pompiers





Trois photographies du SDIS lors de diverses interventions.

FORMATION

Cette année les formations ont pu reprendre mais certaines d'entre-elles ont tout de même été annulée ou reportée à 2022 du fait de la situation sanitaire.

Formation cantonale

Comme chaque année, un grand nombre de sapeurs-pompiers ont pu parfaire et développer leurs compétences en suivant divers cours cantonaux. Pour 2021, ce ne sont pas moins de 1603 heures de cours qui ont été suivies. Ces formations peuvent avoir lieu au centre de formation de l'ECA, mais également dans tout le canton.

Formation interne au SDIS

Au total plus de 94 exercices ont été réalisés. Que ce soit des exercices DAP-DPS, recrues, ARI, chauffeurs, officiers, état-major ou JSP.



La section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) en action.

Formations spécifiques

Des formations spécifiques ont également eu lieu par la formation de 3 sapeurs pour intervenir dans le détachement de 1^{er} secours, l'obtention du brevet fédéral d'instructeur pour un officier ainsi que des exercices avec l'école d'ambulanciers,

PROMOTIONS

Durant l'année, 18 recrues ont reçu leur grade de sapeurs-pompiers et plus 19 sapeurs-pompiers ont fait l'objet d'une promotion.

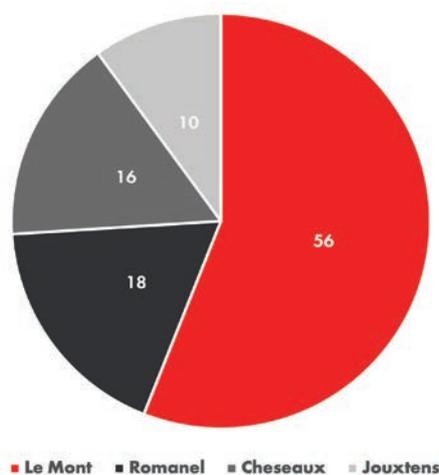
INTERVENTIONS

Durant l'année 2021, notre SDIS est intervenu à 100 reprises. Durant ces 100 interventions, le personnel mobilisé a réalisé près de 880 heures de travail.

Les interventions se répartissent comme suit :

- Feux 31
- Alarmes automatiques 12
- Inondations 39
- Sauvetages 18

■ ■ ■ Nombre d'interventions par commune



SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Lors de la fête nationale du 1^{er} août, notre SDIS a été engagé pour la sécurisation du feu sur 3 communes.

Notre SDIS organise le passeport vacances pour les enfants sur 3 communes.

REPRÉSENTATIONS

Notre SDIS a été représenté à l'assemblée de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers, ainsi qu'à la conférence annuelle des commandants du canton.

COMMISSION DU FEU

La commission du feu s'est réunie à deux reprises pour traiter les sujets suivants :

- Présentation du budget 2020 ;
- Présentation du budget prévisionnel 2022 ;
- Nominations.

NOUVEAUTÉ

Le SDIS a décidé de mettre à jour les grades, ce changement a commencé fin 2021 pour les nouveaux promus et se terminera courant 2022 pour toute la compagnie.

Les changements sont les suivants :

- Création d'un velcro SDIS Membre pour les recrues ;
- Ajout du grade de fonction sapeur-pompier ;
- Modification visuelle du grade d'appointé ;
- Ajout à l'organisation les grades d'appointé chef.

ACTIVITÉS DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

ENREGISTREMENT, NOTIFICATION ET DÉLIVRANCE DES COMMANDEMENTS DE PAYER

Les commandements de payer sont remis à la POLA par l'Office des poursuites du district de Lausanne après trois voire quatre passages sans succès de la poste au domicile des débiteurs.

Les notifications nécessitent de plus en plus souvent plusieurs visites à l'adresse des débiteurs pour leur remettre le document car une simple convocation, envoyée par notre service, ne suffit pas à obliger le débiteur à venir dans nos bureaux. Cette tâche requiert des passages très tôt le matin ou en début de soirée et parfois le samedi.

En 2021, 723 commandements de payer ont été délivrés, soit une forte augmentation par rapport à 2020 (504). Cet accroissement est dû au fait que l'année dernière, l'Office des poursuites avait stoppé les envois environ deux mois en raison de la pandémie.

ENREGISTREMENT DES CANIDÉS

456 chiens ont été recensés, contre 463 en 2020.

REGISTRE DES ENTREPRISES

Cette activité permet d'avoir une vision continue de l'activité économique sur notre commune. Le personnel de la POLA a procédé à l'enregistrement, aux mutations et aux contrôles des 804 entreprises, contre 773 en 2020, installées sur notre territoire communal. Ce service s'occupe également de traiter toutes les demandes d'exonération relatives à la taxe déchets, soit 56 requêtes.

COMMISSION DE POLICE

La Commission de police est composée de trois membres :

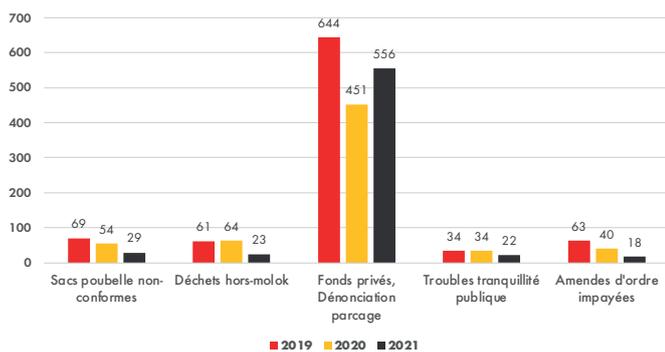
- Mme Nadège Longchamp Présidente
- M. Philippe Somsy membre
- Mme Anael Breidler secrétaire

Elle ne s'est pas réunie en 2021, faute d'opposition de la part de personnes dénoncées par ordonnances pénales. Celles-ci concernent les domaines suivants (voir graphique page suivante).

PROCÉDÉS DE RÉCLAME

Neuf demandes sont parvenues à notre service pour la pose d'enseignes publicitaires. Après examen des dossiers, un permis pour l'utilisation d'un procédé de réclame a été délivré pour chaque demande. Un émolument est perçu en fonction de la surface des enseignes.

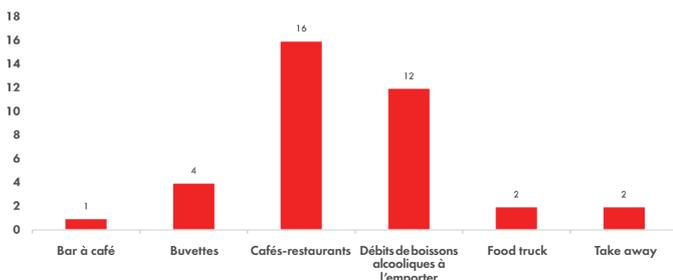
Statistiques des dénonciations



Les dénonciations pour stationnement sur fonds privés ont augmenté de 105 par rapport à 2020. Les gérances dénoncent toujours plus d'usagers à la Commission de police pour ce genre d'infraction.

POLICE DU COMMERCE

Répartition des commerces



Dans le cadre du contrôle des commerces (licence, heures d'ouverture, prix, etc.), la police cantonale du commerce a sollicité un appui soutenu des assistants de sécurité publique

pour procéder à des contrôles, spécialement préventifs, des mesures sanitaires imposées par le Conseil fédéral. Ceux-ci se sont plutôt bien déroulés et les patrons ont bien joué le jeu. Quelques remarques ont été faites pour ne pas avoir posé les affiches des mesures à respecter, d'un manque de désinfectant et le non-respect des distances.

OBJETS TROUVÉS / PERDUS

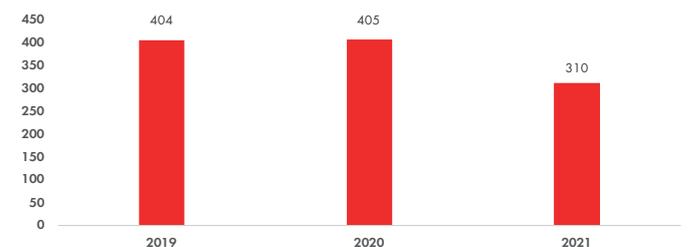
Ceux-ci sont répertoriés dans un listing qui se trouve dans la GID. Sur 36 objets déposés, 16 ont été rendus à leur propriétaire. Pour les objets non restitués, voici la répartition :

- Restitué aux dépositaires après un délai légal de 12 mois;
- Evacuation ou destruction;
- Lunettes et montres sont données à Terre des Hommes;
- Cycles trouvés, non réclamés par leur propriétaire, sont gardés dans un local de l'administration communale durant une année avant d'être soit détruits, donnés ou restitués au trouveur;
- 53 personnes ont annoncé la perte d'un objet (clés, porte-monnaie, montre, bijou, téléphone portable, etc.).

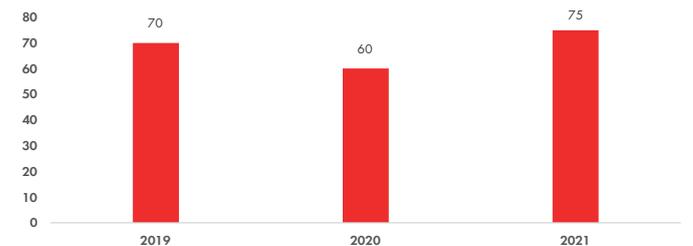
CIRCULATION ET SIGNALISATION ROUTIÈRES

Les contraventions de circulation ont été sanctionnées par des amendes d'ordre. Ces contraventions sont composées principalement des infractions suivantes :

Infractions commises dans les zones de stationnement, principalement pour défaut de disque ou dépassement du temps de stationnement



Infractions suite à un stationnement hors des cases balisées ou relatives au non-respect d'un signal de prescription



Les contraventions pour les véhicules en mouvement sont principalement des infractions pour non-respect des signaux « Interdiction générale de circuler dans les deux sens » et « Accès interdit ». La procédure « Ordonnance pénale » s'applique.

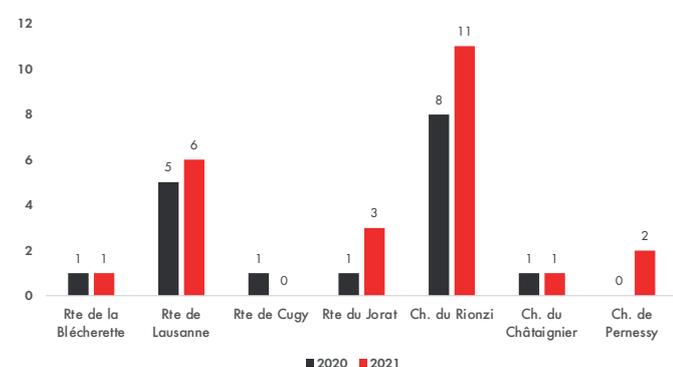
CIMETIÈRE

La POLA, dans le cadre du cimetière, s'occupe de tout le côté administratif en établissant les avis mortuaires et tient à jour le registre des décès. Elle organise un service de parcage lorsqu'un nombre élevé de personnes sont présentes à la cérémonie funèbre.

CONTRÔLES DE VITESSE

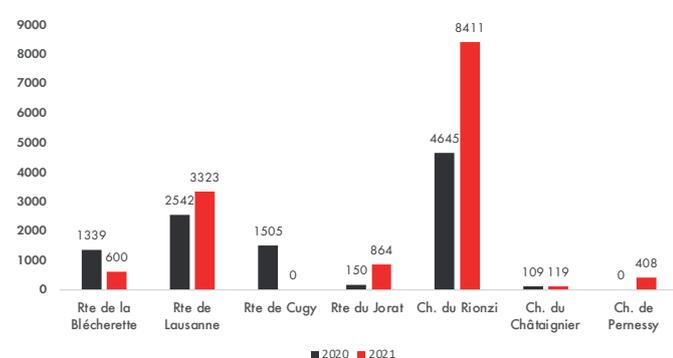
La police cantonale procède durant l'année à un certain nombre de contrôles radar sur les routes cantonales (routes de Lausanne et Blécherette) et parfois à la demande de nos autorités, elle place ses appareils sur nos routes communales, principalement sur la route du Jorat, le chemin du Rionzi et celui du Châtaignier, etc. Le tableau ci-dessous indique le nombre de contrôles, de véhicules contrôlés et d'usagers dénoncés.

Lieux et nombre de contrôles



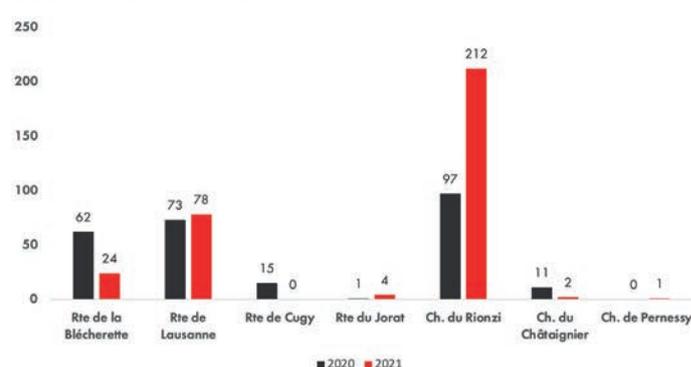
Une attention particulière a été portée au chemin du Rionzi afin de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse par rapport à la proximité de l'école du Rionzi et des enfants qui s'y rendent à pieds.

Véhicules contrôlés



L'augmentation du nombre véhicule s'explique en partie suite à la pandémie en 2020 et au confinement qui a nettement réduit le nombre de véhicules en circulation. Mais sur le chemin du Rionzi, on peut constater une légère augmentation du nombre de véhicules circulant contrairement à la route de Lausanne qui reste stable au niveau de la fréquentation.

Conducteurs dénoncés



Le taux moyen d'infraction pour la commune est de 2.36% alors que celui du canton est de 3.52%. Le plus haut taux d'infraction se situe à la route de la Blécherette.

La POLA est en possession de 8 appareils inforadars pédagogiques. Ceux-ci sont placés régulièrement sur les routes communales par mesures de prévention. Ces appareils ne restent pas plus d'une semaine à un même endroit, excepté près de l'école du Rionzi.

SIGNALISATION ROUTIÈRE

La POLA a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, poteaux, bornes lumineuses réfléchissantes et a mandaté une entreprise spécialisée pour rénover le marquage routier à divers endroits de la commune.

À 16 reprises, le personnel est intervenu pour la remise en état de signaux endommagés et de bornes en béton démolies à la suite d'accidents.

À la demande de la Gendarmerie, les assistants de sécurité publique ont été sollicités pour lui prêter main-forte lors d'accidents de la circulation, pollutions, inondations, afin de gérer le trafic ou boucler une artère.

ENGAGEMENT LORS DE MANIFESTATIONS

Des manifestations publiques se déroulent tout au long de l'année. Pour les plus importantes, les assistants de sécurité publique sont sollicités pour la mise en place de signalisation ou procéder à un service de parcage.

La POLA a également la charge d'examiner, avec les différents services impliqués, toutes les demandes Pocama qui lui parviennent et les valider. Durant la pandémie, certaines manifestations ont tout de même dû être refusées, ne correspondant pas avec les mesures sanitaires ordonnées par la Confédération voire par le Canton qui pouvait être plus restrictif.

En 2021, 17 manifestations ont été organisées.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le concept Santé et sécurité au travail fait l'objet d'une constante surveillance. L'ensemble des collaborateurs de l'administration communale ainsi que les membres de la Municipalité ont suivi un cours de sensibilisation incendie. Une formation continue sur l'utilisation des défibrillateurs a été dispensée au sein du personnel de la voirie et des Agex.

Ces appareils sont directement reliés à la centrale d'appel d'urgence du 144 et ceux-ci sont géolocalisés dès l'enlèvement de leur support.

SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

Le personnel de la POLA est l'organe de contrôle au sein de la Commune pour la prévention des accidents sur les chantiers. Il a procédé à différents contrôles qui ont pour but de vérifier la signalisation de chantier et la mise en place de protections pour les usagers (barrières, passerelles, lampes clignotantes, etc.). A 6 reprises, des contrôles ont aussi été effectués sur les chantiers de construction en collaboration avec la Suva. Ceux-ci sont axés sur l'équipement personnel individuel (casque, protections d'ouïe, chaussures de sécurité, lunettes, etc.), puis sur la protection des employés contre les chutes, l'entreposage de bouteilles de gaz, les installations de décroisseurs (lavage de roues de camions), grues, nacelles et échafaudages.

Dans le courant de l'année 2021, l'accent s'est porté sur le contrôle des mesures barrières sur les chantiers. Le but était la prévention et non la répression.

De plus, le personnel de la POLA a été fortement sollicité pour préparer les plans de circulation et de fermeture de routes en raison des nombreux chantiers ouverts sur tout le territoire communal.

SURVEILLANCE AUTOUR DES SITES SCOLAIRES

Régulièrement et plus particulièrement lors des rentrées scolaires, un ou plusieurs agents sont présents autour des sites scolaires à l'heure où les élèves arrivent ou sortent. Par ailleurs, la brigade des patrouilleurs, composées de quatre personnes (un homme et trois femmes), officie devant les établissements scolaires des Martines, du Grand-Mont et du Mottier. En raison de l'absence prolongée d'un des patrouilleurs à la route de la Blécherette, les ASP communaux ont assuré son remplacement à tour de rôle.

L'accent a été mis lors des rentrées scolaires sur une présence appuyée de la POLA afin de sensibiliser les parents à déposer leur(s) enfant(s) aux endroits prévus à cet effet que sont les espaces pose-dépose et ainsi assurer une meilleure sécurité pour tous.

2021 a vu la création de 2 groupes de travail regroupant plusieurs services de l'administration communale dont la POLA assure la gestion et l'organisation :

1. Nuisances sonores autour des sites scolaires

Ce groupe a pour objectif de rechercher des solutions pérennes à mettre en place afin de réduire la problématique des nuisances sonores autour des sites scolaires entre différents groupes de la population.

Ce groupe a été accompagné à plusieurs reprises par le répondant de proximité de la gendarmerie, M. Lovis afin de rechercher des options pérennes à mettre en place.

Dans les cas où il a fallu trouver une alternative rapide mais pour du court terme, la POLA a mandaté la société Protectas pour faire le tour des sites scolaires pendant quelques weekends.

2. Sécurité sur les sites scolaires et chemins d'accès

La sécurité sur les chemins d'accès ou lors de la pose/dépose des élèves est un objectif constant. Ce groupe de travail a pour objectif de trouver des solutions qui puissent être mises en place afin d'améliorer la sécurité sur le chemin de l'école et sur les sites scolaires en rapport avec la pose/dépose des enfants par les parents. Les mesures et tests qui ont été mis en place, sont :

- Pose « permanente » d'un radar pédagogique au chemin du Rionzi, près de l'école ainsi que des contrôles radars réguliers par la gendarmerie ;
- Mise en place d'une chaîne à Champ-du-Bois près de la garderie pour sécuriser le passage des enfants ;
- Soutien de la POLA lors des rentrées scolaires en organisant des présences régulières autour des différents collèges, sur la base de tournus sur les sites et selon les horaires mais en priorisant la présence le matin.

D'autres améliorations sont encore à mettre en place mais n'ont pu être réalisées cette année.

FORMATION CONTINUE

Les formations continues organisées pour les collaborateurs par l'Association Vaudoise des Services de la Sécurité publique (AVSSP) ont été annulées en 2021 pour cause de pandémie.

Idem pour le cours de perfectionnement d'une journée organisé par le Bureau de prévention des accidents (BPA) à tous les délégués à la sécurité dont M. Leder est le délégué communal.

PLAN CANICULE

508 personnes âgées de plus de 75 ans étaient concernées par ce concept. Seules, 107 personnes remplissaient les critères et après avoir pris contact avec elles, seules dix ont accepté l'aide de nos services. Malgré le non-déclenchement du plan canicule par le Préfet, nos services ont tout de même contacté régulièrement ces citoyens pour prendre de leurs nouvelles.

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Mme Véronique Niklas a le titre d'experte en mycologie dans le cadre hospitalier. Résidente de notre commune, elle est la contrôleuse officielle et Présidente de la Myco du Jorat. Malgré la pandémie de Covid-19, ses activités ont pu être déployées tout au long de l'année dans le respect et le rappel des mesures barrières.

Les contrôles ont eu lieu de mars à fin novembre sur appel téléphonique. En pleine saison (juillet à novembre), ils ont lieu tous les dimanches soir de 17h30 à 19h30 environ.

La préposée a procédé à 318 contrôles, de ces contrôles, 92 contenaient des champignons non comestibles dont 69 des champignons toxiques et 4 des champignons mortels.

Les personnes qui font contrôler leurs champignons viennent de 32 communes différentes, la majorité de Lausanne et du Mont.

AUTRES ACTIVITÉS

- Numérotation des bâtiments pour toute nouvelle construction ;
- Vérification d'adresse et/ou d'appartement à la demande du SPOP ;
- Expulsions d'appartements ordonnées par la Justice de Paix : une seule a été mise à exécution, mais le locataire s'était organisé lui-même pour retrouver un logement ;
- Affichages sur les piliers publics (avis d'enquête, résultats des votations/élections, avis mortuaire, avis d'abattage) ;
- Affichage pour annoncer les manifestations communales.

GENDARMERIE

PRÉSENTATION

Le poste de gendarmerie, ouvert au public à raison de deux après-midi et d'une matinée par semaine, compte huit collaborateurs sous la responsabilité de l'adjudant Stéphane Oulevey.

Une séance est programmée une fois par mois entre le Chef de poste, son adjoint le sergent-major Pablo Trenkler ainsi que Mme Nadège Longchamp et M. Roland Leder pour relater les événements qui se sont déroulés sur le territoire communal.

Ces rencontres ont pour but :

- D'informer la POLA sur les différentes interventions de la gendarmerie sur le territoire communal ;
- D'observer si certains quartiers seraient susceptibles d'être plus souvent soumis à des vols, bagarres ou accidents ;
- D'observer si certains carrefours, passages, routes devraient être modifiés suite à des accidents récurrents.

Une très bonne coopération est à relever entre les collaborateurs de la gendarmerie et le personnel de la POLA.

ACTIVITÉS

La gendarmerie :

- assure l'ordre et la tranquillité publics sur le territoire ;
- effectue des contrôles de circulation et participe à des missions de reconnaissance et de surveillance ;
- enregistre les plaintes et recueille les éléments nécessaires pour l'ouverture d'une enquête et prend en charge cette dernière, sur réquisition d'un magistrat, auditionne les personnes impliquées, effectue les visites domiciliaires puis établit les rapports finaux ;
- Lors des patrouilles, elle contrôle l'état physique des conducteurs et dénonce ceux qui sont sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments ;
- dénonce également toutes les infractions aux règles de la circulation et planifie des actions de police, de proximité et de prévention, notamment pour les incivilités et les dommages causés aux bâtiments communaux (voir tableau des incivilités sous Bâtiment).

L'effectif ne permettant pas d'avoir une patrouille 24/24, le personnel du Centre de la Blécherette assure les interventions le reste du temps. Par contre, des objectifs sont planifiés mensuellement aussi bien de jour comme de nuit.

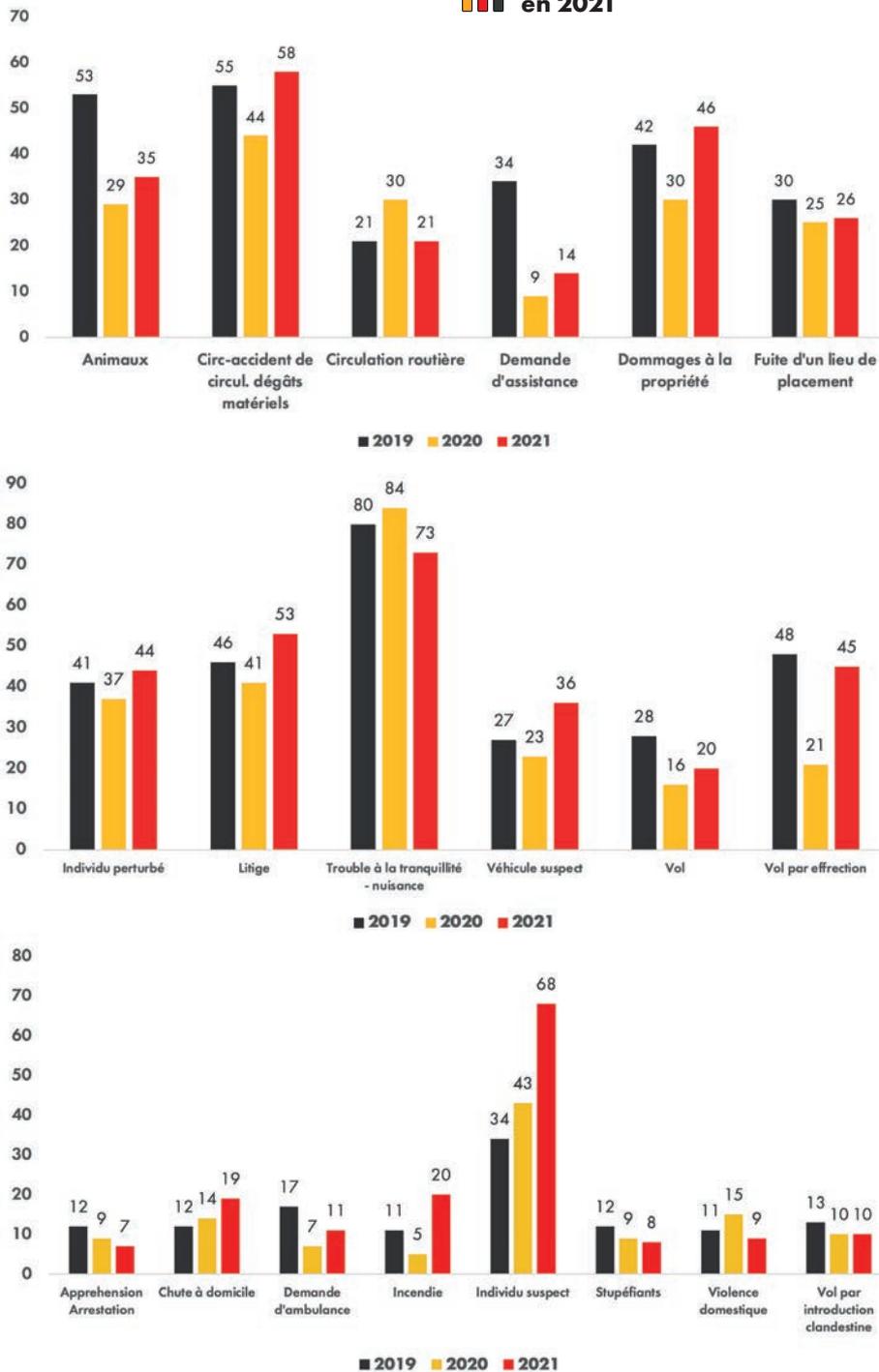
Le trafic de stupéfiants qui avait été signalé dans les transports publics lausannois (ligne 8) en 2020 a été éradiqué en 2021. Toutefois, la rigueur reste de mise et le personnel de la gendarmerie procède à des contrôles réguliers sur cette ligne.

RÉPONDANT DE PROXIMITÉ

Le sergent-émérite Lovis, répondant de proximité au sein de la police cantonale, est stationné dans les locaux de la gendarmerie du Mont. Il officie en qualité de médiateur pour les districts de Lausanne, Gros-de-Vaud et Lavaux-Oron afin de désamorcer différents conflits, tels que voisinage, familiaux et circulation voire pour des personnes potentiellement dangereuses. Nous avons fait appel à ses services à neuf reprises et ses interventions se sont révélées plus que positives.

En effet, il a permis lors de ses interventions de réduire les conflits de voisinage et à apaiser des situations entre des citoyens et l'administration communale afin que chacun puisse comprendre la position de l'autre dans un climat de confiance et que des propositions concrètes ou analyses soient faites pour permettre d'améliorer les situations.

Principales interventions de la gendarmerie en 2021



RESSOURCES & COHÉSION

MESSAGE POLITIQUE DU MUNICIPAL

DANIEL BESSON

Avec le renouvellement des autorités en 2021, des nouvelles visions, des nouveaux défis, des ambitions élevées ont été au cœur des discussions pour présenter un programme de législation qui tient compte des différents événements qui touchent notre commune, mais également des nouveaux thèmes portés par la Municipalité. Cette dernière a néanmoins clairement fixé son intention de maintenir un équilibre financier et d'élaborer une planification financière sur la base de projections du développement de la commune pour veiller à transmettre une situation financière saine aux prochaines générations. Le bouclage des comptes a certes présenté un résultat opérationnel bénéficiaire, mais grâce à des recettes fiscales plus élevées qu'attendues et qui sont difficiles à prévoir d'année en année. Il est réjouissant de constater que les charges ont été maîtrisées en 2020 ce qui, grâce à la marge d'autofinancement, a permis de ne pas s'endetter de façon exagérée. Ce bilan intéressant a permis à la nouvelle Municipalité de proposer au taux de d'imposition inchangé à 73,5% pour 2022, adopté par le Conseil communal en octobre 2021.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

On relève une augmentation significative de personnes ayant participé à des cours en 2021. La Municipalité a aussi pris en compte les remarques de la Commission de gestion faites en 2021 pour organiser une campagne de sensibilisation pour la cyber sécurité.



Les entretiens annuels avec les collaborateurs ont pu se dérouler normalement en fin d'année. Le personnel a montré une forte résilience pendant la pandémie, néanmoins la Municipalité a ressenti une grande déception lors de l'annulation des événements rassembleurs. Chaque membre du collège a en contrepartie apporté un petit cadeau de fin d'année aux employés de leur dicastère et pour faire connaissance avec les collaborateurs.

La Municipalité a pris connaissance avec satisfaction du résultat de l'analyse de l'égalité salariale des collaborateurs engagés à la commune du Mont-sur-Lausanne courant 2021. Il n'existe aucun écart salarial inexplicé au sens strict entre femmes et hommes. Il tient à cœur à la Municipalité de maintenir cette politique égalitaire pour les années à venir.

Le collège municipal reste attentif à l'évolution du personnel par classe d'âge et a la volonté d'anticiper assez tôt les départs à la retraite afin de favoriser le transfert des connaissances et d'expériences.

SERVICE COMMUNAL DE LA POPULATION

Les données issues du SPOP sont utilisées pour les planifications urbanistiques, scolaires, parascolaires et de transports. Elles sont également utiles pour une élaboration de politique spécifique pour chaque classe d'âge de la population. Une bonne politique d'intégration passe par une connaissance précise de la population.

L'augmentation de la population s'est légèrement tassée depuis 2019, peu de nouveaux logements se sont construits, on constate pratiquement autant d'arrivées que de départs en 2021. La représentation des enfants de 0 à 5 ans s'est accrue de façon significative, c'est le signe de l'arrivée de jeunes familles. Les naissances augmentent, mais cela signifie que l'on doit être prêt en matière d'accueil scolaire. On constate également une forte augmentation de la population étrangère, les doubles nationaux n'étant pas représentés dans les graphiques, il s'agit donc de nouveaux arrivants. S'il est difficile de mesurer le niveau d'intégration de cette population, force est de constater que cela n'apporte aucun problème particulier sur le territoire de la commune.

LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

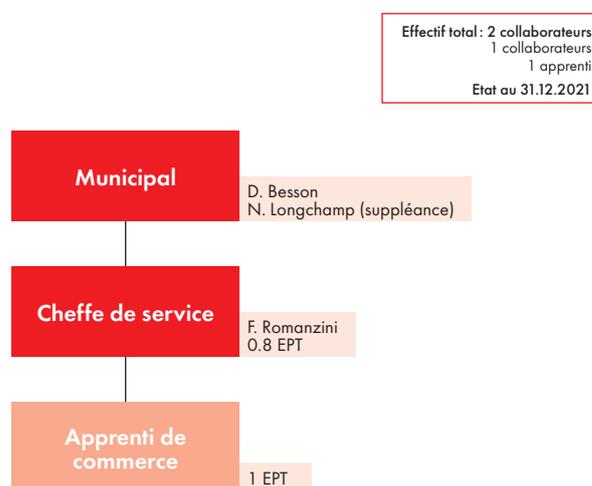
SERVICE DES FINANCES (SEFI)

Le SEFI est responsable de la gestion comptable et financière et exécute la politique financière définie par la Municipalité et approuvée par le Conseil communal. Il établit également la comptabilité d'autres institutions: SDIS La Mèbre, SDNL, Fonds André Serment et gère diverses activités parallèles, notamment celles liées à l'Établissement scolaire, aux activités parascolaires et au subventionnement des garderies. Le SEFI entretient les relations avec les autorités fiscales cantonales et fédérales.



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SERH)

Le SERH a pour mission de garantir un cadre de travail favorable à chacun des 97 collaborateurs qui assurent au quotidien le bon fonctionnement de la Commune. Il a pour mission de satisfaire la volonté de la Municipalité d'être un employeur de bonne renommée qui assume ses responsabilités sociales envers ses collaborateurs, ses partenaires sociaux et la communauté. Le service gère toutes les activités «RH» usuelles, des entretiens d'embauche au versement des salaires, en passant par la coordination des entretiens d'évaluations et le soutien aux services dans la gestion du personnel.



SERVICE DE LA POPULATION (SPOP)

Le SPOP gère les arrivées et départs de la commune, les changements d'adresse et les changements d'état civil. Il délivre également différentes attestations (d'établissement, de départ, etc.). Il fait également office de «Bureau des étrangers» en tant qu'intermédiaire avec le service cantonal de la population pour les demandes de permis de séjour et les questions d'intégration.



AFFAIRES SOCIALES

Le municipal du dicastère de la cohésion sociale consacre du temps pour participer à divers groupes de travail, de séances et assemblées de comités intercommunaux. Il s'agit en particulier des affaires sociales ARASPE, de l'APROMAD, du Service d'aide à la famille (SAF) et de Lausanne région dans les groupes de travail « Seniors » et « Dépendances et addiction ». Lors des six dernières semaines de 2021, M. Daniel Besson a eu l'occasion de participer au moins une fois à toutes les invitations et a pu se faire une idée du rôle d'un municipal au sein de ces comités et associations. En dehors du rôle de conseil et de surveillance, il est encore trop tôt pour se rendre compte de l'impact direct ou indirect que ces comités ont sur la Commune et sa politique sociale, mais il s'avère d'ores et déjà que les divers échanges avec des responsables communaux et des professionnels ou des bénévoles de l'action sociale apportent un enrichissement important au point de vue de l'information et de l'expérience. Grâce à cette coordination possible entre tous les acteurs, une politique sociale intercommunale cohérente peut se mettre en place, dont notre commune bénéficie intégralement. En outre, bien que non directement concernée pour des demandes de prestations spécifiques, l'administration communale est en mesure d'informer la population sur les points d'accueil et sur les démarches à suivre pour obtenir des prestations.

L'année 2021 a été une année d'élections communales qui a amené un certain nombre de changements dans les différents comités.

ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ACTION SOCIALE PRILLY-ECHALLENS (ARASPE)

Ce comité de direction, selon ses statuts, se compose de neuf membres, municipaux.ales en fonction. Il est élu pour la durée de la législature. Le municipal délégué ou la municipale déléguée de la commune siège fait partie de droit du comité de direction (Codir). Les communes ayant sur leur territoire une AAS sont également représentées de droit au Codir. Ce qui est le cas au Mont-sur-Lausanne, le siège est occupé par M. Daniel Besson depuis son élection en novembre et a remplacé M. André Guex qui a quitté en juin 2021. La participation communale pour 2021 a été de CHF 29.91 par habitant. On s'attend à une diminution de cette contribution en raison de l'accord canton/communes sur la participation des communes à la cohésion sociale (PCS) qui prévoit dès 2022 la reprise de certaines charges communales, notamment en lien avec les prestations sociales cantonales des régions d'action sociale (RAS) et des agences d'assurances sociales (AAS).

Deux séances du Conseil intercommunal ont été tenues, l'une pour les comptes 2020 et l'autre pour le budget 2022 ainsi

que pour les préavis de début de législature. Tous les préavis présentés par le Codir ont été acceptés.

Le Codir a eu le plaisir d'engager Mme Jelena Stano, précédemment directrice adjointe LASV, comme directrice, et M. Adrien Vaucher comme nouveau directeur adjoint LASV qui a rejoint le collège de direction début novembre 2021.

Durant le premier semestre 2021, des membres du Codir ont continué à participer avec le personnel, sous la supervision de Valeurplus, à la mise en place d'une charte des valeurs concernant tant le personnel que le public accueilli. Ce travail a permis de définir une vision et une mission pour l'ARASPE qui permettra d'inscrire de manière cohérente les nouvelles tâches qui seront développées ces prochaines années.

Vision (pourquoi): maintenir la cohésion sociale et préserver la dignité humaine dans notre région en collaboration avec les différents partenaires.

Mission (quoi): Venir en aide aux personnes confrontées à des situations de précarité et à des difficultés psycho-sociales en menant des actions d'information, en proposant un accompagnement financier, social et administratif, en application des régimes sociaux.

Les lecteur.ices intéressé.es pourront découvrir plus d'informations sur ce travail dans le rapport de gestion de l'ARASPE sous www.araspe.ch.

Le Codir a également participé à deux réunions du personnel et a ainsi manifesté son intérêt réel pour toutes celles et tous ceux qui font que notre Région d'action sociale peut offrir des prestations de qualité au public en recherche d'information ou d'aides sociales.

SERVICE D'AIDE A LA FAMILLE (SAF)

Selon ses statuts, le Service d'aide à la famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville a pour but de soutenir les familles domiciliées dans ces cinq communes en encourageant le bénévolat et les contacts humains afin de pouvoir venir en aide aux personnes isolées ou dans le besoin. Les prestations offertes peuvent être variées mais les principaux besoins exprimés par la population consistent à :

- Effectuer des transports, occasionnellement ou régulièrement, pour amener des personnes chez le médecin, au CHUV ou à tout autre endroit où elles doivent se rendre.

D'autres services peuvent être apportés pour aider des per-

sonnes souffrant de solitude ou dans le besoin sous différentes formes :

- Par exemple, un accompagnement lors de promenades, de moments de lecture, d'achats, ...

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Depuis 2016, les communes sont regroupées et quelques bénévoles assurent la coordination en alternance des demandes de transport. La responsabilité de ce travail de coordination est assumée par Mme Christiane Fardel, qui gère également la partie financière du SAF depuis 2010 et Mme Anne-Lise Bussard, qui en assure en plus le secrétariat de l'association. Ce duo de bénévoles, de par leur engagement, consolide la direction organisationnelle.

COMITÉ

Le Comité s'est réuni deux fois : en avril 2021 pour adopter les comptes et le budget et préparer l'assemblée générale au Mont-sur-Lausanne et en novembre 2021 pour constituer le nouveau comité suite aux élections communales. Jean-Pierre Sterchi, vice-syndic de Cugy a repris la présidence occupée jusqu'alors par M. Philippe Somsy, municipal au Mont-sur-Lausanne. M. Daniel Besson, municipal au Mont-sur-Lausanne a été nommé comme représentant de la commune au sein de ce comité. Le SAF est affilié à l'Entraide familiale vaudoise (EFV).

BÉNÉVOLES

En 2021, le SAF a pu compter sur 29 bénévoles, dont une dizaine de montains, qui ont rendu les services en effectuant des transports et des accompagnements chez le médecin, à l'hôpital, promenades ou pour des achats. Le nombre de bénévoles a passé en dessous de 30 en 2021.

2017	2018	2019	2020	2021
34	30	32	33	29
bénévoles	bénévoles	bénévoles	bénévoles	bénévoles

ACTIVITÉS

L'activité d'une telle association, basée uniquement sur le bénévolat, dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir et à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes. Ces bénévoles ne sont pas rémunérés, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par les bénéficiaires d'une part et par le service pour les kilomètres à vide.

Septante-trois personnes ont fait appel aux services du SAF pour des transports en 2021, ce qui a demandé l'organisation de 963 transports. Ceux-ci sont, pour l'essentiel, à destination du CHUV, des cliniques et de cabinets médicaux et

dentaires. Ces indicateurs dénotent une activité en plein essor. La grosse diminution des trajets et des km en 2020 est sans doute due à la situation sanitaire du moment.

2017	2018	2019	2020	2021
14'857 km	19'787 km	16'001 km	11'852 km	16'759 km
891 transports	1'042 transports	906 transports	665 transports	963 transports

Le Service d'Aide à la Famille est un service très apprécié par la population. Le SAF fonctionne essentiellement grâce aux cotisations et dons. Un appel est lancé annuellement à l'ensemble de la population des cinq communes afin de permettre à cette association de continuer à offrir ses services. Au Mont, malgré une moyenne de dix bénévoles, il arrive quelquefois de ne pas pouvoir assumer un transport et de devoir solliciter l'aide de bénévoles des autres communes. Effectivement, c'est surtout sur le territoire montain que la demande augmente. Pour pallier au manque de bénévoles, il a été décidé au sein du comité en novembre 2021 de revoir les flyers et les canaux d'informations afin d'intensifier la communication pour la recherche de bénévoles.

COHÉSION & INTÉGRATION

LES RELATIONS AVEC LES SERVICES CANTONAUX ET FÉDÉRAUX AU FIL DE L'ANNÉE

SERVICE CANTONAL DE LA POPULATION

Le Service cantonal de la population est en charge de la surveillance de notre entité communale (SPOP). Ce dernier se conforme aux directives et consignes de travail de cette autorité. Le cas échéant, les collaborateurs montains suivent les formations dispensées par le service cantonal. Celui-ci appuie également juridiquement notre SPOP et peut le cas échéant procéder à son inspection.

BREXIT

Dès le 1^{er} janvier 2021, les ressortissants britanniques (environ 100 montains), sont assimilés à des ressortissants de pays tiers (hors UE). Un accord sur les droits acquis des citoyens a été conclu entre la Suisse et le Royaume-Uni et s'applique dès cette date. Ce dernier permet auxdits citoyens et aux membres de leur famille déjà en Suisse de conserver à vie les droits qu'ils ont acquis au plus tard le 31 décembre 2020 en application de l'Accord sur la libre circulation des personnes.

REFUS DE PERMIS – NOUVELLE PROCÉDURE

La loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration est également entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elle permet une « voie d'opposition » avant un recours formel de l'habitant contre les décisions de refus d'octroi ou de prolongation de permis ainsi que contre les révocations desdites autorisations rendues par le Service cantonal. C'est le secteur juridique dudit Service qui examine les oppositions formulées et évite ainsi un trop grand nombre de notifications à faire signer à notre guichet communal. Cette dernière démarche n'étant pas toujours comprise par les personnes se présentant en nos bureaux. Ainsi pour de telles décisions négatives, nous ne sommes plus un intermédiaire entre le Service cantonal et l'administré.

CORONAVIRUS

Tout au long de l'année 2021, les mises en quarantaine liées au coronavirus ont rendu certaines procédures plus longues pour les citoyens arrivant de l'étranger. Ainsi, des dérogations légales (par exemple : dispense de se présenter dans les quatorze jours suivant l'arrivée de la personne) ont été prononcées par les autorités cantonales et fédérales.

Les demandes de titre de séjour étranger se fondant sur les documents d'identité nationaux, les collaborateurs du SPOP se fondent sur un document valable. Cependant, les renouvellements de ces derniers documents nationaux ont été

ralentis par la pandémie et ainsi différents pays ont prolongé la durée de vie des cartes d'identité et des passeports nationaux. Aussi, les collaborateurs du SPOP ont dû prêter une attention particulière aux différentes pratiques en la matière.

DÉMATERIALIZATION

Comme les autres communes vaudoises, les deux services (communal et cantonal) ont continué, courant 2021, à améliorer le processus, débuté en 2020, d'échanges d'informations dématérialisés. Ainsi, les prestations délivrées aux habitants sont transmises plus rapidement au service cantonal. A ce jour, le gain de temps gagné sur l'envoi des dossiers au Canton se répercute partiellement sur la durée de la procédure totale.

La Confédération a annoncé aux communes que depuis le 9 avril 2021, tous les contrôles des habitants sont dispensés de transmettre manuellement au Département fédéral des affaires étrangères, les avis de départ et d'arrivée des citoyens suisses de et vers l'étranger. La transmission se fait également par voie informatique depuis cette date.

ERREURS SUR DES CARTES D'IDENTITÉ

Le Département fédéral de justice et police nous a communiqué le 15 juin 2021 une information concernant des erreurs survenues sur un lot de cartes d'identité et la procédure de remplacement de celles-ci. Heureusement, un seul cas concernait notre Commune.

PERMIS – NOUVEAU FORMAT

A partir du 1^{er} juillet 2021, tout ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) titulaire d'un permis L/B/C/G/Ci vaudois a dû enregistrer ses données électroniques au Centre de biométrie (au quartier du Flon) à Lausanne afin d'obtenir un permis sur un support type carte de crédit. Aussi, du 6 avril au 30 juin 2021, le Service cantonal a testé le passage à ce nouveau format pour les permis C exclusivement avec le concours des communes. Egalement pendant cette période, les collaborateurs du service communal ont été suivre une formation relative à ces changements auprès du Canton.

Une répartition différente entre les communes, le Canton et la Confédération des émoluments encaissés a été opérée au milieu de l'année suite à la conversion de format des permis de séjour UE/AELE.

L'obligation de prendre rendez-vous préalablement avec le centre de biométrie de Lausanne afin d'établir simultanément une carte d'identité et un passeport suisse a été rappelée aux

communes vaudoises en date du 15 juillet 2021. En effet, seul l'établissement unique de carte d'identité peut se faire auprès de notre entité communale.

EDÉMÉNAGEMENT SUISSE – SIGNALER UN CHANGEMENT DE RÉSIDENCE EN LIGNE

Fin novembre 2021, Le Conseil d'État a indiqué son souhait de permettre aux habitants des communes vaudoises d'annoncer leur déménagement en ligne. Il a donc soumis au Grand Conseil un projet de décret afin de déployer cette nouvelle prestation de cyberadministration et a lancé une phase d'essai pilote avec treize communes vaudoises. Le Mont-sur-Lausanne ne fait pas partie de ce test.

CROATIE – LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

Le 26 novembre 2021, le Conseil fédéral a décidé d'accorder la libre circulation complète aux ressortissants croates et prestataires de service. Cette libre circulation des personnes est intervenue dès le 1^{er} janvier 2022.

FRONTALIERS – NOUVELLE PROCÉDURE

Enfin et afin d'anticiper la cantonalisation des procédures liées aux frontaliers, le service communal a dû adapter ses différentes manières de travailler dès début décembre 2021 et dispenser une information aux personnes concernées dans le même laps de temps.

INTÉGRATION ET PRIMO-INFORMATION

Le 20 septembre 2021, la Municipalité a renouvelé la nomination de Matthieu Burkhart, chef de service, comme répondant en matière d'intégration pour la nouvelle législature (2021-2026), dans le but de faciliter la collaboration entre les autorités communales et cantonales.

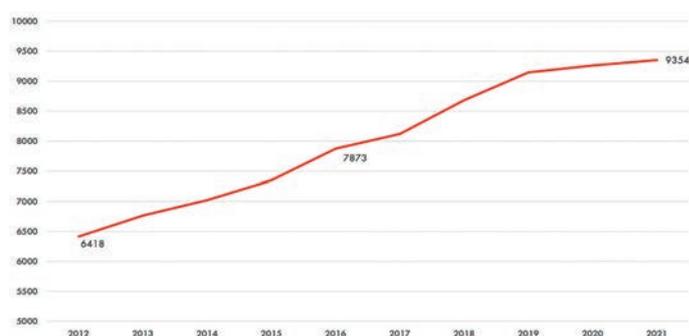
Pour rappel, la loi vaudoise sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme indique que chaque commune nomme un répondant. Cette même loi décrit le rôle de l'intégration. Ainsi cela implique, d'une part, la volonté des étrangers de s'intégrer dans la société d'accueil en respectant les valeurs qui fondent l'Etat de droit et d'apprendre le français et, d'autre part, la volonté de cette société de permettre cette intégration. Aussi le répondant communal a le rôle de facilitateur entre les différentes parties.

LA POPULATION EN CHIFFRE

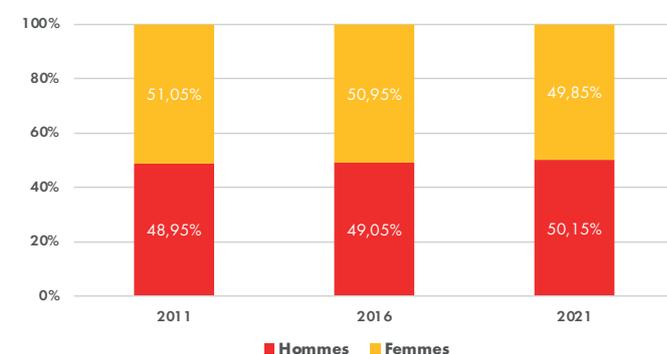
ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Au 31 décembre 2021, le nombre d'habitants s'élevait à 9'354 habitants (résidence principale et secondaire confondues). Depuis le début de la décennie passée la population montaine est en augmentation régulière avec une atténuation depuis 2019. Les différentes représentations graphiques suivantes définissent cette tendance.

Evolution démographique de la population

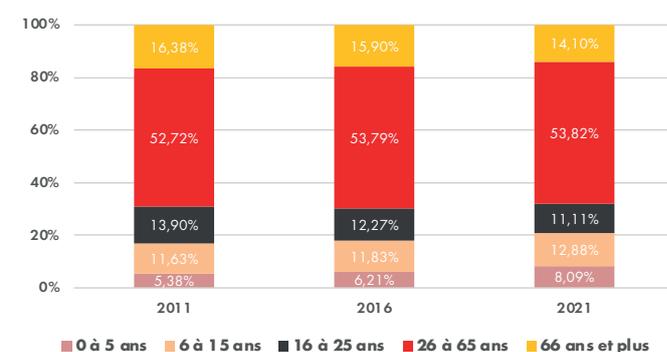


Population : répartition par sexe



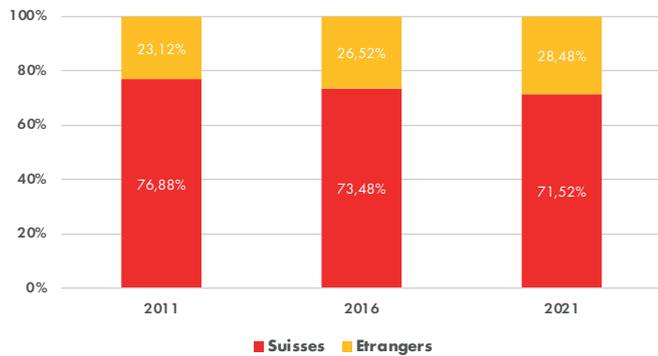
Pour la première fois, depuis plus de 10 ans la majorité des sexes s'est inversée.

Population : répartition par âge



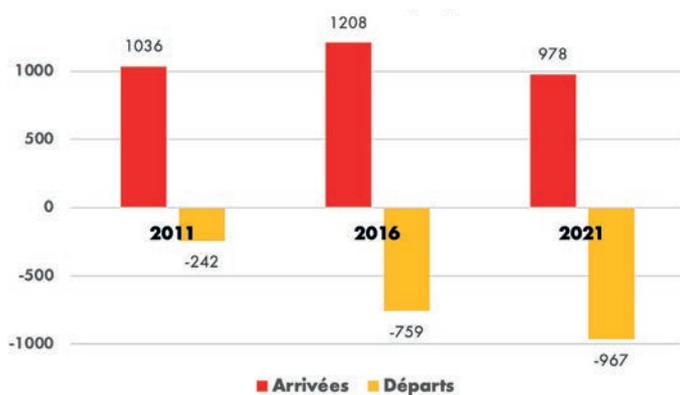
Comme indiqué pour la première fois l'an dernier, la structure de la population montaine se rajeunit d'année en année.

Population : Suisses et étrangers



Les étrangers établis au Mont-sur-Lausanne atteignent pratiquement un tiers de la population totale, en augmentation de plus de 5% sur les dix dernières années. Les Français (539), les Portugais (414), les Italiens (252), les Espagnols (192) et les Britanniques (92) sont toujours les nationalités étrangères les plus représentées, parmi les 102 que compte notre commune.

Mouvements de la population

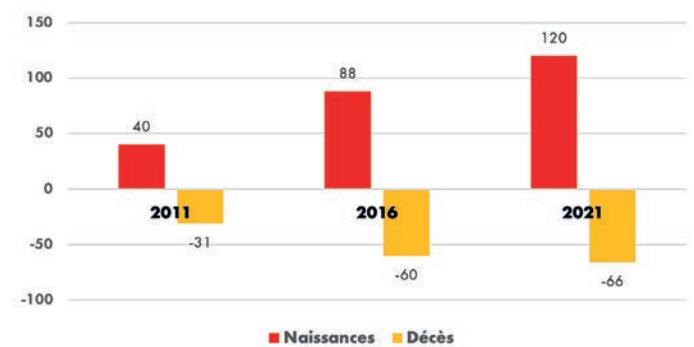


L'équilibre entre le mouvement des arrivées et des départs est sans doute dû à une faible vacance des logements disponibles dans le territoire communal.

NAISSANCES ET DÉCÈS

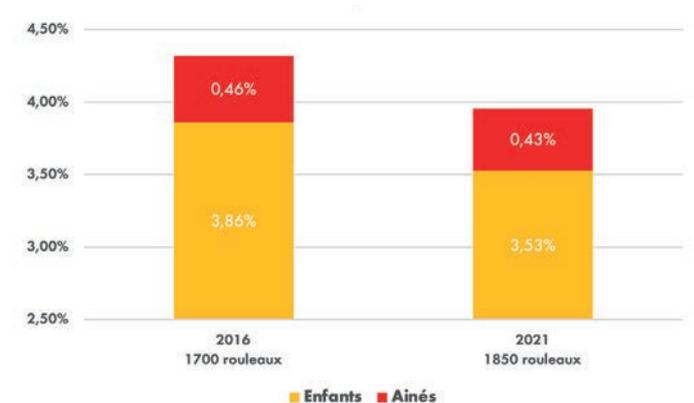
Le SPOP a le plaisir d'annoncer que 120 enfants sont nés en 2021, leur mère étant résidente dans notre commune. Durant la même période, 66 décès ont été enregistrés. Des chiffres en évolution positive comme la tendance générale du nombre d'habitants.

Population : naissances et décès



La Municipalité a décidé de remettre aux parents des nouveau-nés, gracieusement, une fois par année et jusqu'à l'âge des trois ans, cinq rouleaux de dix sacs taxés de 35 lts. Cette même mesure sociale concernant la gestion des déchets est également appliquée aux personnes atteintes dans leur santé. Pour ces dernières, ceci est valable sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du centre social médical (CMS). Le nombre de rouleaux distribués restant stable au fil des années.

Rouleaux de sacs poubelle distribués



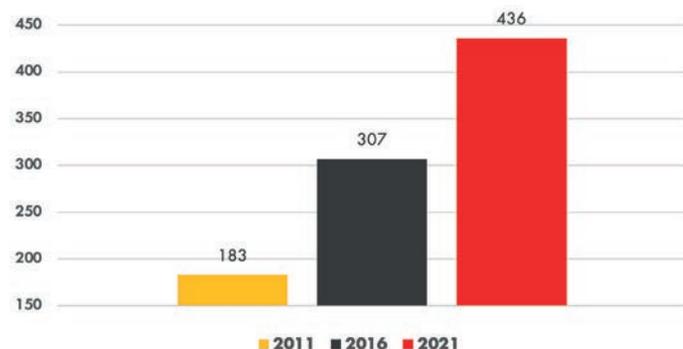
FRONTALIERS

La statistique des frontaliers relève la population de nationalité étrangère en possession d'une autorisation spécifique (permis G) et qui exercent au Mont-sur-Lausanne une activité rémunérée. A noter que l'effectif fourni par cette statistique est lié au nombre d'autorisations délivrées recensées par le SPOP. A savoir que les cessations d'activité ne sont pas systématiquement annoncées par les employés et/ou les employeurs ce qui peut, très partiellement, influencer les chiffres ci-dessous. Les collaborations étroites avec la Police administrative, ainsi que le SEFI, permettent de limiter cette marge d'erreurs.

La forte augmentation de frontaliers peut trouver réponse dans l'attractivité économique de la Suisse et du nombre

d'entreprises en augmentation sur le territoire communal, 133 d'entre elles emploient des frontaliers.

Frontaliers

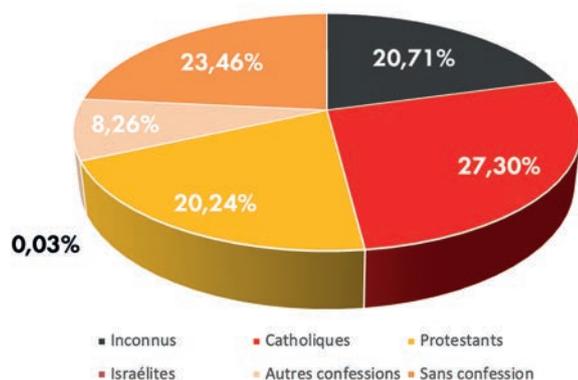


RELIGIONS

Le paysage religieux montain, tout comme celui de notre canton et notre pays, subit depuis plus d'une dizaine d'années, d'importantes mutations. En effet, la part de personnes se déclarant n'appartenir à aucune communauté religieuse n'a cessé d'augmenter, tandis que le fait de déclarer une religion diminue d'année en année.

Rappelons que la loi sur le contrôle des habitants (LCH) indique que les données relatives à l'appartenance religieuse sont transmises, par les citoyens, à titre facultatif. Le protestantisme, le catholicisme et l'israélisme sont les seules confessions pouvant être renseignées dans notre base de données communale au regard de la loi.

Population: confessions



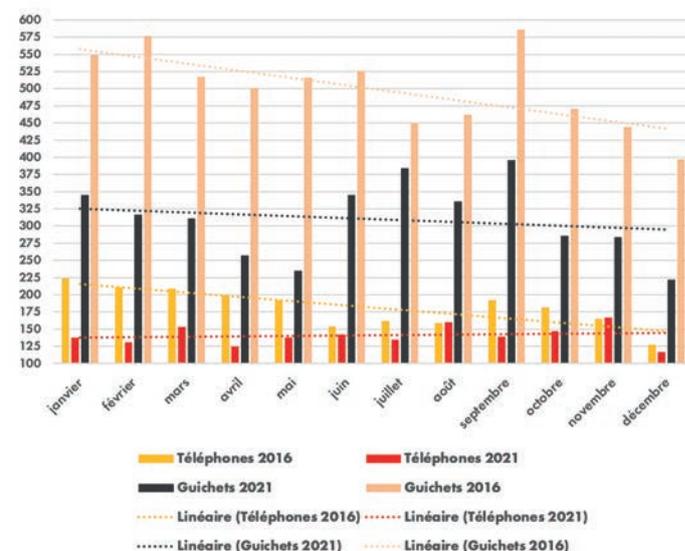
GUICHETS ET TÉLÉPHONES

Comme mentionné, le nombre d'habitants de nationalité étrangère a augmenté au fil des années, ce qui influence directement le nombre de passages au guichet du SPOP. Cependant, ce dernier chiffre est à relativiser. En effet, les entretiens dépendent aussi des échéances des permis de séjour et d'établissement, du nombre d'arrivées et de départs (mouvements de la population), des besoins en diverses attestations.

Début 2021, suite à la pandémie, l'ouverture des guichets a été restreinte. Néanmoins, la possibilité d'effectuer des démarches à distance (par courrier et mail) a été rendue possible suite à une modification légale temporaire.

Depuis l'introduction des permis sur un support type carte de crédit au milieu de l'année, les personnes de nationalité étrangère ne se présentent plus qu'une seule fois à nos guichets contre deux auparavant.

Guichets et téléphones

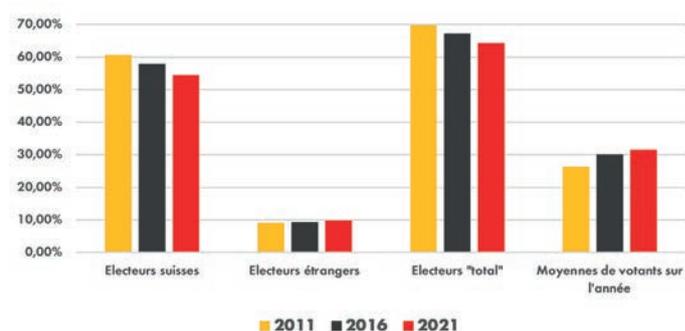


REGISTRE CIVIQUE

La tenue et la mise à jour du registre électoral sont également de la responsabilité du SPOP. Il transmet et communique toutes les données utiles aux autres administrations communales et cantonales afin que le déroulement des scrutins puisse se dérouler conformément aux prescriptions légales en vigueur.

La moyenne des votants doit être relativisée. En effet, chaque votation et ou élection touche des thématiques très différentes l'une de l'autre. La proportion de votants s'en trouve donc très régulièrement modifiée.

Registre civique



La Municipalité encourage, depuis de nombreuses années, les jeunes suisses et suisses habitant la commune et âgés de 18 à 20 ans à participer aux diverses votations et élections. Pour ce faire, elle collabore et soutient l'initiative «Easy-vote», programme mis à disposition par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes, par la distribution de brochures informatives lors des scrutins.

Pour terminer, afin d'accéder à une requête de l'Etablissement Médico-Social de la Paix du Soir (EMS), la Municipalité a chargé, au début de l'année 2019, M. Matthieu Burkhardt de présenter les divers scrutins dans ledit EMS. Cette activité a été suspendue durant la pandémie.

FINANCES

L'ANNÉE 2021 EN BREF

L'année a été particulière pour le SEFI. Le renouvellement des autorités, la réorganisation des dicastères ainsi qu'un événement marquant au sein de la Municipalité ont imposés bon nombre de contraintes. En effet, quatre responsables de dicastère se sont succédés à la tête du SEFI entre les mois de juin à novembre.

Il a donc fallu s'adapter et s'organiser afin d'être en mesure de préparer des dossiers importants tels que l'arrêté d'imposition, le budget ainsi que le plafond d'endettement. Seul ce dernier élément a subi un décalage de deux mois dans sa présentation au Conseil communal.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2020

Grâce à des recettes fiscales extraordinaires, attribuées notamment à l'impôt sur les successions et donations ainsi qu'à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les comptes de l'exercice 2020 se soldent par un résultat opérationnel bénéficiaire de CHF 1'436'219.50. L'excédent de revenus, après prise en considération du décompte final 2019 du Réseau EFAJE, de la péréquation, de la nouvelle organisation policière et de la cohésion sociale est de CHF 2'700'333.50. Ce résultat présente un écart de CHF 3'373'781.50 par rapport au budget 2020 qui prévoyait un excédent de charges de CHF 673'448.-.

DES RECETTES FISCALES PLUS ÉLEVÉES QUE PRÉVU

Les recettes fiscales sont supérieures de CHF 1.66 million (+4.61%) par rapport au budget et de CHF 2.78 millions (+7.97%) par rapport aux comptes 2019. Contrairement aux prévisions budgétaires, cet écart est principalement lié à l'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de CHF 0.80 million, l'impôt sur le bénéfice des

personnes morales de CHF 0.35 million et de l'impôt sur les successions et donations de CHF 0.99 million. Les écarts constatés entre le budget et les comptes de l'exercice 2020 démontrent la variabilité des rentrées fiscales d'une année à l'autre. Ils sont le reflet de la difficulté à anticiper et projeter les recettes des impôts conjoncturels. Le décompte final de notre participation aux charges de péréquation, cohésion sociale et réforme policière pour l'année 2019 est en notre faveur pour un montant de CHF 1'135'486.-.

DES CHARGES MAÎTRISÉES

La Municipalité constate avec satisfaction que les charges, dont le montant total épuré est inférieur de 3.52% par rapport au budget, peuvent être considérées comme bien maîtrisées. La marge d'autofinancement a permis le financement de la totalité des dépenses d'investissements réalisées en 2020.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2022

Au 1^{er} juillet dernier, les nouvelles autorités ont pris leur fonction dans le cadre d'une nouvelle législature. La Municipalité, comme le Conseil communal, se sont très largement renouvelés.

Or, si l'on peut se réjouir de manière générale d'une telle configuration, elle apporte aussi son lot de défis. Les uns doivent se soumettre à un exercice d'immersion dans une nouvelle réalité, voire même de formation. Les autres doivent accompagner les nouveaux venus et apporter leur expertise tout en laissant la place à de nouvelles idées.

Contrairement à l'année dernière, la Municipalité n'a pas remis au Conseil communal de documents relatifs à la planification financière de BDO, ni le plan des investissements. En effet, habituellement, la planification financière est établie

entre mai et juin. Suite au changement de législature, l'ancienne Municipalité n'a pas jugé pertinent de revoir le plan des investissements alors qu'une nouvelle Municipalité allait entrer en fonction. Cette décision a ainsi permis à la Municipalité de revoir le plan des investissements sur la base de son programme de législature.

Le point d'impôt doit s'inscrire dans une logique à long terme, logique que la Municipalité, avec l'aide de l'administration et de partenaires expérimentés, s'applique à construire de manière réfléchie, cohérente et en tenant compte de l'ensemble des projets conséquents qui doivent être développés.

Forte de ces constatations, au vu de la situation financière équilibrée, de la trésorerie suffisante et sans indicateur d'un besoin immédiat d'augmenter les recettes fiscales, la Municipalité a donc proposé le maintien du taux d'imposition pour l'année 2022.

BUDGET 2022

Le budget 2022 est présenté au Conseil communal au plus près des réalités que partage la Municipalité. Le Mont-sur-Lausanne est à la veille d'acquérir le statut de ville avec près de 10'000 habitants. Le budget prévoit des investissements de CHF 12.9 millions mais des investissements futurs devront être consentis pour faire face aux besoins scolaires, socio-culturels, sportifs, de transport et de mobilité douce. La Commune doit se préparer à la gestion de grands chantiers, déjà en cours et à venir, dans différents domaines. Pour cette raison, la Municipalité propose dans son budget le renforcement des services de l'administration communale (+ 4.53 ETP), actuellement dépassés par la quantité de travail qui arrive de pair avec l'augmentation de la population et des infrastructures à entretenir ou en devenir. Le budget 2022 est présenté déficitaire mais il prévoit une marge d'autofinancement positive de CHF 3'534'820.- qui permet, dans un premier temps, de financer le fonctionnement annuel et de couvrir certaines dépenses d'investissements.

OUTILS DE GESTION

Après avoir effectué la migration de nos outils de gestion de la version 2017 à la version 2020, nous avons poursuivi la mise en œuvre du système de facturation au niveau de Nest/Abacus.

La QR-facture et a été introduite dans toute la Suisse le 30 juin 2020. Elle remplacera définitivement les bulletins de versement orange et rouge après la phase parallèle à compter du 1^{er} octobre 2022. Dès lors, les bulletins de versement orange et rouge ne seront plus pris en charge. Le code QR placé bien en évidence sur la QR-facture contient toutes les informations de paiement ainsi que des références de paiement utilisables en continu.

Notre système mis à jour, notre facturation est donc pleinement opérationnelle et conforme aux normes.

RESSOURCES HUMAINES

L'ANNÉE 2021 EN BREF

L'année 2021 a été à nouveau marquée par les effets collatéraux du coronavirus. Même si nous avons enregistré peu de cas positifs, les périodes de télétravail, le port du masque et la diminution des contacts ont eu un effet négatif sur l'ambiance générale au sein des collaborateurs. Les événements rassembleurs comme la sortie du personnel ou le repas de fin d'année ont dû être annulés.

L'année a bien entendu également été marquée par le changement de législature et la réorganisation des dicastères. Le SERH a pu appuyer la nouvelle Municipalité et les chefs de service dans les réflexions autour du remaniement de certains services et de la création de postes. Nous avons également travaillé sur les possibilités de mise en place du télétravail au sein de l'administration après la pandémie. Les événements du début de législature ont

malheureusement retardé le processus et la mise en œuvre n'a pu se faire en 2021.

FORMATION DU PERSONNEL

Les collaborateurs de l'administration communale ont toujours la possibilité de suivre des formations continues en lien avec leurs activités. Le SERH veille à répondre aux différentes demandes des collaborateurs et assure le maintien du savoir-faire de chacun. Ces formations concernent les domaines suivants : informatique, savoir-être, premiers secours, approfondissement des connaissances métiers. La Municipalité favorise le développement de ses collaborateurs afin de garantir les compétences actuelles et futures, nécessaires à l'accomplissement des tâches.

Voici les différentes formations suivies en 2021 :

Formations courtes	
Cours de sensibilisation incendie	78 personnes
Formation cyber sécurité	42 personnes
Formation NEST mutation habitants	1 personne
Cours d'anglais 10 leçons	1 personne
Quel leadership pour mobiliser les professionnels et les équipes ?	1 personne
Proches de la nature, divers, connectés. Des paysages pour une meilleure qualité de vie	1 personne
Espaces publics pour la marche	1 personne
Loi sur les amendes d'ordres communales - LAOC	1 personne
Loi VD sur la circulation routière - RLVCR et ordonnances pénales	1 personne
Atelier cohésion d'équipe	5 personnes
Permis pour l'emploi des désinfectants pour les piscines publiques	1 personne
Sources en forêt - discrètes et hautement spécifiques	1 personne
Cours Chariots élévateurs à contrepoids à mât rétractable et à timon	1 personne
Planifier et coordonner le service hivernal de manière efficace et durable	1 personne
Entretien efficace et durable des bordures de routes et espaces verts dans les communes	3 personnes
Identifier les plantes problématiques sur le terrain	2 personnes
Prairies naturelles	1 personne
Plantes aquatiques - découverte et exercice de détermination	1 personne
Gestion des néophytes le long des routes et des cours d'eau	3 personnes
Néophytes (Infoflora)	3 personnes
Gestion durable du patrimoine arboré	3 personnes
Les plans d'entretien - un outil efficace pour la gestion des espaces verts	2 personnes
Utilisateurs de tronçonneuse	1 personne
Changer les comportements (SANU)	1 personne

Formations certifiantes

Brevet fédéral de concierge	M. Thomas Baudat	Titre obtenu en 2021
Diplôme de spécialiste en administration publique	M. Matthieu Burkhart	Titre obtenu en 2021
Immobilier 1	Mme Maria-Rosa Barreiro	Titre obtenu en 2021
Spécialiste « Évacuation des eaux des biens-fonds »	M. Mujo Cehic	Examens en 2022

SUIVI DES COLLABORATEURS

Les entretiens annuels de collaboration ont pu à nouveau être mis sur pieds normalement. Nous constatons toujours une bonne satisfaction de la part des collaborateurs. À l'instar des années précédentes, le point d'amélioration principal relevé est la diffusion et la circulation de l'information. Cette évaluation par les collaborateurs est importante pour la Municipalité.

En 2021, nous avons fêté les jubilaires suivants :

- Auderset Oliveira Cindy 15 ans de service
- Borges José 20 ans de service
- Chabloz Florent 15 ans de service
- Forney Philippe 20 ans de service
- Gugerli Robin 15 ans de service
- Imseng Catherine 20 ans de service
- Pittet André 30 ans de service
- Ruch Florian 15 ans de service
- Sandini Fausto 20 ans de service

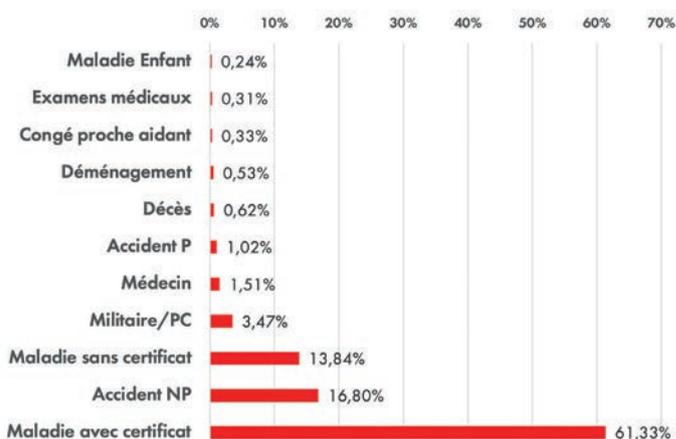
ÉGALITÉ SALARIALE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Courant 2021, nous avons procédé à l'analyse de l'égalité salariale des collaborateurs engagés à la Commune du Mont-sur-Lausanne. Tous les calculs ont été réalisés sur la base du modèle d'analyse standard de la Confédération. Selon le modèle d'analyse standard et sur le plan statistique, il n'existe aucun écart salarial inexpliqué au sens strict entre femmes et hommes.

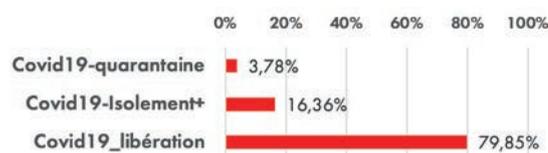
Conformément aux exigences légales, l'analyse a été vérifiée par un organe indépendant, à savoir la société BDO SA. Le récapitulatif de l'analyse se trouve sur notre site internet à la page du SERH.

RÉPARTITION DES ABSENCES**ABSENCES HORS COVID**

Les absences, hors covid, représentent 10'276 heures, correspondant à un taux d'absentéisme de 7.54%, contre 6.06% en 2020. Ce taux est en augmentation en 2021 en raison de plusieurs cas d'accident et maladie longue durée extrinsèques à la place de travail.

■ ■ ■ Absences hors covid**ABSENCES LIÉES AU COVID**

Les absences, liées au covid, représentent 1'178 heures, correspondant à un taux d'absentéisme de 0.86%.

■ ■ ■ Absences liées au covid**APPRENTIS**

Au 31 décembre 2021, nous comptons un apprenti « agent d'exploitation », deux apprentis « employé d'exploitation AFP » et un apprenti « employé de commerce ».

Les apprentis agents d'exploitation effectuent un tournus dans les différents bâtiments communaux afin d'acquérir une formation la plus complète possible. Pour les apprentis employés de commerce, ils passent par le SEMU, le secrétariat des Services techniques, le SEFI et le SPOP.

En plus des places d'apprentissage, la Commune collabore avec le Projet Lift en proposant régulièrement des places de travail hebdomadaire (2 à 4 heures par semaine) sur une période d'environ 10 semaines. Nous avons reçu deux jeunes au SEBA, une jeune au SEDE et une jeune à la Médiathèque.

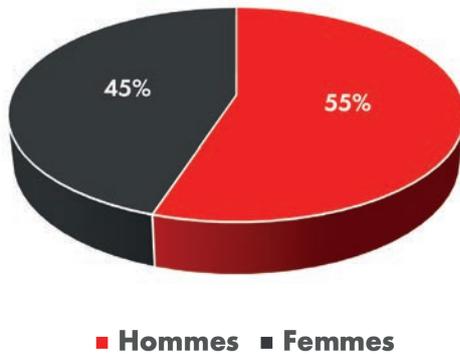
PERSONNEL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les collaborateurs engagés pour des durées déterminées, en remplacement de collaborateurs absents pour des durées moyennes à longues, ne sont pas pris en compte dans l'effectif ci-contre.

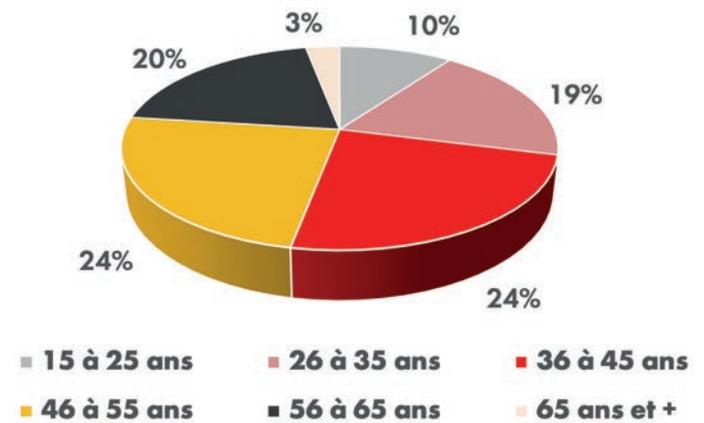
Départs en 2021 :	10
Arrivées en 2021 :	13
Durée moyenne d'engagement :	8.62 ans

Nombre de collaborateurs avec contrat fixe à durée indéterminée :	75	64.26 ETP
Nombre de collaborateurs avec contrat à l'heure :	20	3.89 ETP
Nombre d'apprentis :	4	4.00 ETP
Nombre de stagiaire :	1	1.00 ETP
Nombre total de collaborateurs :	97	73.15 ETP
Poste vacant au 31.12.2021 :	2	2.00 ETP

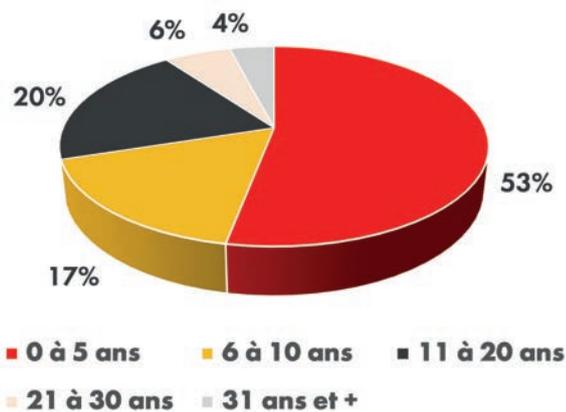
Personnel : répartition par genre



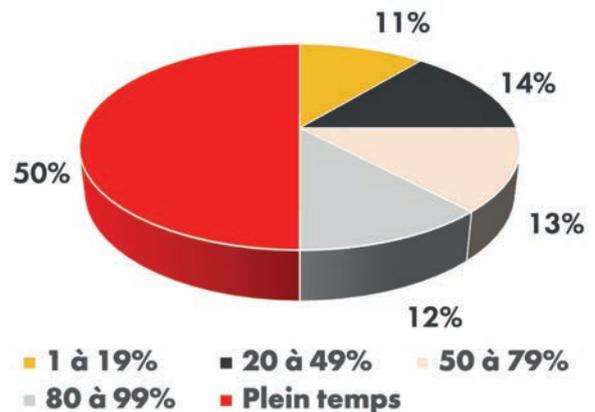
Personnel : répartition par âge



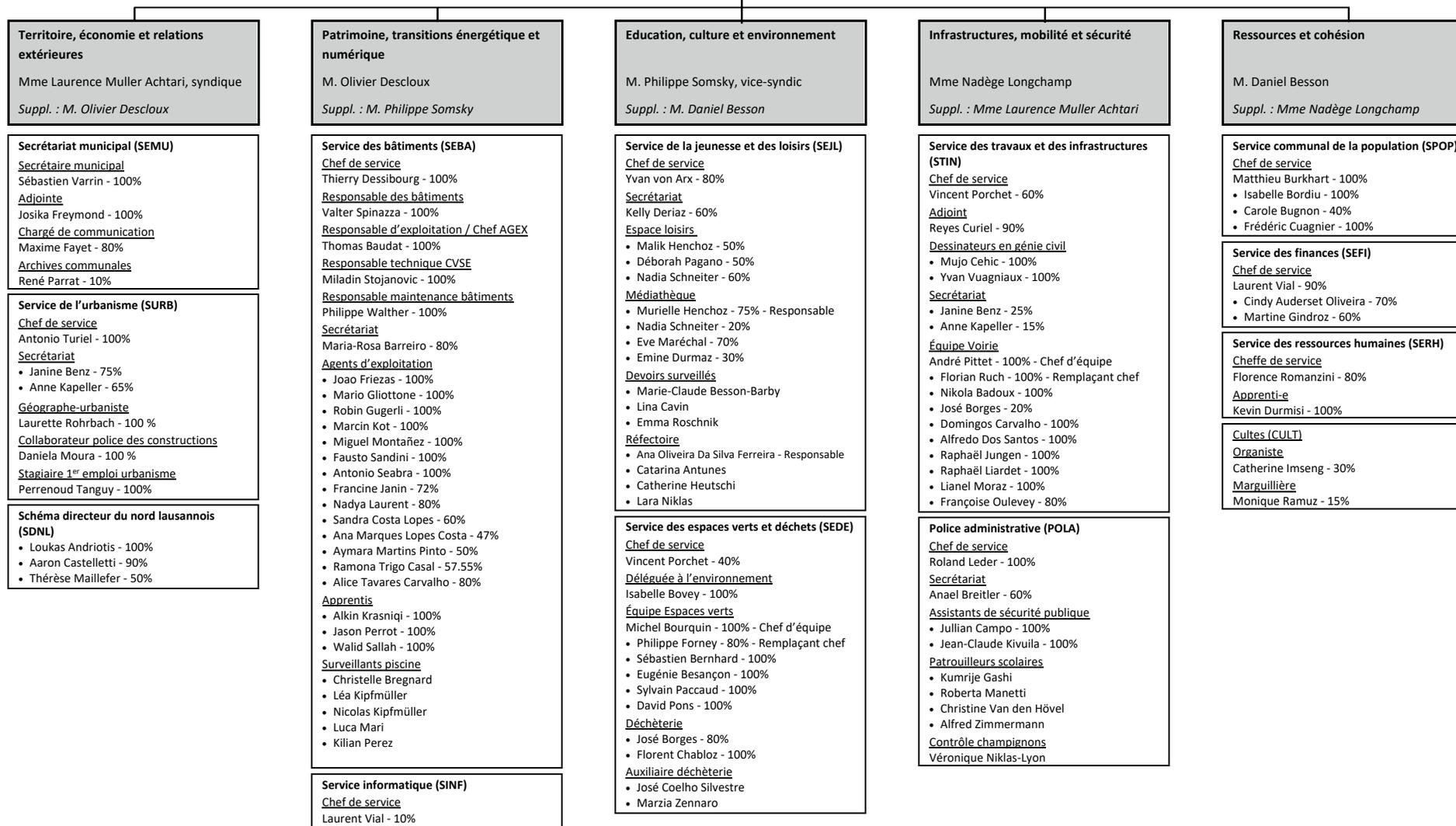
Personnel : répartition ancienneté



Personnel : répartition par taux d'activité



Organigramme
Administration Communale Le Mont-sur-Lausanne



CONCLUSION

Pour conclure, nous tenons à adresser nos remerciements au Conseil communal pour le soin et la parfaite collaboration dont il fait preuve lors de l'étude des dossiers que nous lui soumettons. Nous lui savons gré de la confiance qu'il nous témoigne.

Ces propos s'adressent également à Mesdames et Messieurs les membres des commissions permanentes et des commissions ad hoc, plus particulièrement chargés d'examiner les préavis municipaux.

Nous souhaitons que le présent rapport facilite la tâche de la Commission de gestion du Conseil et apporte à tout un chacun les renseignements utiles quant aux divers domaines d'activité de la Municipalité et des services de l'administration. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.



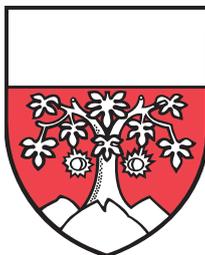
La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



Le secrétaire
Sébastien Varrin

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION 2021
PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL



LE MONT
sur Lausanne

Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Route de Lausanne 16, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
021 652 91 91, greffe@lemontsurlausanne.ch
www.lemontsurlausanne.ch